



48e séance du Conseil général

Mercredi 25 mai 2016 à 18h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : M. Daniel Musy (PS)

Trente-sept Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Arlettaz Marc, Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Bühler Pascal, Can Oguzhan, Curty René, Erard Monique, Fatton Marc, Favre Andy, Favre Charles-André, Fraga Manuel, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Grüning Yves, Hainard Frédéric, Herrmann Brand Laure-Anne, Jobin Patrick, Méreaux Sylviane, Monard Anne, Morel Yves, Moser Claude-André, Musy Daniel, Obrist Matthieu, Oltramare Marc-André, Othenin-Girard Michael, Payot Daniel, Pétremand Marie-Claire, Schafroth Marc, Schneeberger Marina, Strub Yves, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vurucu Inan,

Excusé(e)s : Caglar Nurhan, Nussbaumer Daniel, Rappan Yannick, Steudler Adrien

Le Conseil communal siège *in corpore*.

M. Daniel Musy, Président : Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue à cette 48^{ème} séance, la dernière de la législature, qui comme en 2004, est l'occasion de prendre congé de deux membres du Conseil communal. C'est donc l'aspect festif et convivial qui clôturera cette soirée. D'ailleurs, je souhaite aussi la commencer de cette manière, puisque chaque conseiller général, chaque conseiller

communal, chaque journaliste, chaque personne qui fait que ces séances se déroulent bien, a reçu de ma part un petit sachet contenant sept – comme les sept abeilles – meierli, qui sont les productions locales de biscuits au miel bio. Il y a un petit clin d'œil à mon association, les Chemins des sept abeilles. Et je vous souhaite un bon petit appétit pendant la pause que nous ferons, je pense, avant cette agape qui nous réunira sous les toits pour clôturer cette législature.

Nous avons cependant à traiter de différents rapports, de diverses interpellations, résolutions dont je vais vous faire la lecture, une proposition de postulat. C'est dire qu'avant la petite fête, je tiens à un respect sans faille des règles contenues dans notre règlement pour l'exercice de la parole démocratique dans notre enceinte. Je vous remercie d'en tenir compte et commence par vous faire état de deux courriers que j'ai reçus. Un courrier sous la forme d'un papillon, invitant la population à une conférence-débat le 31 mai 2016 à 19h30 au Musée international de l'horlogerie, intitulée *"Une autre vision de l'hôpital, découvrir un autre modèle, poser des questions, débattre"*. C'est amené par le groupe de travail interparti sur HNe et vous pourrez à la pause, ou à la fin de la séance, vous servir de ce papillon déposé sur la table. J'ai également reçu tout à l'heure en mon nom, Président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds, un courrier émanant du SSP région Neuchâtel, concernant la problématique du flou qui règne autour du pont AVS des sapeurs pompiers et ambulanciers depuis la création de Prévoyance.ne en janvier 2010.

M. Charles-André Favre, POP : On peut en avoir lecture, Monsieur le Président, s'il vous plaît ?

M. Daniel Musy, Président : Avec plaisir, elle sera longue.

M. Charles-André Favre, POP : Pas de problème.

M. Daniel Musy, Président : Cette lettre est adressée au Président du Conseil général La Chaux-de-Fonds, Espace 1. Elle est datée du 24 mai 2016.

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux. Les membres du personnel souhaitent informer votre autorité de la problématique du flou qui règne autour du pont AVS des sapeurs pompiers et ambulanciers des Montagnes depuis la création de Prévoyance.ne en janvier 2010.

Si vous avez pu suivre la médiatisation de cette préoccupation mercredi dernier, les employés tiennent à saluer les efforts de Mme Morel afin que Prévoyance.ne envoie les chiffres à tous les employés concernés. Ils ont pu contrôler depuis vendredi 20 mai que les cotisations supplémentaires qu'ils ont payées dans l'ex-CPC ne se sont pas envolées. Toutefois,

ils tiennent à rappeler que le sujet n'est pas clos. En effet, depuis 2013, les employés du plan PPP essayent de clarifier avec leur employeur comment le pont AVS allait être aménagé.

En automne 2013, les employés du plan PPP ont mis en œuvre des mesures de lutte (rétention des fiches, intervention pour la facturation) afin de se faire entendre.

En décembre 2013, les mesures de lutte ont été suspendues afin de promouvoir la négociation avec tous les employeurs concernés, soit le Canton et les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, afin d'atténuer l'augmentation de l'âge fixé par l'employeur à 61 ans dès 2014.

Durant l'année 2014, des rencontres ont eu lieu, mais l'employeur chaux-de-fonnier n'a pas avancé dans les négociations. L'un des conseillers communaux en charge ne venait pas aux séances, et le nouveau chef du dicastère, qui, lui, était présent, n'était pas mandaté pour prendre position.

En fin 2014, les autres employeurs ayant fini leurs aménagements, les rencontres ont pris fin.

En janvier 2015, suite à une rencontre avec deux conseillers communaux, un calendrier a été établi et l'employeur a demandé la restitution des fiches d'intervention. Les employés ont tenu à disposition 10% des fiches en signe de bonne foi pour détendre le dialogue avec le Conseil communal et les employés.

En février 2015, malheureusement, la situation financière de la Ville a une fois de plus repoussé les discussions sur le pont AVS du SISMN.

Durant le printemps 2015, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec le Conseil communal. Les discussions ont principalement porté sur les mesures salariales que votre Conseil a voté en août 2015. Les rencontres prévues avec le Conseil communal ont été d'un commun d'accord annulées, pour des raisons compréhensibles (ajournement de la séance du Conseil général du 2 juin 2015).

Le 2 octobre 2015, les représentants du Conseil communal recevaient les représentants du personnel. Le sujet du pont AVS n'a pas été abordé dans l'ordre du jour. Dans les divers, le Président de l'exécutif a déclaré ce sujet clos.

Le 4 novembre 2015, deux employés du SIS sont convoqués par la justice, car le Conseil communal a déposé plainte contre X le 3 septembre 2015.

En décembre 2015, grâce à l'ouverture de la cheffe du dicastère des ressources humaines, le personnel a remis les fiches pour facturation. Le Conseil communal a retiré sa plainte.

Les 5 et 7 janvier 2016, Mme Morel s'est engagée, ainsi que M. Santschi, à fournir les chiffres remis dans les courriers envoyés au personnel le 18 mai 2015 afin de comprendre où les cotisations étaient passées et pourquoi les sapeurs pompiers-ambulanciers des Montagnes ver-

ront une diminution viagère de leur rente AVS de 24% pour les hommes et de 18% pour les femmes.

En avril 2016, un des deux employés qui prendra sa retraite en 2018 vient d'apprendre qu'il n'était pas mis au bénéfice des mesures dites transitoires votées par le Grand Conseil en juin 2013.

Dans un contexte très tendu en raison des nombreux changements qui ont eu lieu depuis 2014, les employés s'alarment de voir leurs demandes toujours repoussées. Ils n'ont pas eu de rapport de caserne en 2014 et 2015. Lorsqu'on sait que 15 des missions sont intervenues depuis 2014, il y a lieu de s'inquiéter.

En conclusion, dans le dossier du pont AVS du SIS des Montagnes, les employés ont le sentiment de ne pas être considérés. Ils avaient des conditions dans l'ex-CPC qui étaient bonnes en comparaison des autres collectivités. Maintenant, ce sont les pires. Les membres du personnel ne demandent pas l'aumône, mais comme vous le savez, la réglementation exige qu'ils quittent leurs fonctions de sapeurs pompiers-ambulanciers avant l'âge AVS. Ils n'ont pas le choix de travailler au-delà de cette réglementation. Ils demandent la mise en place d'une véritable négociation sur la base de chiffres réels, afin de ne pas avoir de pertes sur leur rente AVS. Ils demandent que le "crédit-temps" soit étudié afin de pouvoir anticiper la retraite par les heures supplémentaires effectuées durant toute la carrière. Les représentants du personnel se tiennent à disposition pour renseignements complémentaires.

En vous remerciant de l'attention portée à ce courrier, recevez, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, l'expressions de nos sentiments distingués.

Pour le personnel du SIS des Montagnes : Yasmina Produit, secrétaire syndicale au SSP région Neuchâtel.

En annexe figurent le tableau et le tract du SIS.

M. Patrick Jobin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Est-ce que les chefs de groupe pourraient obtenir ledit courrier, au vu de la mine d'informations qu'il contient ? Je pense que ce serait utile.

M. Daniel Musy, Président : C'est bien volontiers M. Jobin, puisque Mme Produit m'a distribué quelques copies, mais qui ne pourront pas être distribuées à tous les membres du Conseil général. Donc je suggère que les chefs des six groupes les reçoivent. On pourra le faire distribuer en cours de séance.

Interpellation urgente

Plage des Six-Pompes que fait le canton?

Tous les médias romands se font ce jour l'écho de la précarité, pour ne pas dire de l'indigence, du soutien accordé par le Canton à la manifestation culturelle phare de notre ville: le festival international d'arts de rue La Plage des Six-Pompes.

Qu'une manifestation culturelle gratuite réunissant 100'000 spectateurs, en faisant le plus important événement d'arts de rue de Suisse, ne soit soutenue qu'à hauteur de 10 cts par spectateur est une honte. C'est pour nous le signe d'un mépris non seulement pour ce domaine artistique, mais aussi pour toutes les personnes, professionnelles ou bénévoles, qui s'investissent sans compter pour ce festival année après année. Allons-nous nous contenter de cet état de fait lamentable ?

Nous avons entendu le Conseiller d'Etat responsable de la culture invoquer la précarité des finances du Canton pour justifier ce soutien misérable. Mais cela ne saurait être une explication satisfaisante, ni même une excuse. Notre ville connaît également des difficultés financières bien plus importantes que celles de l'Etat et pourtant, elle accorde à la Plage un soutien 20 fois supérieur à celui du Canton. Cela parce que nous savons l'importance d'une telle manifestation, notamment en termes de cohésion sociale et de rayonnement pour notre région.

Nous souhaitons donc connaître le sentiment du Conseil communal à l'égard de la faiblesse du soutien cantonal à la Plage?

Nous voulons également qu'il nous dise ce qu'il entend entreprendre, aux côtés des acteurs du festival, pour amener le Canton à revoir sérieusement sa copie et offrir à la Plage des Six-Pompes le soutien qu'un festival exigeant et populaire est en droit d'attendre des pouvoirs publics cantonaux?

Katia Babey, Monique Erard, Karim Boukhris

Interpellation urgente

Circulez, il n'y a rien à voir !

Le spectacle « Yellow » a été interdit en Ville de La Chaux-de-Fonds. Ce spectacle joué et primé à Zurich (prix suisse de la danse 2015) au printemps 2015, utilise les passages pour piétons pour « une ode à la liberté de mouvements dans la ville, une courte interruption de nos comportements habituels en milieu urbain. »

Las, le spectacle a dû être déplacé à Neuchâtel avant d'être joué à Fribourg. Un spectacle qui n'a pas trouvé sa place à La Chaux-de-Fonds pour « des raisons sécuritaires notamment ».

Ainsi, nous voudrions savoir de qui émane la décision de ne pas autoriser cette performance ? Du Conseil communal ou du chef du dicastère seul ?

De plus, nous voudrions savoir quelles sont les raisons qui ont motivé cette décision, qu'elles soient "sécuritaires" ou non.

Karim Boukhris, Monique Erard, Patrick Jobin

Résolution urgente

Non à l'incitation à la haine par un membre du Conseil communal

Les élus et élus de gauche du Conseil général, fidèles aux valeurs humanistes qui caractérisent notre ville prennent la résolution de dénoncer l'incitation à la haine déclenchée par un membre du Conseil communal.

Haine contre les musulmans et l'islam véhiculée sur son profil public Facebook dimanche 22 mai, à moins de deux semaines des élections communales.

Haine qu'il véhicule en hébergeant sans les censurer des commentaires islamophobes : sur l'islam qui serait une secte, sur les musulmans pour qui les droits de l'Homme ne seraient pas valables, sur la responsable du futur musée stigmatisée à cause de son physique, sur les responsables de ce "musée de m..." et sur "une action physique pour les faire partir".

Nous affirmons notre fidélité aux principes de l'Etat de droit qui ne peut empêcher une association privée de s'établir chez nous en conformité avec la loi, ainsi que notre esprit d'ouverture à l'égard de toutes les communautés qui font la richesse de notre ville et de notre canton.

Mais aussi notre vigilance face à toutes les dérives extrémistes, fondamentalistes ou communautaristes de quelque religion qu'elles proviennent.

Karim Boukhris, Monique Erard, Patrick Jobin

Postulat

sur le rapport relatif au changement d'affectation des bien-fonds 6667 et DP877

L'avenir financier de « Polyexpo » est un point important certes, mais la carence que cela nous amènera pour l'accueil des manifestations importantes et les repas d'entreprises nous inquiète tout autant.

A ce titre, nous demandons au Conseil communal de nous rassurer en étudiant la possibilité d'aménagement ou de transformation d'autres lieux, comme la Maison du Peuple ou les anciens abattoirs et son allée centrale ?

Michael Othenin-Girard, Patrick Jobin

Interpellation urgente

Mucivi — Et si les prétendus fantasmes étaient plutôt une sage prudence ?

Pas un jour ne se passe sans que le Musée des Civilisations de l'islam, qui sera inauguré le 27 mai prochain, et le projet immobilier prévu sur le même site ne fassent parler d'eux dans les médias locaux, régionaux et nationaux.

Force est de constater que bien au-delà des différentes sensibilités relatives à l'islam en Suisse, les projets achevés et prévus avenue Léopold-Robert 109 sont loin d'être clairs pour la population chaud-de-fonnière.

Depuis plusieurs semaines, le Conseil communal se borne à préciser que, s'agissant d'un projet privé, il n'a aucune prérogative, tout en avouant depuis peu que la question du financement est légitime. Bien au-delà de cette question, la population chaud-de-fonnière nourrit des craintes d'autant plus vives que les autorités répondent pour l'heure avec une sémantique relativement méprisante : fantasmes, savoir garder de la hauteur,...

Toujours est-il qu'à ce jour, d'un point de vue tout à fait factuel, des questions restent en suspens au niveau cantonal, des citoyens adressent à notre Conseil des courriers circonstanciés exprimant leurs craintes, divers médias commencent à faire des parallèles entre certains donateurs et le financement de groupes terroristes et le Président de notre Conseil a, avec sagesse, renoncé à participer à l'inauguration du musée en tant que Premier citoyen, tant la circonspection dans la population est perceptible.

Dès lors, le Conseil communal peut-il nous indiquer s'il juge opportun d'être représenté par son Président à l'inauguration d'un lieu privé aussi loin de faire l'unanimité dans la population ?

Quelles démarches le Conseil communal entendrait-il entreprendre si des zones d'ombre devaient subsister au niveau des sources de financement des projets, après la réponse attendue du Conseil d'Etat ?

Le fait de ne pas avoir de prérogatives légitime-t-il le Conseil communal dans son immobilisme face à ce projet, alors que cette même autorité se félicite régulièrement d'être active lorsqu'il s'agit de soutenir des projets privés ayant un impact positif sur l'économie locale ?

Enfin, si le projet immobilier prévu devait finalement se limiter à accueillir sous un même toit un cercle de personnes réunies par la pratique active d'une même doctrine religieuse, le Conseil communal estimerait-il cette situation compatible avec les principes d'intégration souhaités dans notre ville, notre canton et notre pays ? Si tel ne devait pas être le cas, quelles actions le Conseil communal entreprendrait-il pour enrayer une telle dynamique ?

Marc Arlettaz, Andy Favre

Interpellation urgente

Le Conseil communal a indiqué qu'il allait présenter, après la séance des comptes, un certain nombre de rapports dans le cadre d'une séance du Conseil général, ceci avant la fin de la législature.

Le 4 mai 2016, dans la cave du Petit Paris, le Conseil communal, par la voix de Mme Sylvia Morel, cheffe du Dicastère des finances, a indiqué que lors de cette séance de relevé, il serait débattu d'un rapport du Conseil communal sur les mouvements des contribuables.

Le Président du Conseil communal lui a emboîté le pas, se satisfaisant d'un rapport qui mettait à mal les préjugés de la droite.

Quelle ne fût pas notre surprise de constater qu'aucun rapport ne figurait à l'ordre du jour.

Le Conseil communal, dans sa séance du 11 mai 2016, lors d'un vote à 3 contre 2, s'est opposé à la présentation de ce rapport, contre l'avis de la cheffe du Dicastère des finances.

Parmi les opposants à la présentation de ce rapport, se trouve également le Président du Conseil communal, qui se gaussait, devant la FENECI de ce rapport...

Pour quelle raison la majorité du Conseil communal s'est opposée à la présentation de ce rapport ?

L'urgence est demandée.

Frédéric Hainard, Marc-André Oltramare

Interpellation

Les personnes soussignées souhaitent interpellier le Conseil communal au sujet de l'adaptation des divers bâtiments dépendant de notre collectivité occupés par des services susceptibles de recevoir du public, mais non encore équipés pour recevoir des personnes à mobilité réduite.

A notre grand désappointement, la démarche d'adaptation d'abord acceptée et entreprise en vue de l'échéance de mise en vigueur de la LHand, se trouve stoppée net par un très récent avis de droit du Service juridique de la Ville. L'analyse des bâtiments et services était terminée, et le programme d'intervention avec rapport ad-hoc présenté à la Commission des Infrastructures puis retiré !

Il est possible que l'enrayage du processus soit dû à nos difficultés budgétaires actuelles. En effet, le WC pour handicapés et le monte-personne installés à l'Hôtel-de-Ville ont été réalisés..., de même qu'un ascenseur au Collège de la Promenade ! On ne parlait pas alors de requérir un avis de droit...

Nous souhaiterions savoir si, en plus de l'avis de droit susmentionné, le Conseil communal s'est informé de quelles manières, généreuses ou restrictives, d'autres collectivités publiques ou sociétés recevant du public interprètent les exigences de la LHand dans le domaine concerné et en particulier dans le Canton de Neuchâtel.

Il y a peut-être là une piste pour faire cohabiter intelligemment le vieux principe "dura lex, sed lex" avec notamment le préambule de la Constitution fédérale de 1999 qui affirme:

"....et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres...."

Charles-André Favre, Karim Boukhris, Marina Schneeberger, Monique Erard

48^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mercredi 25 mai 2016 à 18h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil communal du 11 mai 2016 relatif au changement d'affectation des biens-fonds 6667 et DP 877 (partiel) -secteur Polyexpo- du cadastre des Eplatures
2. Rapport du Conseil communal du 6 avril 2016 en réponse à la motion de Mme Anne Monard du 30 juin 2014 intitulée *Rendons les trottoirs aux piétons*
3. Rapport du Conseil communal du 11 mai 2016 en réponse à la motion urgente multipartis du 4 février 2016 relative aux risques sanitaires et à la violation de la loi au sein de l'HNe
4. + éventuelles interventions déposées le 12 mai
5. *Hommages à Jean-Pierre Veya et Nathalie Schallenberger, Conseillers communaux démissionnaires*
 - *Hommages des groupes*
 - *Hommages de Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal*
 - *Discours de Jean-Pierre Veya*
 - *Discours de Nathalie Schallenberger*
6. *Discours de clôture de la législature de Daniel Musy, Président du Conseil général*

*Daniel Musy
Président du Conseil général*

relatif au changement d'affectation des bien-fonds 6667 et DP 877 (partiel) (secteur Polyexpo) du cadastre des Eplatures

(du 11 mai 2016)

au Conseil général
de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Contexte

La Ville de La Chaux-de-Fonds est l'actionnaire principale de la société immobilière "Polyexpo SA" avec 39 des 101 actions.

Le principal actif de la société est l'immeuble, c'est-à-dire la halle Polyexpo, qui fait 4000 m².



Cette salle a été construite en 1985 en relation avec la foire commerciale Modhac. Elle a d'emblée souffert d'un problème de conception. La salle n'a pas été conçue pour des activités sportives, des séminaires ou des congrès.

La société doit actuellement faire face à d'importants problèmes financiers avec un endettement important. Afin de ne pas être mise en faillite par manque de liquidités, elle souhaite vendre son immeuble cette année encore. Le terrain, quant à lui, appartient à la Ville qui a octroyé une droit de superficie à titre gratuit.

Le Conseil communal et le Conseil d'administration de la société immobilière "Polyexpo SA" ont dès lors pris les décisions suivantes au vu de la situation financière très préoccupante :

- Cession du mandat de gestion à l'externe et reprise par le dicastère de l'urbanisme, des bâtiments et des relations extérieures (DUBRE).
- Liquidation, dans la mesure du possible, de la société immobilière envisagée au 31 décembre 2016.
- Changement de zone avec un passage de la zone d'utilité publique (ZUP) en zone mixte de la parcelle où est implantée le bâtiment Polyexpo (BF 6667) et une partie du domaine public (DP 877) qui correspond à la bande de terrain située entre le trottoir de la route de l'Helvétie et le bâtiment Polyexpo.

Changement de zone

La parcelle accueillant le bâtiment de Polyexpo est située en ZUP. La modification de la zone est dès lors indispensable pour la valorisation de la parcelle. En effet, la Ville n'a pas de besoin, dans cette partie de son territoire, de construire des infrastructures publiques. Son affectation doit être revue dans un souci de densification du territoire notamment. De plus, cela permettra, de faciliter la vente de l'immeuble Polyexpo en permettant d'autres affectations au site.

Etat avant modifications



Etat après modifications



LEGENDE:

 ZHHD	Zone d'habitation à haute densité	 PPS	Périmètre de plan de site
 ZHMD	Zone d'habitation à moyenne densité	 PS	Plan spécial
 ZM	Zone mixte	 PAEO	Périmètre de protection de l'aéroport
 ZI	Zone industrielle		Limite à la forêt
 ZUP	Zone d'utilité publique		Périmètre UNESCO
 ZV	Zone de verdure		Domaine CFF
 ZP2	Zone de protection communale	 ZP1	Zone de protection cantonale
 ONC	Ordre non contigu		Forêt
 OC	Ordre contigu		

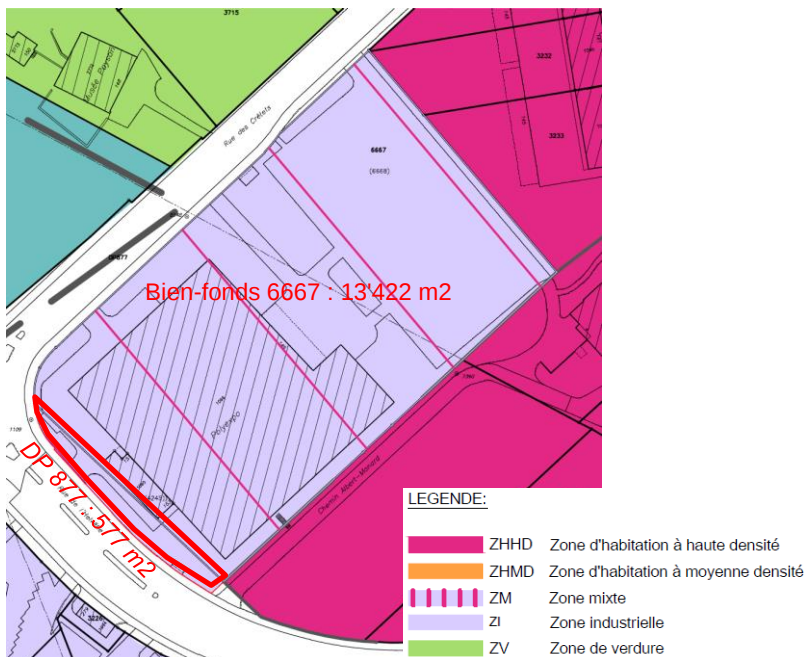
Le changement de zone concerne deux bien-fonds :

- Le n° 6667 du cadastre des Eplatures d'une superficie de 13'422 m² :
- DDP 668 au 1^{er} degré, jusqu'au 31 décembre 2034, propriété de "Société immobilière Polyexpo SA";

- DDP 4245 au 2^{ème} degré, jusqu'au 31 décembre 2034, propriété de "Société immobilière Polyexpo SA".

Ces deux droits de superficie (DDP) pourront être supprimés dans le cadre de la vente de l'immeuble Polyexpo ou renégociés selon le projet.

- Une partie du DP 877 pour une superficie de 577 m². Ce morceau de DP passera du patrimoine administratif au patrimoine financier.



Le Conseil communal a donc sollicité, le 12 mars 2015, le Service d'aménagement du territoire (SAT) pour un préavis sur un changement de zone. Le SAT est entrée en matière le 23 avril 2015 pour un passage en zone mixte sous réserve de la procédure, dès lors qu'on se situe hors d'une révision générale. Le SAT a émis un préavis favorable le 15 mars 2016 dans le cadre de l'examen préalable.

Contraintes de constructions

Le bien-fonds 6667/70 est traversé par une ligne électrique du Groupe E de 125 kV. Cette ligne péjore dès lors les possibilités de construction. Les exigences à respecter sont fixées par l'ordonnance sur la protection contre les rayonnements non ionisants (ORNI).



La Ville a entrepris des démarches avec le Groupe E quant au démantèlement de cette ligne. Le Groupe E n'ayant aucun projet d'enterrer cette ligne, les travaux seraient entièrement à charge des propriétaires des différentes parcelles souhaitant voir disparaître cette ligne. Le coût est estimé à CHF 1,25 million.

Le Groupe E avait entrepris, en 2010-2011, le démantèlement de la ligne électrique aérienne qui traversait le pôle économique du Crêt-du-Loche, le secteur des marais au sud de la voie CFF jusqu'au poste électrique de Chevrolet. La ligne avait été enterrée à travers la vallée des Foulets pour passer en limite ouest du bâtiment de Polyexpo. A l'époque, le Conseil communal avait demandé de prévoir des tubes supplémentaires pour le futur enterrement de la ligne qui traverse le quartier des Foulets jusqu'à Polyexpo.

Malgré la pose de ces tubes, les coûts d'enterrement de la ligne depuis la rue des Montagnons jusqu'au poste électrique de Chevrolet ont été devisés à CHF 1,25 mio par le Groupe E. Ce montant pourrait être ramené à CHF 1 mio de francs si ces travaux sont faits en même temps que l'enterrement de la ligne qui est prévue entre le poste de Chevrolet et la rue de Beau-Temps qui permettra notamment de valori-

ser entièrement le potentiel de l'ancienne scierie des Eplatures. Il est à signaler que ce dernier tronçon est entièrement payé par le Groupe E car celui-ci juge cette ligne électrique en mauvaise état, contrairement à la ligne traversant le secteur de Polyexpo.

La Ville va entreprendre, parallèlement à la démarche du changement de zone, des discussions avec les autres propriétaires concernés par cette ligne pour une éventuelle participation financière de leur part.

De ce fait, il est possible que le développement urbanistique du site de Polyexpo se fasse en plusieurs étapes si la ligne ne peut pas être enterrée directement, notamment pour des questions de coût.

Procédure

Conformément aux dispositions de la modification du PAL du 12 août 2009, la commission intercommunale d'aménagement du territoire a été consultée pour les projets de planification touchant le périmètre d'inscription et la zone tampon. Celle-ci a donné un préavis positif lors de sa séance du 14 janvier 2016.

Le chef du Département du développement territorial et de l'environnement a quant lui donné son préavis positif le 8 avril 2016.

Le Service d'urbanisme et de l'environnement a informé, suite à l'examen préalable positif du dossier le 15 mars 2016 par les services cantonaux, formellement les propriétaires voisins le 17 mars 2016 du futur changement de zone. Ils seront à nouveau informés par écrit de la date de la mise à l'enquête publique en cas d'adoption du changement de zone par votre Conseil.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

Néant

Conséquences sur les finances

Le terrain est actuellement au bilan pour CHF 1.-. Le fait de changer le zonage de la parcelle fait prendre de la valeur à notre terrain. Toutefois, cette plus-value dépendra des futurs acheteurs du bâtiment Polyexpo et du mode d'acquisition.

Il est encore trop tôt pour évoquer la vente de la parcelle et celle du bâtiment Polyexpo. Plusieurs acteurs ont été approchés mais quelques aspects essentiels doivent encore être définis.

La Ville devra procéder à une pesée d'intérêts entre vendre le terrain à un prix correct et ne pas être actionnée (rembourser à la place du prêteur) en tant que caution de prêts contractés par Polyexpo en cas de faillite de la société. En effet, la

Ville de La Chaux-de-Fonds a prêté à Polyexpo CHF 94'000.- et cautionne des prêts à hauteur d'environ CHF 1'530'000.-. Elle serait actionnée et non remboursée si Polyexpo devait faire faillite. Il s'agit d'analyser à combien peut être vendu le terrain de Polyexpo afin de trouver un acheteur pour le bâtiment appartenant à la société anonyme et éviter ainsi sa faillite.

Conséquences sur les ressources humaines

Les objets du présent rapport n'auront pas d'incidence les ressources humaines.

Collaboration intercommunale

Les objets du présent rapport n'auront pas d'incidence sur la collaboration intercommunale.

Eléments relatifs au développement durable

Ce changement de zone permettra de densifier le territoire bâti tout en garantissant une mixité.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir accepter le projet d'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Huguenin-Elie

La chancelière

Celia Clerc

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), du 22 juin 1979
Vu l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT), du 2 octobre 1989
Vu l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), du 15 décembre 1986
Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), du 24 janvier 1991
Vu le décret sur la conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire, du 26 janvier 2005
Vu la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, et son règlement d'exécution (RELCAT), 16 octobre 1992
Vu la loi cantonale sur les constructions (LConstr), du 25 mars 1996, et son règlement d'exécution (RELConstr), du 16 octobre 1996
Vu la loi cantonale sur la protection des eaux, du 15 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 18 février 1987
Vu le préavis du Département du développement territorial et de l'environnement, du 12 février 2016
Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Le plan d'aménagement, sanctionné par le Conseil d'Etat le 11 août 1999, est modifié par le plan suivant :

- Changement d'affectation "Polyexpo", bien-fonds 6667 et DP communal 877 (partiel) du cadastre des Eplatures. Extraits modifiants le plan et règlement d'aménagement communal (PRAC) sanctionné le 11 août 1999 accepté sur le principe le 23 mars 2016 par le Conseil communal, échelles 1:1000 et 1:5000, plan dessiné le 21 mars 2016.

Article 2.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Article 3.- Le présent arrêté entrera en vigueur après sa mise à l'enquête publique à la date de la publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Daniel Musy

La secrétaire

Maria Belo

M. Daniel Musy, Président : Nous allons prendre le point 1 de l'ordre du jour directement. Ce point sera traité en débat long. M. Favre, pour l'UDC.

M. Andy Favre, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance de ce rapport avec un pincement au cœur. En effet, pour bien des projets, parfois un peu utopistes, il nous a dit qu'il faut donner un élan à notre ville, qu'il faut voir vers l'avenir. Il est évident que la démolition de Polyexpo, monument pour les chauds-de-fonniers, est une grande perte pour une ville de notre envergure.

Cependant, nous nous devons d'être raisonnables et la solution proposée ce soir nous semble être acceptable, au vu des sommes considérables qui sont en jeu. Nous ne reviendrons pas ici sur la gestion de ce site qui, à notre sens, n'a de loin pas été exemplaire.

En revanche, nous souhaiterions poser quelques questions au Conseil communal. Y a-t-il d'autres emprunts contractés par la société Polyexpo que ceux garantis par la caution de CHF 1'530'000.- ? On nous a dit par le passé que si on supprimait une zone d'utilité publique, celle-ci devait être compensée. Où se trouve cette compensation ? Y a-t-il des restrictions sur la hauteur et le volume possible de construire sur cette parcelle ? Il semblerait qu'il existe une convention avec les propriétaires des immeubles voisins. Je vous remercie.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP se rend aux conclusions du Conseil communal et votera donc l'arrêté, non sans souligner au passage que selon l'adage qui veut que l'on est toujours plus intelligent après, il faut aujourd'hui convenir que les choix qui ont été faits à l'époque ont péché par manque de hauteur de vue, comme le rapport le relève d'ailleurs en page 2. La modularité insuffisante des lieux n'est que l'un des défauts constatés à l'usage.

S'agissant des perspectives de vente dont parle le rapport, nous pensons que nous pouvons ici faire entière confiance au Conseil communal, car même s'il serait exagéré de parler de frénésie de vente, l'activité fébrile déployée depuis quelques temps et le succès rencontré nous incitent à penser que là aussi, la réussite est au bout du chemin. En ce cas précis, nous n'allons pas nous en plaindre. Restera ensuite à trouver où créer un nouveau lieu mieux à même de répondre aux divers besoins existants et futurs. Je vous remercie.

M. Michael Othenin-Girard, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous n'allons pas refaire l'historique d'une salle d'exposition qui n'a pas à rougir de son histoire et a offert aux chauds-de-fonniers de très bons moments. Mais depuis sa construction en 1985, Polyexpo n'a jamais

réussi à sortir son épingle du jeu financier. La SA a accumulé des résultats négatifs durant des années, subissant une sous-occupation de plus en plus conséquente, qui l'amène inexorablement vers le bas, ayant atteint le fond avec le départ de Modhac.

Il est donc impératif de réagir afin d'éviter une faillite de la SA, qui serait très coûteuse pour la Ville en sa qualité de prêteur et de cautionneur. De plus, une valorisation du terrain, situé idéalement, permettrait le développement d'un quartier à fort potentiel.

Le PS, préférant se réjouir de l'avenir plutôt que de regarder en arrière est confiant, et voit ici l'occasion de dynamiser davantage un quartier à fort potentiel à travers la politique de diversification et de densification urbaine que mène le Conseil communal depuis plusieurs années. En effet, grâce au changement d'affectation, nous pouvons imaginer tous types de projets publics, privés, pour l'habitat, l'artisanat, l'industrie. Bref, un changement qui ouvre de grands panels de possibilités, et nous ne pouvons que féliciter le Conseil communal de cette judicieuse proposition.

Une interrogation tout de même, financière évidemment, car il est impératif d'éviter la faillite de la SA si nous souhaitons le remboursement du prêt. Conscients que d'importants travaux ne seraient pas rentables, la question n'est pas la vente au meilleur prix du marché, mais bien d'être suffisamment attractifs pour trouver un acheteur rapidement intéressé par la reprise de ce bâtiment. Considérant la problématique de la ligne électrique du groupe E traversant le bien-fonds et péjorant les possibilités de construction ainsi que l'attractivité de l'objet, le Conseil communal peut-il nous rassurer et nous faire part de l'avancement des discussions à ce sujet ? Je vous remercie de votre attention.

M. Marc Fatton, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans un tissu urbain tel que le nôtre, la perte d'un espace d'utilité publique n'est pas anodine, argument de confort social qui ne pèsera cependant pas lourd actuellement en regard de l'argument des pertes financières.

L'aventure de ce bâtiment aura été tragique de bout en bout, après l'effondrement physique de mars 1988, les défauts d'employabilité pendant l'exploitation, l'effondrement économique en 2016. On doit vraiment une fière chandelle à ses concepteurs. Cependant, les Verts accepteront ce rapport car les circonstances l'exigent.

Il reste un certain nombre de questions fondamentales : est-ce que Polyexpo a d'autres dettes que celles que la Ville a cautionnées ? Est-ce que Polyexpo a déjà remboursé une partie de ces CHF 1'530'000.- cautionnés par la Ville ? Polyexpo ne pourra pas vendre sans ce dézonage, mais est-ce que le dézonage garanti que la Ville n'aura rien à déboursier ? Je vous remercie.

M. Daniel Surdez, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous lis le rapport qui reflète la stratégie de notre groupe, que je viens de recevoir de M. Ummel, qui était chargé de vous en faire part, mais qui arrivera avec un peu de retard.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Du fait que Polyexpo se trouve en droit de superficie sur un terrain de la Ville et que cette dernière cautionne ce premier à raison de CHF 1'530'000.- et lui prête CHF 94'000.-, la faillite de Polyexpo serait coûteuse pour la Ville. La stratégie développée dans le rapport permet à la Ville d'éviter la faillite à Polyexpo et ménage à la Ville toutes ses chances de retrouver ses billes.

Le groupe PLR salue cette démarche de la part du Conseil communal et acceptera le rapport. Merci de votre attention.

M. Marc-André Oltramare, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Polyexpo est un échec de conception, de gestion. La Ville n'y est pour rien. Il a été conçu par des privés, une amicale de personnes très charismatiques en son temps, qui l'avaient pensé pour eux, pour Modhac, et pour d'autres fêtes. Il y avaient rajouté quelques contrats de copinage avec la restauration, l'utilisation de matériel. C'était devenu un truc énorme, ingérable. Son sol était mal pensé, les vestiaires et les WC inexistantes, enfin, c'était un véritable échec. Ça plaisait à Modhac qui, il faut s'en rappeler, venait de tentes ou d'anciens locaux comme des usines, ils avaient faits dans plusieurs lieux. Donc pour eux, c'était déjà merveilleux d'avoir cette salle.

Il n'y a pas longtemps que la Ville est autant impliquée, il faut le savoir aussi. A un moment donné, quand ça a commencé à aller mal par rapport à la gestion, on a voulu impliquer la Ville.

Mais là, par rapport à ce bâtiment qui est vraiment inutilisable pour faire de véritables soirées ou de véritables événements, il faut s'en séparer. Et si possible s'en séparer dans le privé, qui pourra en faire des lieux de stockage, des lieux d'industrie peut-être, et pourra l'utiliser avec des moyens que l'industrie peut avoir comme certains groupes.

Mais, s'il vous plaît, ne gardons pas cette salle dans le cadre de la Ville. Peut-être que dans un meilleur temps, on aura toutes les occasions d'en refaire une beaucoup mieux pensée, beaucoup plus utilisable. Pour le moment, même peut-être s'il y a perte, je pense que la meilleure des choses est de s'en séparer, et si possible dans le privé. Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, je ne vais pas revenir sur l'échec qu'a été Polyexpo, je pense qu'il s'agit d'en prendre acte aujourd'hui.

Il faut relever que le terrain est idéalement placé, exactement à la frontière entre la zone d'habitation et la zone industrielle, cela a été dit par

l'un ou l'autre d'entre vous. C'est pour cette raison-là, et aussi pour pouvoir envisager toutes les affectations futures possibles, que le Conseil communal a souhaité rezoner en zone mixte. Cela permet d'ouvrir tous les champs du possible, toutes les palettes d'affectation, que ce soit de l'industrie, de l'artisanat – on souhaite plutôt éviter le stockage, M. Oltramare – en passant par l'habitat ou, pourquoi pas, les loisirs. Donc c'est le sens de cette zone mixte. On se donne aussi les meilleurs moyens de faire une vente qui soit réussie sur le plan financier comme sur le plan de l'avenir sur cette parcelle idéalement placée.

Toujours en ce qui concerne le zonage, le groupe UDC a posé la question de savoir si le rezonage de cette ancienne zone d'utilité publique devait être compensée. Il se trouve que le Canton est entré en matière pour ne pas devoir compenser, du fait que la procédure a débuté avant le début de l'élaboration des plans directeurs régionaux exigés par la nouvelle LAT. Cela dit, évidemment, le changement de zone a de toute façon été annoncé dans le cadre de ces plans directeurs régionaux, mais sans compensation, parce qu'on s'y est pris suffisamment vite.

Le groupe UDC pose également des questions par rapport aux droits à bâtir. Y a-t-il des restrictions sur les hauteurs, le volume, etc. ? Il n'y a pas de servitude de limitation de construction sur cette parcelle. Nous n'avons trouvé aucune trace de convention dans les dossiers des différents services. Il y a, dans le règlement du plan spécial, des parcelles qui se trouvent au sud de Polyexpo. Effectivement, des limitations de hauteur pour les futurs immeubles, c'est peut-être cela qui a induit dans votre esprit une confusion, mais il n'y a pas de limitation sur la parcelle de Polyexpo. Les limites du droit à bâtir seront donc celles de notre règlement pour la zone mixte.

Des questions financières ont été posées, notamment par l'UDC et les Verts. Y a-t-il d'autres emprunts contractés par la société Polyexpo ? Oui, il y a d'autres emprunts. D'abord, il y a ce grand emprunt que la Ville cautionne. Aujourd'hui, au 31 décembre 2015, le chiffre est différent parce que – ça répond aussi à la question de M. Fatton – chaque année, ce prêt est amorti. Cet emprunt se monte aujourd'hui à CHF 1'438'000.-. Il y a un prêt de la Ville également, à hauteur de CHF 94'000.-. A l'origine, c'était un prêt de CHF 100'000.-, il a été remboursé, de manière très partielle, à hauteur de CHF 6'000.-. Cela fait plusieurs années que le remboursement de ce prêt, qui est un prêt postposé, ne se fait plus, que ce remboursement est gelé. Et puis, il y a encore deux autres prêts, qui ne sont pas cautionnés, et qui sont d'un montant moindre.

Vous posez la question, les Verts il me semble, je crois y avoir répondu, de savoir s'il y avait d'autres cautions de la part de la Ville. Non, il n'y a pas d'autres cautions de la part de la Ville.

Les Verts et le groupe socialiste posent la question des perspectives financières liées à la vente de Polyexpo. Les Verts posent précisément la

question de savoir si la vente permettra de rembourser les dettes. Bien évidemment, c'est l'objectif. Une plaquette est en cours d'élaboration, elle sera bientôt publiée. Le prix de vente est fixé à environ CHF 3'000'000.- et il devrait permettre de couvrir non seulement les dettes, mais également le prix du terrain. Ce prix de CHF 3'000'000.- a été défini de la manière suivante. Il s'agissait de partir du prix du terrain en zone mixte, donc CHF 300.- le m², de multiplier par le nombre de m², soit 13'000 m², et vous arrivez à un prix du terrain de CHF 4'000'000.-. Mais il s'agit de déduire le prix de démolition du bâtiment, prix de démolition qui est estimé aujourd'hui à environ CHF 1'000'000.-. C'est comme ça que nous avons fixé ce prix minimal de CHF 3'000'000.-. Ce prix nous apparaît donc comme étant un prix raisonnable et un prix réaliste. La commission immobilière et foncière sera saisie tout prochainement du dossier, lors de sa prochaine séance.

Par contre, je tiens à avertir le Conseil général, parce que c'est un dossier dont nous reparlerons, il s'agira sans doute parallèlement de consentir, pour la Ville, à l'enfouissement de la ligne à haute tension pour un montant d'environ CHF 1'000'000.- au maximum. C'est à la charge de la Ville, parce que le groupe E nous fait remarquer que la ligne à haute tension, sur ce tronçon-là, est en bon état. Si on est que sur un montant de CHF 1'000'000.-, qui est déjà énorme, c'est parce que le groupe E avait été prudent au moment de la réfection de la rue de l'Helvétie. Des tubes avaient été posés par le groupe E pour accueillir un jour ou l'autre ces lignes à haute tension. Cela dit, consentir à cet enfouissement est bon non seulement pour la valorisation de Polyexpo et pour la vente du périmètre de Polyexpo, mais c'est bon pour l'urbanisation de tout le quartier, notamment les grandes parcelles dont on parlait tout à l'heure, en réponse au groupe UDC, qui se trouvent au sud de Polyexpo.

Voilà. Il me semble ainsi avoir répondu à toutes les questions.

Le rapport est accepté par 33 voix sans opposition.

Postulat PS

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Michael Othenin-Girard, PS : Ce postulat me paraît assez clair. Le PS s'inquiète finalement un petit peu de l'avenir. On est tous d'accord pour dire que cette salle a passé son temps, mais il risque d'y avoir des carences en terme d'accueil pour les manifestations de grande taille, ou pour les repas d'entreprise. Dans tous les cas, nous serions intéressés à ce que le Conseil communal étudie la possibilité de transformer ou d'aménager d'autres espaces existants, permettant... Vous me dites si je vous dérange?

M. Daniel Musy, Président : Monsieur le conseiller communal, est-ce que vous pouvez s'il vous plaît faire silence devant moi ?

M. Michael Othenin-Girard, PS : Monsieur le Président, merci. Simplement demander au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager ou de réaménager, de transformer d'autres lieux pour permettre de combler cette carence afin de continuer d'accueillir les nombreux soupers d'entreprises ou autres manifestations qui étaient quand même hébergés sous ce toit.

Le postulat est accepté.

Rapport du Conseil communal

en réponse à la motion de Mme Anne Monard du 30 juin 2014 intitulée "Rendons les trottoirs aux piétons"

(du 6 avril 2016)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

En date du 25 novembre 2014, le Conseil général adoptait par 17 voix contre 8 la motion ci-dessous, déposée le 30 juin.

Rendons les trottoirs aux piétons

Depuis les années soixante, la voiture s'est démocratisée !

Dès cette période, la ville s'est transformée en un gigantesque parking. Fini les interminables parties de football, de hockey et les descentes en luge pratiquées par les enfants des quartiers. La majorité du domaine public appartient désormais à l'automobiliste !

La seule petite partie du domaine public qui appartient encore aux piétons reste ou devrait rester les trottoirs !

Depuis quelques années, nous constatons que de plus en plus d'automobilistes, de livreurs et d'artisans, utilisent les trottoirs à l'usage de parkings pour éviter de faire quelques mètres à pied, ou pire encore, pour éviter de perturber un tant soit peu la circulation automobile.

Régulièrement, nous constatons que des camions de livraison utilisent la totalité du trottoir pour éviter toute gêne à la circulation, obligeant ainsi les piétons à descendre sur la route, avec tous les dangers que cela représente, particulièrement pour les enfants qui n'ont pas la même perception du danger que les adultes !

La rue Numa-Droz est l'exemple frappant de ce que nous exprimons ici, alors que cette rue concerne, par la proximité des collèges, la plus grande partie des élèves de cette ville.

La quasi absence de réaction des services chargés d'intervenir dans ce domaine a fait de cette pratique parfaitement illicite, un usage courant et toléré. Il est de notoriété publique que l'automobiliste qui oublie de mettre son disque « zone bleue » et qui ne met personne en danger, risque plus de se voir verbaliser que celui qui parque sur un trottoir et qui met les piétons en danger.

Nous devons inverser cette lente et progressive invasion des trottoirs, quitte à devenir coercitif dans ce domaine où la sécurité est en jeu et même si les mesures à prendre sont impopulaires.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier et de mettre en action toutes mesures de prévention techniques et organisationnelles, afin que les trottoirs de cette ville retrouvent leurs usages premiers, la marche des piétons sans gêne et en toute sécurité.

Anne Monard, Monique Erard, Nurhan Caglar

Situation

Les faits relevés dans cette motion quant au comportement des chauffeurs de véhicules motorisés ne peuvent être réfutés. Il est en effet démontré qu'une partie des usagers de la voie publique ne montre que peu d'intérêt et de respect pour les règles de circulation et de stationnement.

Cela dit, il faut être conscient que la loi autorise l'arrêt ou le stationnement des véhicules dans certaines conditions. En effet, l'article 41/1bis de l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR) stipule que le stationnement des voitures "sur le trottoir est interdit, à moins que des signaux ou des marques ne l'autorisent expressément. A défaut d'une telle signalisation, ils ne peuvent s'arrêter sur le trottoir que pour charger ou décharger des marchandises ou pour laisser monter ou descendre des passagers; un espace d'au moins 1 m 50 doit toujours rester libre pour les piétons et les opérations doivent s'effectuer sans délai."

Ainsi, tant que l'arrêt volontaire n'est pas interdit par une signalisation ad hoc et que l'espace de 1 m 50 subsiste, nous ne pouvons pas empêcher un conducteur de s'arrêter le temps nécessaire pour laisser monter ou descendre des passagers ainsi que pour le chargement ou le déchargement de marchandises.

En d'autres termes, les conditions légales ne permettent pas de bannir totalement la présence de véhicules sur les trottoirs.

Prévention

Le SDP effectue régulièrement des campagnes de prévention dans l'ensemble de la ville, principalement aux abords des écoles. Cette prévention se traduit par une présence accrue de nos agents dans ces secteurs et de la remise, de manière ponctuelle, de flyers. Ces documents comportent un texte explicatif ainsi que le montant des contraventions applicables.

Cependant, il faut humblement reconnaître que l'effet réel de ces flyers sur le comportement des gens reste toujours à démontrer.

Répression

En 2015, le SDP a établi 20'704 amendes d'ordre, dont plus de 1'600 concernaient du parking sur les trottoirs et/ou la gêne des piétons, soit près de 8 % du total.

Ceci démontre que cette problématique n'est pas négligée puisque 8 % des dénonciations sont réalisées dans ce domaine alors que les infractions relatives au stationnement dans les zones destinées aux piétons constituent moins de 2 % de toutes les infractions que le SDP peut dénoncer.

D'autre part, nos patrouilles sont sensibilisées à cette problématique et une attention quotidienne est portée sur ce sujet. De même, des campagnes "trottoirs" sont également menées de manière ponctuelle.

Nous contestons dès lors que la surveillance de la zone bleue se fasse au détriment des autres infractions.

Discussion

La problématique soulevée par cette motion correspond à une réalité. Nous le constatons au quotidien, une partie des usagers de la route, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons, n'ont plus pour première préoccupation le respect des règles qui permettent une bonne cohabitation des modes de transport.

Les causes de ces comportements sont probablement multiples. D'une part, et sans entrer ici dans une étude sociologique, notre société toujours plus individualiste induit des comportements dans lesquels les intérêts immédiats de l'individu concerné priment sur les égards que l'on devrait avoir pour les autres. D'autre part, la disparition de la police locale, fin 2006, a provoqué une baisse des effectifs policiers actifs sur notre territoire communal. De même, la police neuchâteloise a clairement annoncé que le contrôle du stationnement ne faisait pas partie de ses attributions principales et qu'elle ne le traiterait pas sur notre territoire.

Tenant compte des responsabilités diverses et des mandats de prestations, le SDP dispose d'un effectif de 11.5 ETP actif sur le territoire de La Chaux-de-Fonds. Outre le stationnement et la circulation, ces personnes doivent assurer les services d'ordre relatifs aux manifestations (1'900 heures), remettre plus de 13'000 commandements de payer, 500 actes judiciaires et retirer 150 jeux de plaques. La gestion du marché représente 300 heures annuelles. La question des mesures hivernales est difficilement chiffrable puisque très dépendante des conditions météorologiques. Cependant, cette mission impose de garder une certaine réserve de moyens pour les engager en temps voulu.

De plus, la version 2015 de la Loi sur la police (LPol 2015) redonne aux agents communaux les compétences et la charge de gérer et dénoncer toutes les infractions traitées par amendes tarifées. Ainsi, ces missions de proximité sont dorénavant traitées par nos agents.

Toutes ces tâches, nouvelles pour la plupart et très chronophages pour certaines (commandements de payer), impactent naturellement nos disponibilités à traiter les questions de stationnement.

Cette situation, mise en perspective avec le retrait progressif de la police neuchâteloise sur notre territoire, donne le champ libre aux comportements délictueux dont il est question ici.

Si la prévention doit naturellement être menée et encouragée, l'expérience du terrain nous prouve que seule une répression efficace et systématique est malheureusement à même d'imposer un comportement respectueux, que ce soit en matière de circulation ou du respect général de l'espace public (par exemple : incivilités diverses, salubrité des parcs publics, nuisances sonores, etc.).

Conclusion

Comme vous pouvez le constater, le problème de stationnement sur les trottoirs est pris au sérieux par le SDP, qui agit au mieux et sans négligence. Une partie de ces infractions pourrait cependant être évitée grâce à l'effet "pédagogique" induit par une répression plus systématique.

En outre, nous pouvons relever que le Conseil communal travaille à établir une politique de stationnement en collaboration avec la commission ad hoc. Cependant, l'avancée des travaux est rendue difficile par des intérêts opposés sur ces sujets.

Enfin, ce rapport a été soumis à la Commission de sécurité publique en date du 23 mars 2016 qui l'a approuvé par 6 voix contre 2.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir classer la motion de Madame Anne Monard du 30 juin 2014 intitulée "Rendons les trottoirs aux piétons".

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Huguenin-Elie

La vice-chancelière

Marie-France Emery

Mme Anne Monard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans la motion, nous demandions au Conseil communal d'étudier toutes les mesures de prévention techniques et organisationnelles, afin que les trottoirs de cette ville retrouvent leur usage premier, soit la marche des piétons, sans gêne et en toute sécurité.

Dans ce rapport, vous expliquez tout ce qui est déjà entrepris dans ce sens et admettez que cela ne fonctionne pas. Il n'y a pas la moindre piste, pas la moindre idée, pas le moindre projet pour faire autre chose que vous ne faites déjà pour solutionner ce problème. Dans cette réponse vous constatez juste, et cela n'est déjà pas si mal, que ça ne fonctionne pas.

La seule proposition est au conditionnel. Je cite : *"une partie des infractions pourrait cependant être évitée grâce à l'effet pédagogique induit par une répression plus systématique"*. Il ne fait aucun doute que cela aurait un effet éducatif, à condition de mettre les moyens de sanctionner le cas échéant.

Si le Conseil général accepte de classer cette motion, cela donne un signal clair aux automobilistes de cette ville : *"Mesdames, Messieurs les automobilistes, vous pouvez continuer à parquer sur les trottoirs avec un risque extrêmement faible d'être amendés"*.

Si nous comprenons bien que l'on ne peut augmenter le personnel actuellement, nous regrettons qu'aucune piste, aucune idée, aucun projet n'émerge de ce rapport. Ce rapport est un constat assez objectif de la situation actuelle il est vrai, mais cette situation n'est pas satisfaisante et nous n'obtenons pas de solution, nous n'entrevoions pas la moindre piste d'amélioration. Et donc nous refuserons le classement de cette motion.

Si nous devons être minorisés, nous reviendrions à la charge jusqu'à l'obtention de propositions, pour enfin répondre à la législation en vigueur et assurer la sécurité des piétons sur la portion de l'espace public qui leur est dédié.

Ces postes seraient-ils autoporteurs ? Nous nous sommes renseignés : à Neuchâtel, les postes consacrés uniquement au contrôle du stationnement sont autoporteurs. Nous comprenons bien que l'on préfère du personnel polyvalent, et qu'en ce moment il est difficile d'engager du personnel, mais dans ce cas précis, nous souhaiterions une communication transparente sur le fait que ces postes ne coûteraient rien à la Ville.

Notre position ne doit pas être assimilée à de l'anti-automobilisme mais bien plutôt au respect de l'espace dévolu aux piétons et à la sécurité de ceux-ci. Le problème ne date pas d'hier et nous souhaitons vivement une évolution dans ce domaine.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

M. René Curty, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR a pris note avec un certain scepticisme du rapport faisant suite à la motion intitulée "Rendons les trottoirs aux piétons".

En effet, aux yeux du PLR, les incivilités ne sont pas uniquement le fait des automobilistes. Il suffit d'observer comment certains cyclistes se croient prioritaires, sans gyrophares ni sirènes hurlantes, sur les trottoirs, les passages pour piétons et bien entendu sur la route. Nous ne parlons pas des piétons qui oublient de lever les yeux de leur iPhone et de réenclencher leur cerveau à l'approche des passages pour piétons.

Bien sûr, il y a aussi des automobilistes qui n'ont aucun savoir-vivre et qui mériteraient bien de temps en temps une bonne prune. Mais alors, mettons un peu la pression sur les voitures parkées dans les carrefours et qui sont un danger pour la sécurité et laissons tranquilles celles parkées par exemple le samedi après-midi dans les zones bleues quasi désertes.

Mais il est important pour nous de ne pas serrer la vis aux véhicules de livraison, qui empiètent sur les trottoirs en laissant néanmoins le passage réglementaire de 1,5 m, comme c'est d'ailleurs mentionné dans le rapport. En effet, les véhicules de livraison sont vitaux pour les commerçants du centre-ville. Ne mettons pas d'embûches supplémentaires, sinon nous ne ferons qu'avantager les grandes surfaces périphériques et le commerce sur Internet. Est-ce que c'est ce que nous voulons ? Je ne le pense pas.

On apprend dans le rapport que certaines tâches, comme par exemple la distribution de plus de 13'000 commandements de payer par année, seraient très chronophages. Possible. Mais pourquoi nous avoir dit il y a quelques années qu'en reprenant cette tâche à l'interne, on économiserait des dizaines de milliers de francs par année, car de toute façon, les agents du SDP avaient le temps de distribuer les commandements de payer entre deux zones bleues, argument avancé à l'époque ? Le Conseil communal n'a-t-il pas fait fausse route et ne serait-il pas urgent de réexternaliser cette tâche ? Tâche qui d'après nos renseignements, rapportait des dizaines de milliers de francs à la Commune sans frais, eu égard à la différence entre le montant facturé par l'entreprise privée chargée de la distribution des commandements de payer et le montant encaissé par la Commune. Ainsi, en plus de pouvoir régler le problème du stationnement avec plus de rigueur, le SDP pourrait également faire la chasse aux incivilités dans les écopoints. C'est une question. On peut aussi se poser la question de savoir si on a besoin d'agent en uniformes pour gérer le marché et encaisser les redevances auprès des marchands. Cette tâche ne pourrait-elle pas être faite par du personnel interne ou externe ayant un coût horaire inférieur ?

Vous aurez compris que nous attendrons les réponses du Conseil communal avant de nous prononcer.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance du rapport en réponse à la motion "Rendons les trottoirs aux piétons". Il en prendra acte et acceptera

son classement, car la réponse donnée nous satisfait totalement. Les explications sont claires et démontrent la marge de manœuvre que le service de sécurité publique a à sa disposition. Nous tenons à saluer et remercier le Conseil communal et le service pour cette réponse.

Nous souhaitons cependant revenir sur quelques éléments. Premièrement, les propos tenus dans la motion. Nous l'avions déjà relevé, ils sont totalement déplacés et malhonnêtes envers le service de la sécurité publique. Cela ne nous étonne pas, ils sont tellement dignes et peu surprenants de sa première signataire.

Si, comme le dit la motion, des camions stationnent sur les trottoirs pour effectuer leur déchargement, il y a là aussi une part de responsabilité de leur côté. Ainsi, ils laissent la route pour un hypothétique, mais malgré tout possible, passage des services d'urgence, et là aussi, la première signataire est bien placée pour savoir que ces services existent, que leur passage ne sont pas programmés et que les entraves sont dangereuses pour la population.

Finalement, nous pouvons également prendre un exemple flagrant allant à l'inverse de la motion. En période hivernale, lorsque la voirie déneige un trottoir sur deux, combien de piétons qui, pour une raison que j'ignore, ne se donnent pas la peine de traverser la route et de marcher sur le trottoir dégagé, préfèrent marcher sur la route, au risque de glisser, avec les blessures que cela peut engendrer, les accidents que cela peut créer, ou encore des automobilistes qui les auraient ne serait-ce même que légèrement giclés ?

Aussi, après ces quelques rappels et satisfait de la réponse donnée dans le rapport, le groupe UDC accepte de classer cette motion.

M. Daniel Musy, Président : M. Schafroth, vous vous êtes livré à des attaques personnelles à l'égard de Mme Monard, et je vous prie donc de considérer que je vous rappelle à l'ordre sur ce sujet.

M. Marc Schaforth, UDC : Motion d'ordre, Monsieur le Président. Vous m'interpellez, je viens répondre. J'ai fait des constatations, ce ne sont pas des attaques personnelles. Ce sont des constatations.

M. Daniel Musy, Président : Je vous ai rappelé à l'ordre devant le public. M. Vurucu pour le POP.

M. Inan Vurucu, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre parti a pris connaissance du rapport du Conseil communal intitulé "Rendons les trottoirs aux piétons". Nous reconnaissons l'existence du problème soulevé par la motion et prenons acte de l'argumentation et des conclusions contenues dans le rapport.

Néanmoins, il faut être conscient que de classer la motion n'aura pas pour effet la suppression des problèmes mentionnés, soit le stationnement illicite sur les trottoirs, voire parfois la circulation sur certains trottoirs. Nous souhaitons donc que le Conseil communal continue à mettre en action toutes les mesures de prévention technique et organisationnelle afin que les trottoirs de cette ville retrouvent leur usage premier, la marche des piétons, sans gêne et tout en sécurité.

En conséquence, à l'avenir, nous ne manquerons pas de revenir à la charge en fonction de l'évolution de la situation. Dans l'immédiat, il nous paraît important que l'autorité compétente reste attentive au constat que ne manquent pas de faire les membres de la commission de sécurité publique ainsi que tous les citoyens sensibles aux infractions.

Par ailleurs, il nous paraît nécessaire que les patrouilles de sécurité publique restent sensibles à cette problématique et continuent à porter une attention quotidienne sur ce sujet. De même, nous sommes favorables aux campagnes trottoirs menés de manière ponctuelle.

Enfin, comme la sécurité publique a un effectif limité, il ne nous paraît pas utile de le charger encore de tâches pouvant être réalisées par des installations automatisées. Nous pensons ici par exemple à la surveillance de parkings, Halle Volta ou autres. Nous relevons ici une situation évoquée lors du dernier Conseil général, et qui relève du bon sens à nos yeux. Merci de votre attention.

M. Patrick Jobin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste s'est penché sur ce rapport avec sa meilleure attention et a une position moins tranchée que ses préopinants sur l'opposition transports individuels motorisés et mobilité douce, puisque nous sommes convaincus qu'ils peuvent cohabiter.

Pour rappel, le groupe socialiste avait soutenu la motion d'Anne Monard, en regrettant certains termes légèrement excessifs des motionnaires à l'encontre du SDP et en relevant en même temps le mauvais procès d'intention que les groupes PLR et UDC avaient exprimé à son encontre en la refusant. La question soulevée par la motion l'avait été maintes fois par notre intermédiaire, il y a déjà plusieurs années. Le parking sur les trottoirs est en effet un problème récurrent, même si la situation n'est à nos yeux pas pire qu'il y a dix ans.

Comme le souligne le rapport, le stationnement des voitures sur le trottoir est interdit à moins que des signaux ou des marques ne l'autorise expressément et qu'à défaut d'une telle signalisation elles ne peuvent s'arrêter sur le trottoir que pour charger ou décharger des marchandises ou pour laisser monter ou descendre des passagers. Un espace de 1.50 m doit toujours rester libre pour les piétons et les opérations doivent s'effectuer sans délai. Mesdames, Messieurs, il n'est donc pas possible d'amender tous les véhicules qui s'arrêtent sur les trottoirs. De plus, il faut

constater que le SDP ne néglige pas cette infraction et sanctionne régulièrement et systématiquement le parcage sur les trottoirs et/ou la gêne des piétons puisqu'il délivre plus de quatre amendes par jour pour ces faits.

Par contre, nous sommes inquiets de ce que nous lisons en page 4 sur la disparition de la police locale fin 2006, la baisse des effectifs actifs sur notre territoire et les missions multiples que le SDP doit assumer.

D'une part, nous avons une question au sujet des effectifs : n'est-il pas possible d'engager des agents supplémentaires pour certaines missions autoporteuses, puisque les agents en place n'ont plus le temps de s'en occuper ? D'autre part, selon le rapport, la police neuchâteloise, la cantonale, la canto, a clairement annoncé que le contrôle de stationnement ne faisait pas partie de ses attributions principales et qu'elle ne le traitait pas sur notre territoire. Nous sommes choqués et nous nous posons les questions suivantes : la police cantonale s'occupe-t-elle de contrôler le stationnement dans les autres communes et si oui, le fait-elle dans ses attributions principales ou fait-elle payer cette prestation ? Comment l'argent des amendes de nos agents est-il réparti entre le Canton et la Ville ?

Finalement, nous sommes d'avis que, sans une vraie politique de stationnement, les comportements des automobilistes ne changeront jamais dans notre ville et que le travail du SDP sera toujours aussi pénible, difficile et peu efficace. Nous demandons donc au Conseil communal de reprendre contact avec les opposants à la politique de stationnement en leur demandant de venir à la table des discussions avec des interlocuteurs et des arguments crédibles et non des épouvantails.

Au vu de ce qui précède, considérant la question posée par la motion, nous accepterons son classement. Merci de votre attention.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le NPL réserve un accueil mitigé à ce rapport.

Il réserve un accueil mitigé à ce rapport parce que nous considérons que nous ne trouvons pas réponses aux questions posées par la motionnaire. On ne trouve pas réponses aux questions parce que pour des motifs politiques, économiques, on se voile la face.

Depuis quand rencontrons-nous des problèmes en terme de parcage sauvage, ou depuis quand rencontrons-nous plus souvent des problèmes, pour les piétons, d'utilisation des trottoirs ? Probablement depuis que le Conseil communal, une fois de plus, on en a déjà discuté ici, comme il l'a fait avec l'hôpital, comme il l'a fait avec d'autres services, a cru bon de liquer sa police locale au profit du Canton, qui allait tout révolutionner.

Un de nos préopinants a posé une question qui est parfaitement pertinente, nous le rejoignons quand au fait : que fait la police neuchâteloise ? Elle fait exactement ce qu'elle avait décidé de faire en 2005, c'est-à-dire de ne plus s'occuper du tout des questions de parcage. Le voudrait-elle qu'elle

ne pourrait pas le faire, puisqu'à l'heure où nous vous parlons, il n'y a dans cette ville plus aucun gendarme de la police cantonale en service, puisque tout est désormais stationné à Neuchâtel.

A l'heure où nous nous parlons, les agents du SDP effectuent probablement encore des notifications de commandements de payer, ou assurent notre sécurité, pour éviter ce que le Parlement cantonal zougois a connu. Moi, je me sens toujours en sécurité et ce n'est pas une critique par rapport aux collaborateurs du SDP, je me sens toujours en sécurité de savoir un collaborateur du SDP, dont on sait qu'ils sont surchargés, occupé à gérer notre sécurité et, tenez vous bien, à faire nos photocopies.

Parce que comme nous n'avons plus de police locale depuis 2005, et que nous n'avons pratiquement pas réaffecté les tâches qui auraient dû être effectuées par la police neuchâteloise à des tiers et qu'on a considéré qu'il fallait les garder, on fait les mêmes activités qu'avant, mais avec une bonne quarantaine de collaborateurs en moins. Moralité, on n'arrivera pas à régler la question du parcage des automobilistes sur le trottoir.

Cela étant, chacun y va de sa théorie. Encore une fois, il n'existe, nous le pensons, aucune collectivité publique de 38'000 habitants qui n'a pas une présence policière – et police ne veut pas seulement dire "arrêter" ou "être méchant" mais gérer le trafic, par exemple – H24. Nous n'avons pas ça, et dès lors, les mauvaises habitudes se prennent assez rapidement.

Le reste des discussions qui figurent dans ce rapport ont eu lieu, ont été examinées, dans le cadre de la commission de stationnement, dont on aura appris et constaté qu'elle n'a plus été utilisée ni même réunie en raison des oppositions sur un problème bien particulier qui était celui de savoir ce qu'il fallait faire s'agissant de l'instauration de macarons. Mais lors des discussions que nous avons eues sur la création de cette commission, nous avons accepté un amendement du NPL qui tendait à élargir le travail de cette commission, qui aurait notamment eu pour but de répondre à un certain nombre des questions de la motion qui ne trouvent pas réponse ici.

En conséquence, notre position est la suivante : nous ne faisons aucune critique sur le SDP, celui-ci est assurément dépassé par les missions qui sont les siennes, et parce que le Conseil communal considère que les agents du SDP affectés à des prestations autoporteuses sont plus importantes que celles, primaires, de par exemple veiller au stationnement, parce que pendant que des agents ne travaillent pas à La Chaux-de-Fonds, ils verbalisent au Val-de-Ruz et la Ville retrouve des finances. Ceci au mépris et au dépend de la population chaux-de-fonnière.

Nous refuserons donc ce rapport et considérons qu'il doit être retourné à la commission ad-hoc pour traitement. Je vous remercie.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal, Sécurité, énergies et tourisme : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je remercie les différents groupes pour ce qui a été dit, parce que pour une bonne partie, les éléments sont totalement corrects. Pour d'autres, j'aimerais y amener quelques informations supplémentaires.

Pour le PLR tout d'abord, je ne crois pas avoir dit, ni le Conseil communal, que nous allions économiser des dizaines de milliers de francs, mais que nous allions économiser un certain montant dans le fait de reprendre les commandements de payer. Je pense que vous n'êtes pas sans savoir la difficulté dans laquelle la Commune se trouve et que chacun de mes collègues, sans exception, a cherché à trouver des économies pour éviter qu'on soit à CHF 12'000'000.-, CHF 13'000'000.- ou CHF 14'000'000.- de déficit. Lorsqu'on s'est posé ces questions, on a fait le calcul et vous avez raison, le groupe PLR, de dire que le montant que nous touchons est autoporteur, c'est-à-dire que le montant que nous touchons comme revenu permet de couvrir les coûts que nous avons en temps de personnel pour livrer ces commandements de payer. Maintenant, effectivement, ce qu'il s'est passé lorsqu'on a dû chercher des économies, c'est de se dire qu'on va prendre cela en interne plutôt que le donner en externe. Et j'avais presque mal au cœur de dire à la personne à qui on donnait en externe, parce qu'il faisait un travail d'excellente qualité. Je l'ai reçu dans mon bureau, simplement pour dire qu'on va essayer de prendre ça en interne pour pouvoir faire quelques économies, et ces économies étaient réelles. Néanmoins, je pense qu'il faut remettre l'église au milieu du village. Malheureusement, et cela ne dépend pas du Conseil communal, ni du SDP, depuis une année, Mesdames et Messieurs, nous avons 20% d'augmentation des commandements de payer. 20%. J'ai demandé qu'on me donne les chiffres exacts : du 1^{er} mai au 1^{er} mai, puisque maintenant nous sommes fin mai, c'est 20% de commandements de payer en plus. Lorsque nous avons pris cette décision, nous n'avions pas ces 20%, nous partions du principe que les commandements de payer étaient déjà énormes, et vous savez qu'à La Chaux-de-Fonds, c'est la pire des communes en Suisse, malheureusement, concernant les commandements de payer et les mauvais paiements.

Maintenant, j'aimerais remercier le porte-parole du parti socialiste, parce que je n'ai rien à retirer à ce qui a été dit. Ce que j'aimerais simplement dire, c'est que bien évidemment, idéalement, en tant que responsable de ce dicastère, je serais le premier content si nous pouvions donner l'ensemble de ces commandements de payer à l'extérieur comme nous le faisons précédemment et que les agents du SDP puissent s'occuper d'autre chose. Je veux dire, on est dans une situation extrêmement difficile, dans une situation profondément difficile, et on cherche des solutions. Mais les collaborateurs du SDP font un travail remarquable. Il y a eu de nom-

breuses réorganisations dans le service, par exemple au niveau administratif où il y a eu des gains d'efficience.

Mais à un moment donné, j'aimerais juste vous donner quelques chiffres, parce que je crois quand même qu'il faut voir la situation telle qu'elle est. On a parlé dernièrement, dans la presse, qu'il y avait deux pôles urbains, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. La Chaux-de-Fonds, aujourd'hui, a des mandats de prestation pour le Val-de-Ruz, La Sagne, Les Ponts-de-Martel et Brot-Plamboz. Si on prend une comparaison : pour être tout à fait clair, nous avons pris les chiffres officiels, pour qu'on ne nous dise pas qu'on invente des chiffres, etc., on a pris les chiffres du rapport de gestion. En résumé, Neuchâtel dispose d'un effectif deux fois plus élevé pour son service de la sécurité publique, agissant sur un territoire dix fois moins grand et pour une population 1,5 fois moins importante, puisqu'on a considéré Neuchâtel et les mandats de prestation que Neuchâtel a et les mandats de prestation que La Chaux-de-Fonds a. Donc je veux dire, à un moment donné, et je dirais ça vis-à-vis des Verts, même si à ma place vous aviez un Vert, moi je ne sais pas raser gratis. Je ne sais pas. Et je pense qu'aucun de mes collègues ne sait raser gratis. Donc effectivement, idéalement, on devrait avoir plus de monde. Et idéalement, on devrait avoir plus de personnel pour pouvoir contrôler ces différents éléments.

M. Vurucu, vous avez totalement raison. On n'a jamais dit, ni le Conseil communal ni moi dans la séance à laquelle vous étiez, que la réponse à cette motion allait régler 100% des problèmes. Nous avons des personnes qui nous envoient des photos, en nous disant *"Regardez, il y a une voiture qui est parkée là, il y a une voiture qui est parkée ici."* Mais on n'a pas la disponibilité, avec le personnel qu'on a, d'avoir un agent à chaque minute, à chaque heure, à chaque rue, qui peut verbaliser une voiture qui est mal parkée. Je suis profondément contre les voitures qui se parkent sur les trottoirs. J'ai demandé à mes collaborateurs de mettre un accent spécial là-dessus. Mais mise à part ça, ils n'ont pas seulement l'amende des parkages, ils n'ont pas seulement les retraits de plaques, ils n'ont pas seulement la livraison des commandements de payer, mais en plus de tout cela, ils ont tout le reste. Nous avons de très nombreuses manifestations dans la commune de La Chaux-de-Fonds. Pendant ces manifestations, ces gens-là sont occupés à ces manifestations. Certains m'ont reproché dans le passé de mettre la barre trop haut, et je ne peux pas demander à mes employés de faire plus que de travailler correctement comme ils le font aujourd'hui, du matin au soir et avec efficience.

Je peux vous répondre clairement, la police cantonale ne s'occupe pas, dans aucune commune de ce canton, de mettre des amendes pour le parkage. La police cantonale, si elle est dans un véhicule et qu'elle voit une voiture parkée sur un passage piéton, où il y a un risque, un danger réel, un risque imminent, a le devoir de s'arrêter et d'amender. Mais toutes les autres amendes de parkage, par exemple si une voiture est parkée sur un

trottoir et qu'elle ne met en danger personne, si une voiture est en dehors des 1h30 et que ça fait cinq heures qu'elle est là, elle ne s'en occupe pas, ni à La Chaux-de-Fonds, ni ailleurs. Il y a eu des périodes de transition, certaines communes ont eu des mandats de prestation par rapport à la police, au même titre que le Val-de-Ruz nous a demandé un mandat de prestation, mais ça sous-entendait que ces communes-là devaient payer un supplément à la police cantonale. En dehors de cela, la police cantonale ne fait pas ce travail. Elle le dit clairement, et en plus on le voit clairement.

Concernant le fait de discuter de ce sujet, je vous rappelle que ce sujet a été discuté dans une commission de stationnement, dont deux conseillers communaux font partie. Mais je peux juste vous dire que dans cette commission de stationnement, malheureusement, on a tout et son contraire qui est demandé. Dans cette commission de stationnement, vous avez des personnes qui disent *"On veut plus de ça."*, et d'autres personnes qui disent exactement l'inverse, *"On veut moins de ça."*. Donc ce n'est pas que ça n'a pas été discuté, mais c'est qu'un consensus minimum, en tous les cas à ce stade, n'a pas été trouvé.

Concernant, M. Hainard, la liquidation de la police locale. Ecoutez, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Les décisions ont été prises à un moment où il y avait beaucoup d'espoir d'économies en remettant ça à la police cantonale, et je comprends. Et à ce moment-là, avec les éléments qui étaient en possession de ceux qui ont pris les décisions, très certainement que tout justifiait que la décision soit prise. Force est de constater qu'avec le recul, les promesses... Je prends seulement un exemple. Lorsque nous avons discuté de ces mandats de prestation, clairement, tout le monde le sait, il y a eu des prix de dumping qui ont été faits. Il y a eu des prix pour faire envie aux Communes de rejoindre cela. Et par la suite, il a été clairement dit, il suffit d'écouter les débats au Grand Conseil pour voir que les prix de dumping, au départ, qui étaient des prix pour attirer, n'étaient pas la réalité des faits. Et par la suite, on a monté les prix. Donc quand la décision a été prise, certainement que ceux qui l'ont prise l'ont fait avec les éléments qu'ils avaient à disposition, en toute connaissance de cause. C'est un peu comme si vous jouez à la Bourse, c'est facile de dire *"J'aurais dû placer ça à tel endroit"* une fois que vous avez su que le titre a augmenté ou perdu de la valeur.

Voilà ce que je peux dire. Si j'ai oublié des questions, j'y répondrai bien volontiers.

Ce que j'aimerais dire, c'est que mes collaborateurs aimeraient bien être plus nombreux, incontestablement. Nous avons eu, pas plus tard que la semaine passée, encore une grande discussion par rapport à l'explosion de ces commandements de payer. Et je me suis engagé vis-à-vis d'eux pour rediscuter de cet élément-là avec mes collègues du Conseil communal, parce qu'ils se rendent compte qu'il y a trop et que la barque est pleine.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Mon discours n'est pas là pour dire qu'il faut externaliser toutes nos activités communales. Sans entrer au franc près, un commandement de payer qui est externalisé rapporte CHF 20.- à la Commune. Quand j'entends que c'est autoporteur, ça veut dire que ça ne rapporte rien. Donc il y a des Communes de ce canton qui externalisent complètement les commandements de payer. A mon avis, le niveau de formation des agents du service de sécurité publique est trop élevé pour faire ce genre de tâche, et nous coûte trop cher à l'heure. Donc faisons nos calculs à nouveau, pour savoir s'il ne faut pas complètement externaliser ce travail. Merci.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame... Monsieur le Président, pardon, Mesdames, Messieurs.

RIRES

M. Frédéric Hainard, NPL : C'est parce que je voyais Mme Monard intervenir, pardon.

Nous remercions le Conseil communal pour les réponses qui ont été apportées. Le débat est en train de tourner sur un procès qui n'a pas lieu d'être de savoir ce que fait, fait bien ou fait mal, le service du domaine public, et ce n'est pas le but du rapport par rapport à la motion des Verts. Par exemple, si l'on sait qu'un commandement de payer rapporte à la Ville environ CHF 50.-, et qu'un bon agent en notifie six à sept à l'heure, je vous laisse faire le coût et le bénéfice pour la Ville. C'est ce bénéfice-là qui permet d'utiliser les collaborateurs du SDP à des tâches qui rapportent moins. Mais cette question-là, je ne suis pas sûr qu'elle doive être examinée en réponse à la motion.

Notifier un commandement de payer, il faut déjà préciser que c'est juste la deuxième notification, c'est celle que la Poste n'arrive pas à faire. C'est quand même répondre à un certain nombre de connaissances quand à l'heure, au destinataire, à la manière de notifier, à la qualité qu'a celui qui se fait notifier le commandement de payer pour formuler ou non l'opposition, et il y a un certain travail qui se fait derrière. Et je suis intimement convaincu que c'est une tâche régalienne, qui appartient de par la loi à la Poste pour la première notification, et ensuite aux collectivités publiques, et ce service ne doit pas être extériorisé, ce d'autant plus quand il permet de financer des tâches où le SDP œuvre sans facturation. Mais, je l'ai dit, ce n'est pas le sujet.

Le sujet est de savoir si on peut se contenter du rapport du Conseil communal en réponse à la motion des Verts par Anne Monard déposée le 30 juin 2014. La réponse est évidemment non. La réponse ne peut pas être oui, parce qu'il y a une commission spéciale qui a ce mandat d'examiner ça

dans une manière large et ce dossier n'est pas un désaveu pour le Conseil communal, ce n'est pas une critique du SDP. Il y a trop à refaire s'agissant des trottoirs et des piétons. C'est quand même un droit assez fondamental qu'on a de se promener sur les trottoirs sans être entravés par les automobilistes. La réponse n'est pas satisfaisante, la commission ad-hoc doit traiter ce dossier. Merci.

M. René Curty, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La réponse qui a été formulée par le Conseil communal ne nous satisfait pas, effectivement. Le nombre de commandements de payer à distribuer explose, mais, paradoxe, plus il y en a à distribuer, si c'est à externalisé, plus ça nous rapporterait, ce qui n'est, à notre niveau, pas un bien pour la collectivité, parce que plus il y a de commandements de payer à distribuer, cela veut dire que les gens ont des difficultés. Donc ça veut bien dire qu'il faut externaliser cette tâche pour que le SDP puisse, à tors ou à raison, se consacrer notamment au parage.

Donc, dans l'état actuel des choses, nous ne pourrions pas accepter le rapport et nous espérons aussi simplement que les membres de ce Conseil ne feront pas comme certains membres de ce Conseil en se parquant toujours n'importe où, n'importe comment, n'importe quand, sans être jamais inquiété.

M. Patrick Jobin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous remercions le Conseil communal pour les réponses sur les questions concernant la police cantonale, mais nous sommes empruntés, parce que les réponses du Conseil communal à notre question sur l'engagement supplémentaire pour des missions autoporteuses nous laisse pantois. Nous attendions une réponse un peu plus optimiste, ce qui fait qu'on se demande si, finalement, et c'est notre troisième point, cette motion ne devrait pas, comme certains l'ont déjà dit, être renvoyée en commission de stationnement et mobilité.

Et sur ce sujet, je tenais à rectifier un point : le Conseil communal nous a répondu que tout et son contraire étaient demandés dans cette commission. Sans en dévoiler les secrets, il y a des opposants dans cette commission, qui, ailleurs, sous d'autres contrées, avec la même étiquette, sont de toute autre composition. C'est pourquoi nous demandions de relancer cette commission avec d'autres personnes, d'autres représentants de ces associations opposantes, parce que nous avons constaté que le dialogue n'était pas possible avec eux, c'est pourquoi si un dialogue constructif peut reprendre dans cette commission de stationnement, mobilité et espaces publics, nous serions alors d'accord de renvoyer le traitement de cette motion à cette commission.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal, Sécurité, énergies et tourisme : M. Curty, je ne peux pas entendre ce que vous avez dit, parce que c'est faux. Je m'excuse, mais c'est faux. Lorsque nous donnons à l'extérieur, oui, nous avons un petit profit. Mais si nous le donnons en interne, nous avons un plus grand profit. Je m'excuse du terme, mais que ça plaise ou pas, les calculs ont été faits. J'ai demandé à mon administrateur de mettre l'ensemble des coûts. Le fait qu'une personne du SDP aille livrer des commandements de payer, il est clair qu'il ne va pas pouvoir mettre des amendes. Dans le calcul, cet élément-là a été considéré. C'est-à-dire une perte de certains revenus qui n'ont pas lieu lorsqu'il fait cela. Le net, à la fin, est clair : si nous faisons cela en interne, ça nous coûte moins cher qu'en externe.

Maintenant, j'aimerais répondre à M. Jobin.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal, Sécurité, énergies et tourisme : Jobin, excusez-moi.

Je suis parfaitement d'accord avec vous, il y a des éléments autoporteurs. Mais j'aimerais juste que vous puissiez réaliser un élément. Dans la Commune, vis-à-vis des collaborateurs des différents services, imaginez que dans un service où c'est autoporteur on augmente les effectifs, et dans un service qui n'est pas autoporteur, on diminue les effectifs. Je crois que plusieurs dans cette salle sont pour le fait que tout le monde doive "se serrer la ceinture" et que c'est difficile partout.

Imaginez comment justifier : je vais prendre un seul exemple. La protection civile : la secrétaire de la protection civile se trouve en face de la secrétaire du SIS. La protection civile dépend du Canton. Donc tout ce que nous économisons au niveau de la protection civile n'apporte pas un franc de plus à la Commune. J'ai eu de longues discussions sur ce sujet-là. Et j'ai demandé que des économies soient faites aussi à la protection civile. Même si, directement, la Commune n'en a pas les moyens, puisque ça va dans un fonds, ce qui coûte moins cher à La Chaux-de-Fonds profitera à d'autres. Mais imaginez deux collaboratrices qui sont deux bureaux l'un en face de l'autre : à une on demande des efforts, et à l'autre on ne demande pas d'efforts. Si dans le service du SDP, des éléments autoporteurs, on engage du monde, ça ne coûterait rien à la Commune, au contraire, ça rapporterait. Mais imaginez aussi comment d'autres collaborateurs, dans d'autres services, vont ressentir ça. Alors chez vous, vous augmentez l'effectif, et chez nous, les effectifs diminuent, parce qu'une fois c'est autoporteur et une fois ça ne l'est pas. Ce sont des discussions qu'on a au sein du Conseil communal. Ce n'est pas évident, parce que quelque part, vous pouvez toujours dire aux collaborateurs que c'est un travail autoporteur et que c'est pour ça qu'on augmente. Et ce n'est pas si simple au niveau des relations humaines. Parce que quelque part, on aimerait que tout le monde

soit dans la même barque et que tout le monde participe de la même façon.

Mais je peux vous répondre clairement, M. Jubin. Jobin, excusez-moi. Je peux vous répondre clairement, oui, on pourrait engager certains postes qui sont 100% autoporteurs. Je ne peux pas vous dire autre chose, oui. Après, c'est une décision du Conseil communal.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je pense qu'il faudrait qu'on recentre un tout petit peu le débat. Parce que je ne sais pas ce que les commandements de payer font sur nos trottoirs.

Quand j'entends qu'on aimerait renvoyer cette motion à la commission de stationnement, je ne vois pas ce que la commission de stationnement va pouvoir apporter de plus. Ça ne va pas résoudre le problème des commandements de payer. Ce n'est pas cette commission qui va le faire.

On est face à un problème d'effectifs, ça, c'est reconnu. On est face aussi à une situation qui nous met un petit peu à l'étroit puisqu'on a quand même la loi fédérale sur le stationnement, qui règle d'abord sur ce problème-là.

Donc recentrons un tout petit peu le débat, regardons comment les choses sont faites et si on met à côté les commandements de payer, parce qu'actuellement, ça fait une demie heure qu'on en parle, mais ce n'est pas le sujet de la motion, on se rend compte qu'il est répondu à cette motion, que nous pouvons la classer. Par contre, il est bien clair qu'il faudra que la commission de sécurité, peut-être, je ne sais pas, se penche sur la problématique de la hausse des commandements de payer et trouve des solutions. Puisque que là, ce sera la commission qui sera apte à travailler sur ce sujet. Je l'imagine comme ça. Et revenons sur le problème de parcase.

M. Inan Vucurcu, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour rappeler à nouveau que régler le problème des trottoirs est pour nous une question technique et organisationnelle. Ce n'est pas une question d'augmenter les effectifs et de dépenser plus. Merci.

Le classement de la motion est refusé par 28 voix contre 4.

Rapport du Conseil communal

En réponse à la motion urgente multipartis du 4 février 2016 relative aux risques sanitaires et à la violation de la loi au sein de l'HNe

(du 11 mai 2016)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Texte de la motion (PV Conseil général no 44, p. 3553 et 3567-3570)

Dans une lettre ouverte parue dans la presse, quatre anciens médecins de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, relayant en cela un avertissement publié dans un communiqué des Sociétés Locales de Médecine de La Chaux-de-Fonds et du Locle, s'inquiètent des risques sanitaires potentiellement majeurs qui pèsent sur les patients hospitalisés sur le site de La Chaux-de-Fonds. Ils observent que les mesures de fermeture des blocs opératoires la nuit en semaine, en plus du week-end, vont encore péjorer la situation.

Nous avons de bonnes raisons de penser que les craintes émises par ces quatre médecins et leurs collègues actifs de la ville sont à prendre très au sérieux même si l'HNe semble les ignorer. Il apparaît que les employés d'HNe le perçoivent mais ne s'expriment pas de peur de représailles même quand ils sont démissionnaires.

Certes le site de La Chaux-de-Fonds prend en charge des patients de tout le canton, mais c'est principalement la population des Montagnes qui est en danger.

Nos conseils communaux sont garants de la sécurité des habitants de leurs villes. Dès lors nous nous adressons à ceux du Jodet et de La Chaux-de-Fonds pour qu'ils vérifient si les dangers potentiels relevés par les médecins précités sont réels, en sollicitant le Conseil d'Etat, l'HNe et une expertise extérieure avant qu'un drame ne se produise. Un retard de réanimation ne conduit pas forcément à un décès, mais peut laisser des traces graves au niveau d'organes avec des effets durables et irréversibles évitables par une prise en charge rapide et adéquate.

Nous rappelons au Conseil Communal que, par la loi, l'Etat doit garantir une offre et une sécurité sanitaire égale pour tous les habitants du canton. Ce n'est apparemment plus le cas actuellement. Pour paraphraser HNe, l'Etat offre à la population des Montagnes une sécurité d'un « autre temps » et ce n'est pas acceptable.

Par ailleurs nous demandons au Conseil Communal et à son service juridique d'examiner si le non- respect durable de la loi et des décisions politiques dont les conséquences mettent en danger la population ne pourraient pas faire l'objet d'une action judiciaire.

Au vu de l'urgence de la situation nous demandons instamment au Conseil Communal de la traiter avant la fin de la présente législature.

Claude-André Moser, Patrick Jobin, Christophe Ummel, Sylviane Méreaux, Karim Boukhris, Marc Schafroth, Monique Erard

Deux questions sont posées :

- A. "[...] Nous nous adressons à ceux [les Conseils communaux] du Locle et de La Chaux-de-Fonds pour qu'ils vérifient si les dangers potentiels relevés par les médecins précités sont réels, en sollicitant le Conseil d'Etat, HNe et une expertise extérieure avant qu'un drame ne se produise.

- B. "[...] Nous demandons au Conseil Communal et à son service juridique d'examiner si le non-respect durable de la loi et des décisions politiques dont les conséquences mettent en danger la population ne pourraient pas faire l'objet d'une action judiciaire".

A. Sécurité sanitaire

La sécurité hospitalière est-elle assurée sur le site de La Chaux-de-Fonds ?

Pour répondre à cette question, il nous semble important de traiter l'aspect du personnel et des moyens mis en place sur le site de La Chaux-de-Fonds.

Pour rappel : suite à la fermeture des blocs opératoires en avril 2015, le piquet du médecin anesthésiste sur le site de La Chaux-de-Fonds a été supprimé. Par contre, la présence de l'infirmier anesthésiste sur ce site a été maintenue pour, nous citons, « *des raisons d'assistance auprès du médecin non anesthésiste, pour la sécurité des voies aériennes en urgences.* » (Direction de HNe).

Cette même Direction met en avant le fait que «la sécurité sanitaire est assurée dans les montagnes neuchâteloises, aujourd'hui comme demain, de jour comme de nuit. HNe dispose de trois disciplines médicales à même de gérer les situations de détresse respiratoire : les urgentistes, les anesthésistes et les intensivistes. Pour la sécurité des voies aériennes en urgence, ces spécialistes ont à disposition sur le site de La Chaux-de-Fonds une infirmière anesthésiste 24 heures sur 24 pour les assister.

Pour maintenir leur compétence, les médecins des urgences et des soins intensifs ont accès au bloc opératoire pour pratiquer des gestes sur des voies aériennes sous supervision des médecins anesthésistes. »

De tels propos impliquent le rappel de certaines règles de *bonne conduite*, qui sont pratiquées dans les hôpitaux suisses.

Un infirmier anesthésiste a acquis le titre d'expert en soins d'anesthésie diplômée EPD ES. Il en découle des normes rendues applicables à travers la formation des infirmiers anesthésistes, approuvée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), ex OFFT, qui coïncident matériellement avec les recommandations de la Société suisse d'anesthésie et de réanimation (SSAR) :

- L'infirmier anesthésiste travaille en délégation ou en collaboration avec un médecin anesthésiste.
- L'infirmier anesthésiste travaille sous les ordres du médecin anesthésiste.
- Les tâches de l'infirmier anesthésiste comprennent l'exécution de prescriptions médicales et des tâches bien définies, qui peuvent lui être déléguées dans le cadre de ses compétences.
- Sur délégation d'un médecin anesthésiste ou en collaboration avec lui, l'infirmier anesthésiste agit sous sa propre responsabilité et de manière autonome.
- Face à la complexité des situations rencontrées, en particulier face à des patients/patientes inconnues ou requérants des interventions d'urgence, l'infirmier anesthésiste doit avoir la capacité d'agir de façon rapide, souple et anticipatrice dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées.

Ainsi l'infirmier anesthésiste travaille sous la responsabilité et sur délégation du médecin anesthésiste et ne peut être mis à disposition pour assister un médecin non anesthésiste, comme le préconise HNe. Les conséquences qui découlent d'une telle organisation peuvent être dramatiques pour le patient, le personnel, et entrave le cadre d'une profession bien définie.

Notons également la redéfinition des missions des professionnels et de la terminologie médicale utilisées par HNe. En effet, la Direction est convaincue que, nous citons : *« Les missions de l'infirmier anesthésiste en l'absence du médecin anesthésiste en urgence se limitent à participer à la libération des voies aériennes et en aucun cas à la pratique d'anesthésie étant précisé, à toutes fins utiles et pour éviter toute confusion, que l'injection de drogue pour une intubation ne constitue pas une anesthésie générale, mais un acte de réanimation ».*

Les sociétés scientifiques et les dirigeants de HNe ont des définitions bien divergentes sur le sujet.

Le Plan d'études cadre pour les experts en soins anesthésie (c'est-à-dire les infirmiers anesthésistes) définit l'anesthésie générale comme telle :

« L'anesthésie réalisée au moyen de produits anesthésiants volatils ou intraveineux ainsi que de relaxants musculaires plaçant le patient / la patiente dans un état de profonde inconscience ou il / elle nécessite le plus souvent une assistance respiratoire mécanique ou manuelle. »¹

Autres définitions :

« L'intubation endotrachéale reste la méthode de premier choix pour assurer la ventilation et la protection des voies aériennes supérieures. Ce geste fait partie intégrante au savoir-faire des équipes d'anesthésiologie, dans un contexte de chirurgie électorale, de réanimation ou de soins intensifs. En générale, l'intubation s'avère rapide, sûre et efficace. Un apprentissage et une pratique régulière sont néanmoins nécessaires pour acquérir et maintenir les habilités requises pour gérer les situations d'urgence et pour minimiser le risque de complications, notamment iatrogènes ».²

« Ce savoir-faire des équipes d'anesthésie, dans un contexte de réanimation ou de soins intensifs » est un élément essentiel pour assurer la sécurité sanitaire, sur un site où un service d'urgence est maintenu.

La mise-en place d'un binôme virtuel est à risque. En effet, le médecin anesthésiste est uniquement joignable par téléphone. En cas de difficulté, il ne pourra pas intervenir.

Pour illustrer cette aberration : pourrait-on imaginer une hôtesse de l'air piloter un avion, dans une organisation qui placerait le pilote dans l'aéroport le plus proche, et qui serait uniquement joignable par radio ?

Lors de la séance du mercredi 23 mars 2016, en présence des représentants des partis politiques du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Monsieur Théo Huguenin-Elie, des deux Conseillères communales Mesdames Sylvia Morel et Nathalie Schallenberger ainsi que des hauts cadres médicaux de HNe, le Professeur Bernard Vermeulen,

¹ OdAsanté. Plan d'études cadre pour les études postdiplômes des écoles supérieures. "soins d'anesthésies". Chapitre 8 pages 37.

² Intubation difficile, Université de Lausanne, Faculté biologie et de médecine, CHUV 2010

Directeur médical de HNe, dit clairement que, en cas d'extrême difficulté, l'infirmier anesthésiste essaie de recourir à un hypothétique médecin anesthésiste, résidant à La Chaux-de-Fonds pendant ses jours de congés.

Nous insistons sur le respect de ce binôme (infirmier anesthésistes – médecin anesthésiste) en raison du risque d'intubation difficile qui, en situation d'urgence, est une réalité.

Une intubation difficile est gérée par la présence et l'intervention de personne expérimentée.

Pour illustrer :

- *« l'intubation trachéale en réanimation est fréquemment réalisée chez un patient instable et est associée à un risque élevé de complications (20 à 50 pour cent) menaçant le pronostic vital. Dans cette revue nous proposons une procédure de sécurisation de l'intubation en situation d'urgence... une induction anesthésique en séquence rapide utilisant des produits hemodynamiquement bien tolérés (étomidate, curare d'action rapide) ».*³

*« l'intubation trachéale en réanimation est fréquemment réalisée chez un patient instable et est associée à un risque élevée de complications (20 à 50 pour cent) pouvant menacer le pronostic vital (intubation œsophagienne, régurgitation...) ».*⁴

- *« l'évolution de la sécurité de l'anesthésie avec un risque de mortalité liée à l'anesthésie chez les patients ASA 1 et 2, équivalent à celui des procédures industrielles de haute sécurité, incite à ne pas modifier les pratiques actuelles de l'anesthésie reposant sur le binôme médecin anesthésiste-infirmière anesthésiste, au risque de remettre en cause ce niveau de sécurité ».*⁵

(asa = physical status classification system).

Des professionnels en anesthésie se sont penchés sur la conduite à tenir lors d'une intubation difficile. En situation d'urgence, toute intubation et maîtrise des voies aériennes peut s'avérer difficile, il existe un algorithme qui implique comme toute première mesure en cas d'échec après une laryngoscopie, d'appeler un anesthésiste expérimenté !

³ Les modalités de l'intubation en urgences et complications, Référencé art. réanimation, décembre 2088

⁴ Gestion et risque de l'intubation en réanimation, 51^{ème} congrès d'anesthésie et réanimation, SFAR 2009

⁵ Revue anesthésie et réanimation, SFAR janvier 2016

Pour assurer la plus grande sécurité à la population, la Direction de HNe a mis en place un système de piquet de voies aériennes, en dehors des heures d'ouverture du bloc opératoire de La Chaux-de-Fonds, soit en l'absence du piquet du médecin anesthésiste.

Ce piquet est composé d'un chef de clinique en anesthésie, ou d'un médecin du département de médecine ou du département des urgences.

Malheureusement, « Le département d'anesthésie assurera ces piquets 16 jours pendant les 6 premiers mois de l'année (vendredi, samedi, dimanche et les jours fériés). Le reste du temps des intensivistes ou urgentistes assureront le piquet. » Le plus extraordinaire est le délai d'intervention de ces médecins. Il est fixé à 45 minutes, et ce en accord avec la Direction médicale. Un tel délai, pour des situations d'urgence, laisse songeur !

Il serait illusoire de considérer la présence immédiate du piquet en vigueur.

Le cadre urgentiste peut se trouver en mission, à distance du site de La Chaux-de-Fonds. Le "ça n'arrive jamais" est une utopie.

Un autre point défailant dans cette organisation est le manque d'expérience et de compétence dans la gestion des voies aériennes de certains médecins qui composent ce piquet.

Pour pallier ce problème, la Direction propose la solution suivante : « Pour maintenir leur compétence, les médecins des urgences et des soins intensifs ont accès au bloc opératoire pour pratiquer des gestes sur des voies aériennes sous supervision des médecins anesthésistes ».

Dans un premier temps, nous nous permettons de remplacer le verbe maintenir par apprendre, pour la plupart d'entre eux.

Dans un deuxième temps, cette mesure qui vise à former des urgentistes ne permettra jamais d'acquérir la dextérité d'un médecin anesthésiste. Le management des voies aériennes émane de longues années d'expérience dans ce domaine.

A noter, qu'au bloc opératoire, les conditions d'installation, les situations programmées, permettent d'optimiser la réussite du geste.

En urgence, la situation est bien différente.

Etre supervisé par un médecin anesthésiste, démontre une fois de plus que les compétences dans la gestion des voies aériennes reviennent au médecin anesthésiste.

Dès lors, la notion de masse critique est importante à respecter pour acquérir une certaine dextérité.

Combien d'intubations sont réalisées, par jour/semaine/mois pour chacun d'entre eux ? Ces solutions n'ont pas été retenues dans d'autres établissements hospitaliers en Suisse romande. Elles conduisent à prendre des risques inconsidérés pour les patients et met les professionnels de santé en grande difficulté. Des problèmes éthiques et déontologiques se posent aussi. Peut-on demander à un médecin d'effectuer ou de déléguer un acte que lui-même ne maîtrise pas ?

La différence organisationnelle entre les deux sites, ne permet pas de dire qu'il existe une équité des soins en urgence. En effet, un médecin anesthésiste est de garde sur le site de Pourtalès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 contrairement au site de La Chaux-de-Fonds, où les week-ends et jours fériés, le piquet du médecin anesthésiste est remplacé par un piquet de gestion des voies aériennes - constitué par des médecins urgentistes ou intensivistes non anesthésistes la majeure partie du temps - avec un délai d'intervention fixé à 45 minutes.

Avec un peu de chance, le patient pourra bénéficier de l'intervention du chef de clinique en anesthésie, 16 jours pour les 6 premiers mois, en faisant preuve d'un maximum de patience en raison du délai d'intervention !

La Direction de HNe se gargarise que « la sécurité est assurée pour les habitants des Montagnes, aujourd'hui, de jour, comme de nuit », contrairement à ce qu'elle fut autrefois car, nous citons : « *dans la réalité, il n'y a plus d'anesthésiste sur le site de La Chaux-de-Fonds, la nuit depuis plus de quinze ans, mais un piquet qui assure une présence à 30 minutes.* »

Pour rappel : les infirmiers anesthésistes étaient présents dans l'enceinte de l'hôpital 24 heures sur 24. Il n'y a jamais eu de présence 24 heures sur 24 intramuros de médecin-anesthésiste sur le site de La Chaux-de-Fonds. En revanche, ils ont toujours été disponibles 24 heures sur 24 pour répondre au plus vite à toute demande de prise en charge anesthésique vitale, urgente dans cet établissement.

Cette organisation pragmatique a été mise en place et a perduré :

- Depuis plus de 15 ans, les médecins anesthésistes du site de La Chaux-de-Fonds ont leur domicile au sein de la cité horlogère.
- Ceux-ci ne se sont jamais autorisés, lors des astreintes de piquet, à un éloignement dans un périmètre géographique réel de 30 minutes.
- Des domiciles respectifs à l'hôpital, le délai réel était plutôt de l'ordre de 5 à 10 minutes.
- Parfois, les conditions hivernales ont fait que les médecins anesthésistes passaient la nuit dans l'hôpital afin d'assurer la sécurité des patients.

Cette organisation d'astreintes a permis aux anesthésistes de respecter les recommandations émises par la SSAR concernant la durée du travail autorisée, tout en assurant les week-ends entiers également. Ce système a donné entière satisfaction à chacun et démontré sa sécurité pendant des décennies. Cette disponibilité 24 heures sur 24, sans avoir à engager d'autres médecins, a donc permis de limiter les coûts sans pour autant limiter les prestations offertes aux patients, ce qui n'est plus clairement le cas.

Un autre point fort regrettable que nous souhaiterions mentionner :

Considérer que l'anesthésie se cantonne à passer un tube entre les cordes vocales est fort regrettable. L'anesthésiste tient une place importante de par ses compétences dans la gestion des urgences et dans la complémentarité des autres spécialités médicales.

En effet, l'anesthésiste, faisant partie à part entière d'un service d'anesthésiologie, il est habilité à étendre son champ d'action.

Petit rappel qui nous semble indispensable sur la définition des termes anesthésie et anesthésiologie :

L'anesthésie est le domaine central de l'anesthésiologie. Elle comprend l'évaluation et la préparation du patient, le déroulement d'une anesthésie générale et régionale, la prise en charge surveillée par l'anesthésiste (MAC), ainsi que la surveillance après des interventions diagnostiques et thérapeutiques. Le but principal dans un contexte interdisciplinaire est d'assurer une prise en charge peropératoire sûre et efficace du patient.

L'anesthésiologie : il s'agit d'une discipline médicale subordonnée qui s'occupe, en plus de son domaine central (l'anesthésie), d'un large spectre clinique et de recherche en médecine intensive, médecine d'urgence et antalgie.

Elle met à disposition de façon transversale ses connaissances et ses prestations de spécialiste et assure la médecine opératoire, traumatologique et aiguë. L'antalgie notamment s'occupe des douleurs aiguës, chroniques et de médecine palliative.⁶

En accord avec cette définition, il faut comprendre qu'il n'est pas question ici uniquement de sécurité, mais aussi de qualité des soins (possibilité de bénéficier de techniques d'antalgies invasive : blocs nerveux, péridurale antalgique, aide aux services partenaires pour des gestes techniques parfois difficiles tels que les ponctions lombaires, voies veineuses centrales...) mais aussi d'éthique avec une équité de prise en charge des patients.

Nous relevons également ce point pour souligner la perte potentielle de ces prestations sur le site de La Chaux-de-Fonds. C'est également cette indisponibilité de fait d'avoir accès à des prestations d'anesthésiologies dans un hôpital, qui est dénoncée aujourd'hui.

En effet, pour avoir accès à des prestations anesthésiques de quelque nature qu'elles soient, ce sera le patient qui devra être déplacé ou il devra prendre son mal en patience jusqu'au lendemain (dans le meilleur des cas), et / ou certaines techniques ne lui seront tout simplement plus proposées faute de pouvoir les organiser simplement.

Nous pouvons faire le constat que l'adaptation des règles aux nécessités définies par la Direction de HNe prend le dessus sur les règles de bonne pratique, par la diminution notamment des moyens en compétence. Ceci remet en cause la sécurité sur le site de La Chaux-de-Fonds.

Au vu de ce qui précède, nous avons demandé un avis éclairé auprès du SSAR. Le Conseil communal vous tiendra informé de la teneur de la réponse.

B. Aspects juridiques

Extraits Vot'info du 24 novembre 2013

Précisions pour les citoyens-ennes

"Rappelons que les options stratégiques du Conseil d'Etat dont il est question dans ce décret, et qui ont été adoptées par la majorité du Grand Conseil, sont celles figurant ci-dessous. Les options stratégiques dites «complémentaires» dans le décret soumis au vote sont les options nos 9, 12 et 13, qui ont été confirmées après une analyse complémentaire. Votre vote ne porte que sur ces trois options.

⁶ Standards et recommandations pour l'anesthésie, version 2012, paragraphe 2, terminologie et définition

1. Des prestations de médecine interne sont proposées sur les sites de La Chaux-de-Fonds (CDF) et Pourtalès (PRT).
2. Des services de soins intensifs sont offerts sur les sites de CDF et PRT.
3. Des Centres de diagnostic et de traitement (CDT) sont localisés sur les sites de CDF, PRT et du Val-de-Travers (VDT).
4. Des services médicaux d'urgence et de réanimation (SMUR) sont localisés sur les sites de CDF, PRT et VDT.
5. Une plateforme régionale de santé est développée sur chacun des sites du Locle, du Val-de-Ruz, de VDT et de La Béroche.
6. Un Centre de traitement et de réadaptation (CTR) est localisé sur chacun des sites du Locle, du Val-de-Ruz, de VDT et de La Béroche.
7. Des prestations de médecine physique et de réadaptation (MPR) sont proposées sur le site du Val-de-Ruz.
8. Le Centre femme-mère-enfant est définitivement localisé à PRT.
- 9. Un Centre de l'appareil locomoteur est créé sur le site de PRT et intègre de nouvelles compétences en matière de chirurgie du rachis.**
10. Des investissements immobiliers sont consentis sur le site de CDF pour la rénovation des blocs opératoires, des unités d'hospitalisation et du hall d'entrée.
11. Un Centre d'oncologie est localisé sur le site de CDF et intègre un Centre de sénologie reconnu au niveau national.
- 12. Un Centre de chirurgie stationnaire est créé et localisé sur le site de CDF.**
- 13. Un Centre de chirurgie ambulatoire est créé sur le site de PRT.**
14. Un Centre de traitement et de réadaptation (CTR) gériatrique est localisé sur le site de VDT.
15. Un Centre de diagnostic et de traitement (CDT) est développé sur le site de VDT.
16. Une étude est menée visant à déterminer l'opportunité de créer un site unique de soins aigus et sa localisation.
17. Conjointement à la création d'un site unique de soins aigus, la question du regroupement des CTR sur un seul site est posée."

Conclusion intermédiaire:

Les options stratégiques n° 2 (soins intensifs), n° 10 (investissements immobiliers sur le site de CDF) et n° 12 (centre de chirurgie stationnaire créé sur le site de CDF) sont acceptées par le peuple neuchâtelois le 24 novembre 2013. A ce moment, les 17 options stratégiques initiales sont en force.

Extraits de l'Impartial/Express du 30.01.2014

"La direction de l'HNE a annoncé hier en fin d'après-midi avoir fait deux "demandes urgentes" au Conseil d'Etat. Elle entend, premièrement, anticiper au 1er mars prochain la concentration des urgences opératoires sur le site de Neuchâtel. Ce qui induit la fermeture du bloc opératoire de La Chaux-de-Fonds les week-ends et jours fériés.[...] Deuxièmement elle demande au Conseil d'Etat de lui permettre de centraliser dès l'automne prochain la prise en charge des patients de soins intensifs sur le site de Neuchâtel et de transformer l'unité de La Chaux-de-Fonds en unité de soins continus.[...] Une demi-heure après, le Conseil d'Etat communiquait avoir "pris acte" des deux demandes sur lesquelles "il prendra une décision dans les meilleurs délais".[...]

Le conseil d'administration et la direction générale disent ne pas pouvoir admettre une couverture chirurgicale "potentiellement non sécuritaire", ni envisager, vu le contexte financier, de recruter des effectifs supplémentaires de médecins cadres, "des chirurgiens et des anesthésistes qu'il s'agirait encore de trouver dans un marché asséché". La concentration des urgences opératoires, qui déboucherait sur la fermeture du bloc opératoire de La Chaux-de-Fonds les week-ends et jours fériés, serait donc "la seule voie à suivre". [...] L'unité de La Chaux-de-Fonds serait dès lors transformée en unité de soins continus, ce qui nécessiterait une dotation médico-soignante spécialisée moins importante. Selon l'HNE, "la prise en charge et la sécurité des patients en sera renforcée, et l'attractivité des deux unités pour la formation et le recrutement améliorée".

[...]

Modifications des options stratégiques

Dans un rapport du 1er juillet 2015, le Conseil d'Etat a relayé au Grand Conseil les nouvelles propositions de HNe, qui se trouve confronté "à de sérieuses difficultés de mise en œuvre de certaines options stratégiques votées par le Grand Conseil" que ce soit pour des raisons financières (modification de la LaMal), ou de ressources humaines (pénurie de personnel qualifié, application de la LTr) qui touchent tous les acteurs du secteur hospitalier suisse.⁷ Le décret soumis au vote du Grand Conseil prévoit la suppression des options stratégiques n° 6 (centres de traitement et de réadaptation localisés au Locle, Val-de-Ruz [VDR], Val-de-Travers

⁷ Rapport du Conseil d'Etat au grand Conseil à l'appui de la modification des options stratégiques pour l'Etablissement hospitalier multisite cantonal à l'horizon 2017 et d'un projet de loi modifiant la loi sur l'Etablissement hospitalier multisite cantonal (LEHM), du 30 novembre 2004, RSN 802.4 (Rapport 15.023 du 1^{er} juillet 2015)

(http://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2015/15023_CE.pdf)

[VDT] et la Béroche), n° 7 (prestations de médecine physique et de réadaptation au VDR) et n° 14 (centre de traitement et de réadaptation au VDT). Les options stratégiques n° 2 (soins intensifs à CDF et PRT) et n° 10 (investissements immobiliers à CDF) sont, quant à elles, suspendues.

Dans le même rapport, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil l'abrogation des chiffres 3 à 7 de l'alinéa 2 de l'article 2 LEHM. Le Grand Conseil débat de ce rapport lors de sa session du 3 novembre 2015⁸. Le décret est adopté. La proposition de modification de la LEHM est de son côté amendée: le ch. 7 Hôpital de la Chrysalide est maintenu (art. 2, al. 2 LEHM)⁹. Le décret est promulgué le 18 novembre 2015. Le référendum facultatif n'est pas demandé; le décret entre en vigueur le 1er janvier 2016. Le délai d'annonce préalable de référendum portant sur la modification de la LEHM échoit le 10 décembre 2015 et le délai de dépôt des signatures le 18 février 2016. Aucune demande de référendum n'est déposée. La modification de la LEHM entre en vigueur le 1er janvier 2016 également.

Conclusion intermédiaire:

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les options stratégiques n° 6, 7 et 14 sont annulées, et les options stratégiques n° 2 et 10 suspendues. L'article 2 al. 2 LEHM est amputé de ses ch. 3 à 6. Les options stratégiques qui devraient être mises en œuvre dès 2017 si on s'en tient aux choix actuellement en vigueur du Grand Conseil et du peuple se présentent comme suit au 1^{er} janvier 2016 (en gras = suspendues ou abrogées)¹⁰:

1. Des prestations de médecine interne sont proposées sur les sites de La Chaux-de-Fonds (CDF) et Pourtalès (PRT).

2. Des services de soins intensifs sont offerts sur les sites de CDF et PRT.

3. Des Centres de diagnostic et de traitement (CDT) sont localisés sur les sites de CDF, PRT et du Val-de-Travers (VDT).

4. Des services médicaux d'urgence et de réanimation (SMUR) sont localisés sur les sites de CDF, PRT et VDT.

5. Une plateforme régionale de santé est développée sur chacun des sites du Locle, du Val-de-Ruz, de VDT et de La Béroche.

⁸ PV de la 25^{ème} session de la 49^{ème} session du Grand Conseil pages, 47 à 71 (http://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/PV_Bulletins/PV/PV_151103.pdf)

⁹ A noter que le site internet rsn.ne.ch semble contenir une erreur: la mention Hôpital de la Béroche, à Saint-Aubin-Sauges, qui occupait l'art. 2, al. 2, ch. 6 LEHM), aurait dû disparaître

¹⁰ Pour un historique des modifications des options stratégiques, voir également [l'avant-projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois](#), non daté, n° 16.XXX, p, 7

6. Un Centre de traitement et de réadaptation (CTR) est localisé sur chacun des sites du Locle, du Val-de-Ruz, de VDT et de La Béroche.

7. Des prestations de médecine physique et de réadaptation (MPR) sont proposées sur le site du Val-de-Ruz.

8. Le Centre femme-mère-enfant est définitivement localisé à PRT.

9. Un Centre de l'appareil locomoteur est créé sur le site de PRT et intègre de nouvelles compétences en matière de chirurgie du rachis.

10. Des investissements immobiliers sont consentis sur le site de CDF pour la rénovation des blocs opératoires, des unités d'hospitalisation et du hall d'entrée.

11. Un Centre d'oncologie est localisé sur le site de CDF et intègre un Centre de sénologie reconnu au niveau national.

12. Un Centre de chirurgie stationnaire est créé et localisé sur le site de CDF.

13. Un Centre de chirurgie ambulatoire est créé sur le site de PRT.

14. Un Centre de traitement et de réadaptation (CTR) gériatrique est localisé sur le site de VDT.

15. Un Centre de diagnostic et de traitement (CDT) est développé sur le site de VDT.

16. Une étude est menée visant à déterminer l'opportunité de créer un site unique de soins aigus et sa localisation.

17. Conjointement à la création d'un site unique de soins aigus, la question du regroupement des CTR sur un seul site est posée.

L'option stratégique n° 12 a été maintenue.

La règle de l'équilibre des sites demeure inscrite dans la loi (art. 2 al. 3 LEHM, voir ci-dessous).

Analyse

Bases légales principales

- La loi de santé (LS), du 6 février 1995, a notamment pour objet d'organiser les autorités de santé du canton et de fixer leurs compétences (art. 4 let. a), et d'assurer l'équipement du canton en établissements et institutions adéquats, complémentaires et adaptés aux besoins de la population (art. 4 let. h).
- La LEHM dispose que l'Etablissement hospitalier multisite (EHM) garantit l'équilibre entre les sites de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès, en termes de nombre de lits de soins aigus, de patients, de postes de travail et de places de formation¹¹.
- Sous réserve des compétences du Grand Conseil, le Conseil d'Etat définit la politique cantonale en matière de santé publique et en exerce la haute surveillance (art. 7 al. 1 LS). Le département désigné par le Conseil d'Etat (ci-après: le département¹²) planifie, coordonne et met en œuvre la politique sanitaire du canton (art. 8 al. 1 LS); il assure l'exécution des lois, ordonnances, arrêtés et règlements fédéraux et cantonaux, ainsi que des conventions et des concordats (al. 2); pour l'accomplissement de ses tâches, le département dispose notamment du service de la santé publique. Il collabore avec les autres services agissant dans le domaine de la santé et consulte au besoin les autorités communales, les institutions d'utilité publique et les organisations professionnelles concernées (al. 3).
- Le service de la santé publique (ci-après: le service) est l'organe d'exécution du département (art. 9 al. 1 LS). Il veille au maintien de la santé et de l'hygiène publiques ainsi qu'à un accès équitable aux soins (al. 2).
- Le médecin cantonal est chargé de toutes les questions médicales concernant la santé publique (art. 10 al. 1 LS). Il est chargé entre autres de la surveillance de l'état sanitaire des institutions de santé de même que des établissements de détention (al. 2 let. e).
- Le Conseil de santé est composé de membres représentant les régions et les forces politiques du canton, les communes, les milieux professionnels de la santé, les institutions de soins, les caisses-maladie et les bénéficiaires (art. 14 LS). Il est consultatif (art. 15 LS).
- Les communes remplissent les tâches qui leur sont confiées par la loi de santé ou par d'autres lois (art. 18 LS).
- Le Grand Conseil approuve les options stratégiques s'inscrivant dans le cadre de la planification sanitaire prises par l'EHM. Il est informé de la réalisation des objectifs de l'EHM par un rapport quadriennal établi par le Conseil d'Etat, conformément à l'article 83, alinéa 3, LS¹³.

¹¹ Art. 2 al. 3 LEHM

¹² Conformément à l'art. 1 al. 1 du Règlement provisoire d'exécution de la loi de santé du 31 janvier 1996, il s'agit du Département des finances et de la santé.

¹³ Art. 12 al. 2 LEHM

Conclusions intermédiaires:

- Si l'équilibre entre les sites de de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès, en termes de nombre de lits de soins aigus, de patients, de postes de travail et de places de formation, n'est pas respecté, l'art 2. al. 3 LEHM actuellement en vigueur, ne l'est pas non plus.
- Le postulat "*Nos conseils communaux sont garants de la sécurité des habitants de leurs villes*" doit être nuancé. C'est au Grand Conseil, au Conseil d'Etat, au département des finances et de la santé, au service de la santé publique et au médecin cantonal que la législation et la réglementation applicables confient la quasi-totalité des responsabilités de planification, coordination, mise en œuvre et surveillance en matière de santé dans le canton. C'est avant tout l'Etat qui est garant de la sécurité sanitaire des habitants de tout le canton, villes comprises.

Non-respect des options stratégiques ?

L'option stratégique n° 12 n'a été ni supprimée, ni suspendue. Elle est toujours valable (voir plus haut). Elle dispose qu'un centre de chirurgie stationnaire est créé et localisé sur le site de CDF.

Dans un courrier du 30 juillet 2014, le conseiller d'Etat en charge de la santé a transmis aux communes plusieurs rapports relatifs à la mise en œuvre des options stratégiques. Le 27 août 2014, le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds s'est étonné qu'une partie de la chirurgie viscérale continuerait d'être pratiquée à Pourtalès et du fait qu'il n'était pas prévu de disposer pour la nuit et le week-end d'un bloc opératoire avec une équipe d'anesthésie dédiée sur le site de La Chaux-de-Fonds¹⁴. Le 22 septembre 2014, le groupe de travail interpartis issu des états généraux de la santé (GTIH) a également interpellé le chef de département des finances et de la santé: "la création d'un pôle chirurgical stationnaire digne de ce nom ne peut se concevoir sans blocs opératoires ouverts 24 heures sur 24. Sans ces derniers, l'attractivité du service de chirurgie stationnaire d'HNe dans son ensemble sera sérieusement remise en cause [...] La création d'un véritable pôle chirurgical sur le site qui n'est pas le siège du centre femmes - mère - enfant a pour but d'équilibrer l'activité, notamment l'activité d'urgence des deux pôles principaux. Cela ne peut se concevoir si une activité d'urgence essentielle au fonctionnement normal d'un centre chirurgical n'est pas effective en permanence"¹⁵.

Selon le GTIH, l'option stratégique n° 12 n'est pas respectée. Le Conseil d'Etat estime quant à lui qu'au vu des propositions d'HNe (plus de 90 % de la chirurgie stationnaire regroupée sur le site de La Chaux-de-Fonds et plus de 98 % de la chirurgie ambulatoire sur le site de PRT) les décisions prises (politiques et populaires) en matière de chirurgie sont respectées (le calendrier de mise en œuvre proposé par HNe s'étend entre 2014 et, 2017)¹⁶.

¹⁴ Courrier du Conseil communal à M. Laurent Kurth du 27 août 2014

¹⁵ Courrier du GTIH à M. Laurent Kurth du 22 septembre 2014

¹⁶ Rapport du Conseil d'Etat au grand Conseil à l'appui de la modification des options stratégiques pour l'Etablissement hospitalier multisite cantonal à l'horizon

Le Conseil communal n'est pas qualifié pour dire si c'est le cas ou non. Seule une expertise pourrait l'établir ou l'infirmer¹⁷.

Pour les besoins de la réponse à la motion, la suite du rapport partira du principe que la position du GTIH est correcte et que le site de La Chaux-de-Fonds ne dispose pas actuellement d'un centre de chirurgie stationnaire, que l'option stratégique n° 12 n'est pas respectée, et que le Conseil d'Etat et l'EHM refusent de mettre en œuvre une décision du peuple.

Séparation des pouvoirs

La Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000, dispose que le pouvoir appartient au peuple. Il est exercé par le corps électoral et les autorités dans les formes prévues par elle-même¹⁸. Le Conseil d'Etat conduit la politique du canton, sous la réserve des compétences du Grand Conseil et du peuple¹⁹. En d'autres termes, le Conseil d'Etat doit mettre en œuvre ce que le Grand Conseil ou le peuple ont voté dans le cadre de leurs attributions. On trouve des traces de ce principe disséminées dans la législation cantonale. L'article 11 de la Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale (LCE), du 22 mars 1983, dispose par exemple que le Conseil d'Etat veille à la bonne application du droit cantonal, ainsi qu'à celle du droit fédéral, dans la mesure où elle incombe au canton. C'est dans la nature des choses, à défaut de quoi les rôles du législatif et du peuple seraient purement consultatifs.

La séparation des pouvoirs est d'ailleurs un droit, constitutionnel par nature, justiciable des tribunaux²⁰. Si le Conseil d'Etat pouvait décider de ne pas appliquer, partiellement ou complètement, une décision du Grand Conseil ou du peuple sans repasser devant le premier, il exercerait à la fois le rôle de législatif et d'exécutif. C'est contraire au principe de séparation des pouvoirs, de même qu'à celui du parallélisme des formes²¹. Ce dernier principe signifie qu'une autorité ne peut réviser ses actes que selon la procédure et la forme dans lesquelles ils ont été adoptés. Etienne Grisel indique que le référendum populaire conduit en principe à l'organisation d'un vote, par lequel l'organe de suffrage prend une décision contraignante²². Au niveau fédéral, la portée du scrutin est toujours contraignante. Les révisions constitutionnelles entrent en vigueur le jour même du scrutin, à moins qu'une clause expresse n'en dispose autrement. Quant aux lois, la date est parfois précisée dans

2017 et d'un projet de loi modifiant la LEHM du 30 novembre 2004 (Rapport 15.023 du 1^{er} juillet 2015)

(http://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2015/15023_CE.pdf)

¹⁷ Voir lettre A in fine : *"Nous proposons donc de demander un avis auprès de la SSAR ou une expertise neutre par des professionnels du système hospitalier en général"*.

¹⁸ art. premier alinéa 2 Cst. NE

¹⁹ art. 68 Cst. NE

²⁰ Andreas Auer, Giorgio Malinverni, Michel Hottelier, Droit constitutionnel suisse, vol. I, 2000, ch. 1650 ss.

²¹ RJN 94 I 29

²² Etienne Grisel, Initiative et référendum populaire, 2004, p. 297

le texte lui-même, sinon le Conseil fédéral décide²³. "Au niveau cantonal, la portée est en principe contraignante²⁴. Lorsque la majorité approuve le projet, celui-ci doit être mis en vigueur [...] Le constituant peut-il obliger le Parlement à légiférer ? Le Tribunal fédéral (TF) a laissé la question indécise. Sans aucun doute, il faut y répondre par l'affirmative, puisque le vote populaire a, par définition, une valeur obligatoire; quant aux pouvoirs du juge à cet égard, leur exercice ne rencontre aucune difficulté insurmontable [...]"²⁵.

Conclusion intermédiaire:

Le Conseil d'Etat ne peut pas *délier* HNe du respect des options votées par le Grand Conseil et pour certaines par le peuple sans enfreindre le principe de la séparation des pouvoirs.

Principe de la légalité

La Constitution fédérale de la Confédération suisse (Cst. féd.), du 18 avril 1999, dispose que le «droit est la base et la limite de l'activité de l'Etat»²⁶. Le principe de la suprématie – ou de la primauté – de la loi postule que la loi et, plus généralement, l'ensemble des normes juridiques régulièrement adoptées doivent être observées non seulement par les particuliers, mais également par tous les organes de l'Etat, y compris leur auteur. Ce principe a pour corollaires celui de la hiérarchie des normes, qui veut qu'un acte de rang inférieur respecte (formellement et matériellement) les actes de rang supérieur, et celui du parallélisme des formes²⁷.

Schématiquement, pour modifier un décret du Grand Conseil, il faut un autre décret du Grand Conseil ou une loi. Pour s'affranchir d'un acte confirmé par une votation populaire, il faut un autre acte susceptible d'être soumis à la votation populaire.

Non-exécutabilité

Il ne suffit pas qu'une initiative soit déraisonnable ou inopportune pour que l'autorité puisse la considérer comme invalide et refuser de l'exécuter. Il faut que l'inexécutabilité s'avère matérielle et manifeste²⁸. Des motifs financiers, d'organisation ou de planification ne permettent pas de conclure a priori qu'une décision du législatif ou du peuple est inexécutable.

²³ Grisel, op cit. p. 392

²⁴ Grisel, op. cit p. 397 N° 1065

²⁵ Grisel, op. cit. p. 397 N° 1066

²⁶ art. 5 al. 1 Cst. féd.

²⁷ Jean-François Aubert, Pascal Mahon, Petit commentaire de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, 2003, p. 43 ss.

²⁸ Auer, Malinverni, Hottelier, op. cit., ch. 811

Conclusion intermédiaire

La non-application durable de décisions du Grand conseil et/ou du peuple serait contraire à la Constitution tant cantonale que fédérale et à la LEHM. Il faut réserver l'hypothèse du droit supérieur contraire et celle dans laquelle ce qui a été voté est objectivement impossible à mettre en œuvre si ce n'est au prix d'une atteinte plus grave à d'autres intérêts. Il faut aussi réserver le cas où cela aurait des conséquences sanitaires si dramatiques pour la population, que le Conseil d'Etat ne pourrait pas les appliquer sans violer d'autres dispositions de la Constitution ou de la loi, ce qui reviendrait finalement à une violation du droit supérieur.

Saisir la justice ?

Auer, Malinverni et Hottelier exposent qu'une violation du principe de séparation des pouvoirs est justiciable des tribunaux²⁹. Les représentants du Conseil d'Etat ont toutefois déclaré qu'une distanciation à long terme des options stratégiques votées ne se ferait pas sans une consultation et une votation populaire: "les options qui devront être défaites que le peuple a faites, c'est le peuple qui les défera"³⁰. Dernièrement, le chef du département des finances et de la santé l'a rappelé au Club 44 de La Chaux-de-Fonds³¹. Tout récemment, dans un projet de rapport mis en consultation et disponible en ligne³², le Conseil d'Etat *considère par ailleurs qu'il convient de donner toutes les cartes à HNe pour lui permettre de consolider sa situation et d'affronter dans de bonnes conditions le contexte hospitalier à la fois concurrentiel et très réactif. Par conséquent, il propose d'adapter la loi sur l'établissement hospitalier multisites (LEHM), révision qui prend la forme d'une nouvelle loi: la loi sur l'Hôpital neuchâtelois (LHNE)*³³.

Selon la LPJA, ont qualité de parties les personnes dont les droits ou les obligations pourraient être touchés par la décision à prendre, ainsi que les autres personnes, organisations ou autorités, qui disposent d'un moyen de droit contre cette décision³⁴. A qualité pour recourir contre une décision toute personne, corporation et établissement de droit public ou commune touchés par la décision et ayant un intérêt digne de protection à ce qu'elle soit annulée ou modifiée (a) et toute autre personne, groupement ou autorité qu'une disposition légale autorise à recourir (b). Les motifs du recours (art. 33 LPJA) sont la violation du droit, y compris l'excès ou l'abus de pouvoir d'appréciation (a); la constatation inexacte ou incomplète de faits pertinents (b); l'inégalité de traitement (c); l'inopportunité si une loi spéciale le prévoit (d); le refus de statuer ou le retard important pris par une autorité (e). Mais les

²⁹ Voir Auer, Malinverni, Hottelier, op. cit., notamment ch. 1670

³⁰ [pv 15.023 de la séance du Grand Conseil du 3 novembre 2015, p. 58 § 5](#); Arcinfo/ L'Impartial 25.02.2016

³¹ Arcinfo/ L'Impartial 23 mars 2016

³² http://www.ne.ch/medias/Pages/160415_HNE-organisation-spatiale.aspx
³³ [Avant-projet de rapport, p. 2](#)

³⁴ Art. 7 de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), du 27 juin 1979, RSN 152.30

décisions du Conseil d'Etat ne peuvent faire l'objet d'un recours auprès d'une instance cantonale que dans les cas prévus par la loi³⁵.

Ni la LEHM ni la LS ne prévoient expressément que le Conseil d'Etat ou le département, doit rendre des décisions au sens de l'article 3 LPJA ou adopter des arrêtés (autrement dit, des actes potentiellement attaquables), pour mettre en œuvre les options stratégiques votées par le Grand Conseil. Elles n'instituent pas non plus de voie de recours dans ces cas³⁶. L'autorité compétente pour vérifier que les options stratégiques ont été respectées est le Grand Conseil lui-même, lorsqu'il reçoit le rapport quadriennal³⁷. L'article 2 du [décret du Grand Conseil du 26 mars 2013](#) le mentionne expressément.

Le rapport quadriennal visé à l'article 12 LEHM, qui renvoie à l'art. 83 de la Loi de santé (LS) du 6 février 1995, est un rapport d'information. *Une fois par législature, il (le Conseil d'Etat) adresse au Grand Conseil un rapport d'information sur l'état de la planification*³⁸. *Ce rapport doit notamment porter sur les options stratégiques ainsi que sur la réalisation des objectifs confiés à l'EHEM, à NOMAD et au CNP*³⁹. En termes de répartition PRT-CDF, si une ou plusieurs options stratégiques ne sont pas respectées, le Conseil d'Etat devra le mentionner dans son rapport.

Conclusion intermédiaire

L'existence d'une voie judiciaire pour contraindre le Conseil d'Etat à mettre en œuvre les options stratégiques votées par le Grand conseil ne saute pas aux yeux. Mais sur le principe, le respect des décisions du législatif et du peuple doit pouvoir être assuré.

Qualité pour agir ou recourir d'une commune

Les collectivités publiques, telles que les communes, ont qualité pour agir devant les tribunaux, au sens de l'article 32 litt. a LPJA lorsqu'elles sont touchées par la décision administrative concernée et qu'elles ont un intérêt digne de protection à ce qu'elle soit annulée ou modifiée. Dans l'hypothèse d'une action ou d'un recours contre l'Etat pour retard dans la mise en œuvre d'une décision du Grand Conseil ou du peuple, ou violation de la séparation des pouvoirs, la question de l'intérêt de la commune se poserait au sens de cette disposition.

a) Pour violation de l'autonomie communale (art. 89 al. 2 let. c LTF).

Une commune est autonome dans un domaine lorsque le droit cantonal ne le réglemente pas exclusivement mais laisse subsister pour celle-ci une compétence partielle ou complète et une liberté relativement grande de choix⁴⁰.

³⁵ Art. 28 (LPJA)

³⁶ Art. 124b LS a contrario

³⁷ Art. 83 al. 2 et 4 LS

³⁸ Art. 83 al. 3 LS

³⁹ Art. 84 al. 4 LS

⁴⁰ ATF 122 I 297 c. 8 b

Si l'autonomie communale est violée, la qualité pour agir est donnée: "La recourante (une commune) jouit donc de l'autonomie communale dans le domaine concerné [...] Elle a donc le droit de s'opposer à ce qu'un organe cantonal outre passe les limites de son pouvoir d'examen"⁴¹. Dans notre cas, la planification hospitalière étant une compétence cantonale quasi exclusive (Cf. supra ch. 4, références à la LS et à la LEHM), il y a peu de chances que la commune soit admise à invoquer une violation de son autonomie.

b) Pour atteinte particulière (art. 89 al. 1 let. b LTF).

Le Tribunal fédéral considère que l'art. 89 al. 1 LTF "vise en principe les particuliers; une collectivité publique peut s'en prévaloir lorsque l'acte attaqué l'atteint, comme il atteindrait, de manière identique ou analogue, un particulier, ou lorsque l'acte atteint la collectivité de manière spécifique, digne de protection, dans l'accomplissement d'une tâche étatique, en particulier lorsqu'une décision revêt une valeur de précédent relativement à la tâche concernée. L'intérêt général à une application correcte du droit ne confère pas la qualité pour recourir"⁴².

En matière de recours constitutionnel subsidiaire (art. 115 LTF), "il faut un intérêt juridique à l'annulation. Il faut être titulaire d'un droit constitutionnel dont on invoque la violation. En principe, seuls les citoyens ont des droits constitutionnels, à l'exclusion des collectivités publiques qui, en tant que détentrices de la puissance publique, n'en sont pas titulaires et ne peuvent donc pas attaquer par la voie du recours constitutionnel subsidiaire une décision qui les traite en tant qu'autorités. Font exception les cas dans lesquels les communes ou autres collectivités publiques agissent sur le plan du droit privé ou sont atteintes dans leur sphère privée de façon identique ou analogue à un particulier, ou alors lorsqu'elles se plaignent d'une violation de leur autonomie, d'une atteinte à leur existence ou à l'intégrité de leur territoire garantie par le droit cantonal"⁴³.

Un moyen qui permettrait peut-être de légitimer la commune à agir serait d'invoquer l'application par analogie de la jurisprudence des autorités administratives de la Confédération relative à l'art. 48 let. a PA⁴⁴. "La collectivité a qualité pour recourir lorsque, dans le cadre de la puissance publique, ses intérêts sont en cause. Ainsi lorsqu'il s'agit de la protection de ses habitants contre le bruit des avions, de la protection des eaux, ou encore de la transformation d'une gare peu fréquentée en station sans personnel"⁴⁵.

Dans l'arrêt sur le bruit des avions, le Conseil fédéral a admis la qualité pour recourir d'une commune alors que ni la loi fédérale sur la navigation aérienne ni son ordonnance ne la prévoient. Il a jugé que "dans la mesure où elles ont le choix, les personnes à la recherche d'un logement renonceront à prendre domicile dans une telle commune. En outre, la défense des intérêts communs de la population est une des tâches des communes"⁴⁶.

⁴¹ ATF 135 I 302 = JT 2010 I 263 c. 1.2; voir aussi ATF 116 Ia 52

⁴² ATF 141 II 161 = JT 2015 I 96

⁴³ ATF 140 I 285

⁴⁴ Loi fédérale sur la procédure administrative (PA) du 20 déc. 1968

⁴⁵ ATF 123 II 371 = JT 1999 IV 11

⁴⁶ JAAC 54/1990 n° 44 et les réf. citées

Dans l'arrêt sur la station ferroviaire privée de personnel, le Conseil fédéral a reconnu la qualité pour recourir à la commune quand "elle se fait le défenseur d'intérêts fondamentaux de la population"⁴⁷.

Conclusion intermédiaire

La Ville pourrait tenter de soutenir qu'en exigeant que les options stratégiques votées soient mises en œuvre, elle défend les intérêts fondamentaux de sa population. Il faut toutefois rester attentif au fait que le Tribunal fédéral n'admet pas la qualité pour agir d'une commune qui se plaindrait de la violation des droits constitutionnels de ses citoyens.

Par quelle voie agir ?

L'acte dont on réclame l'exécution est un décret du Grand Conseil. Il faudrait dès lors recourir pour déni de justice ou retard à statuer contre ledit décret. Les voies judiciaires pouvant entrer en considération sont les suivantes:

a) Voie cantonale:

- *Action de droit administratif:* L'article 58 LPJA prévoit que "La cour concernée du Tribunal cantonal connaît en instance unique des actions fondées sur le droit administratif et portant sur:

- Lit. a à f: inapplicables au cas d'espèce.
- Lit. g: des affaires à régler par l'action de droit administratif en vertu d'une autre loi.

Les lois concernées par cette disposition sont la loi sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents (LResp.); la LAVS s'agissant de la responsabilité de l'employeur pour le dommage causé à la caisse de compensation; la LiLAMAL pour l'action au sens de l'article 89 LAMAL (litiges entre assureurs et fournisseurs de prestations)⁴⁸, qui ne semblent pas trouver application ici. L'action de droit administratif ne paraît donc pas ouverte en l'espèce.

⁴⁷ JAAC 1979 n° 47 p. 223; trad. libre

⁴⁸ Robert Schaer, Juridiction administrative neuchâteloise, 1995, ad art. 58

- *Recours à la Cour de droit public(CDP) du Tribunal cantonal:* la CDP est compétente pour connaître des recours et des contestations fondés sur le droit public et qui ne sont pas attribués à une autre autorité⁴⁹. En l'espèce, la contestation relève bien du droit public.

La CDP s'est déclarée compétente dans le cas d'un recours contre un arrêté du Conseil d'Etat refusant la mise en service d'un CT-Scan et d'une IRM à une clinique du canton, malgré le fait que la LS ne prévoit pas expressément la possibilité de faire recours auprès d'une instance cantonale contre les arrêtés du Conseil d'Etat rendus en application de l'arrêté sur les équipements.⁵⁰

En l'espèce, le type d'acte à attaquer n'est pas le même: le décret du Grand Conseil s'apparente à un acte normatif, c'est-à-dire de portée générale, contrairement à une décision qui s'applique à une personne ou à un groupe restreint et déterminé de personnes. Or la législation neuchâteloise ne prévoit pas de contrôle abstrait des normes cantonales. Le recours devant la CDP ne serait dès lors pas ouvert.

b) Voie fédérale:

- Si on considère que l'acte attaqué fait partie de la planification hospitalière, c'est le recours direct au Tribunal administratif fédéral (TAF) qui est ouvert en vertu des articles 33 let. i LTAF (les décisions d'autorités cantonales sont susceptibles de recours devant le TAF dans la mesure où d'autres lois fédérales le prévoient), 90 al. 2 et 53 al. 1 LAMAL (le TAF connaît des recours contre les décisions des gouvernements cantonaux en matière d'admission des établissements hospitaliers à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins, au sens de 39 LAMAL). Les arrêts rendus sur cette question traitent tous de la non admission d'un établissement sur la liste.

En l'espèce, HNe est sur la liste, c'est la répartition des missions hospitalières au sein de HNe qui pose problème⁵¹.

- Le recours en matière de droit public (RDP) au TF est directement recevable contre les actes normatifs cantonaux qui ne peuvent faire l'objet d'un recours cantonal (art. 87 LTF)⁵². Le recours en matière de droit public est possible en cas de retard injustifié, déni de justice (art. 94 LTF).

- Le motif du recours doit être une violation du droit fédéral (art. 95 let. a LTF). Le droit fédéral au sens de cette disposition contient la Constitution

⁴⁹ Art. 47 de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJ)

⁵⁰ CDP 2012.219, confirmé par le Tribunal fédéral par l'arrêt 2C_123/2013

⁵¹ Pour un exemple: ATAF C-401/2012 (recours contre la liste hospitalière neuchâteloise). Le recours direct devant le TAF a dès lors peu de chances d'être déclaré recevable.

⁵² Pour un exemple: ATF 135 V 309: recours de droit public contre des arrêtés par le Conseil d'Etat neuchâtelois fixant les taxes journalières pour les homes.

fédérale. On pourrait donc invoquer la violation de la séparation des pouvoirs. Il faudrait toutefois encore que le Tribunal fédéral admette la qualité pour agir d'une commune pour un RDP (cela ne semble pas être le cas au vu de la jurisprudence rendue, le TF ne l'a jamais admise, exception faite des cas cités ci-dessus qui ne peuvent pas sans réserve être comparés au cas d'espèce).

Synthèse, questions-réponses, conclusion.

En théorie, s'il était absolument clair que le Conseil d'Etat refuse de mettre en œuvre une décision du législatif ou du peuple entrée en force, de manière durable et sans intention de repasser devant ceux-ci pour leur donner l'occasion de se prononcer à nouveau, cela constituerait une violation des principes évoqués en début de rapport, en particulier de celui de la séparation des pouvoirs. Cette atteinte serait en principe justiciable des tribunaux. Il faut toutefois garder à l'esprit que techniquement, le Conseil d'Etat ne commencerait à violer la volonté du peuple qu'en 2017 voire 2018, date à laquelle les options stratégiques devraient être mises en œuvre si elles n'étaient pas modifiées d'ici-là⁵³.

En pratique toutefois, le Conseil d'Etat ne persévéra pas dans cette voie. Il a annoncé à maintes reprises son intention de proposer au Grand Conseil et au peuple une modification des options stratégiques, et maintenant de la LHEM, avant fin 2016.

Une démarche judiciaire qui viserait à faire respecter la loi actuelle (art. 2 al. 3, LHEM équilibre des sites principaux notamment) et les options stratégiques actuellement en vigueur (on pense en particulier à l'option stratégique n° 12), serait probablement vouée à l'échec même si elle trouvait le chemin des tribunaux. Que le Grand Conseil et le peuple suivent ou non les propositions du Conseil d'Etat à venir, ils voteront à nouveau prochainement sur le sujet. Sauf refus du Grand Conseil d'entrer en matière, une loi et de nouvelles options stratégiques seront soumises au peuple (le Conseil d'Etat s'y est engagé). Il faudrait que le Grand Conseil les rejette en bloc pour que les dispositions actuelles continuent d'exister. Dans le cas contraire, qui est nettement plus probable, les actes nouvellement adoptés abrogeront les anciens. Il n'y aura plus d'intérêt juridique aux recours contre les dispositions actuelles. On ne peut pas exiger devant les tribunaux la mise en œuvre d'une loi ou d'un décret qui n'existent plus ou qui ont été modifiés.

⁵³ Voir supra, note n° 7

Questions-réponses

Question	Eléments de réponse
L'option stratégique n° 12 qui prévoit un centre de chirurgie stationnaire à CDF a-t-elle été supprimée ou suspendue ?	Non
Cette option stratégique est-elle respectée ?	La question est disputée. Seule une expertise permettrait d'apporter des éléments de réponse.
Le décret de novembre 2013 a été soumis au référendum. Pourquoi celui de 2015 qui le défaisait en partie ne l'a-t-il pas été ? Aurait-il pu l'être ?	Les décrets de ce type ne sont habituellement pas soumis au référendum (art. 42 Cst. NE). 35 députés au Grand Conseil ont demandé le référendum contre le décret du 26 mars 2013, raison pour laquelle le peuple a voté. Le décret de novembre 2015 – qui supprime des options originelles et en suspend d'autres - aurait pu être soumis au référendum si 35 membres du Grand Conseil l'avaient décidé (art. 42 al. 3 let. g Cst NE). Tel n'a pas été le cas.
Une démarche judiciaire a-t-elle des chances de succès ?	Le Conseil communal estime que non pour les motifs exposés plus haut.

Conclusion

Du point de vue de la sécurité sanitaire, le Conseil communal estime qu'il existe un réel danger sur le site de La Chaux-de-Fonds.

En effet, la redéfinition des missions des professionnels et de la terminologie médicale utilisée par HNe remettent en cause la sécurité sur le site de La Chaux-de-Fonds.

La mise en place d'un binôme virtuel – comme proposé par HNe- est très risquée principalement dans un cas d'intubation difficile.

Au-delà de la sécurité, c'est aussi la qualité des soins, l'éthique et l'équité de prise en charge des patients qui est en jeu.

D'un point de vue légal, le Conseil Communal estime qu'une démarche judiciaire a peu de chance de succès.

En théorie, certes, si le Conseil d'Etat refuse de mettre en œuvre une décision du législatif ou du peuple entrée en force, il agit de manière contraire au droit.

Cependant, le Conseil d'Etat ne commencerait à violer la volonté du peuple qu'en 2017 voire 2018, date à laquelle les options stratégiques devraient être mises en œuvre si elles ne sont pas modifiées d'ici là. Ce ne sera toutefois pas le cas puisque le Conseil d'Etat a annoncé qu'il proposerait au Grand Conseil ainsi qu'à la population une modification des options stratégiques d'ici fin 2016. Une modification de la LHEM sera également proposée.

Aussi, une démarche judiciaire qui viserait à faire respecter la loi actuelle (art. 2 al. 3 LEHM, équilibre des sites principaux) et les options stratégiques actuellement en vigueur, serait vraisemblablement vouée à l'échec.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Huguenin-Elie

La chancelière

Celia Clerc

Mme Monique Gagnebin, PS : J'ai levé la main trop vite. Désolée.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le parti socialiste remercie le Conseil communal pour cet excellent rapport, très complet et traité en un temps record.

Nous, élus socialistes, qui nous sommes toujours battus pour un hôpital public fort dans les Montagnes, sommes consternés de constater que les garanties du Conseil d'Etat et du Conseil d'administration d'HNe sur la sécurité sanitaire ne semblent pas être conformes aux exigences des sociétés scientifiques. Comment accepter que des médecins qui alertent les citoyens soient ainsi méprisés par les autorités sanitaires cantonales ? Comment accepter de prendre pour argent comptant les affirmations rassurantes d'HNe, alors que le rapport qui nous occupe ce soir prouve le contraire, la sécurité n'est plus garantie ? Comment, nous, élus, pouvons admettre le potentiel danger que cette organisation défaillante fait courir à nos concitoyens ?

En effet, le rapport prouve qu'il n'y a plus de pilote dans l'avion puisque la base même d'une prise en charge de patients en danger, notamment en détresse respiratoire, n'est pas respectée. Contrairement à ce qui nous a été dit à répétitions reprises, celle-ci n'est pas conforme aux recommandations de la Société suisse d'anesthésie. Ce que nous retenons de ce rapport est qu'il est indispensable d'avoir un anesthésiste expérimenté sur site ou joignable rapidement par téléphone. Ce qui est par contre inadmissible, c'est que la direction médicale accepte que le délai d'intervention du médecin en cas d'urgence vitale soit de 45 minutes. En 45 minutes, on a largement le temps de mourir.

Les décisions intempestives de fermer les blocs opératoires de nuit et le week-end ont conduit à la suppression du piquet du médecin anesthésiste. Peut-on encore parler de prise en charge donnant toutes les garanties de sécurité ? Les habitants des Montagnes neuchâtelaises, comme l'ensemble des habitants du canton, ne méritent-ils pas une prise en charge sanitaire de qualité ?

Si la volonté d'HNe est de fermer les soins aigus de La Chaux-de-Fonds au plus vite sous couvert d'économie, de sécurité ou de taille critique, nous ne pouvons le tolérer. En effet, depuis plus de dix ans, nous assistons à un démantèlement constant du site du Haut. Investissements quasi nuls, démotivation du personnel, décrédibilisation de toutes personnes pensant qu'une autre organisation est possible. Facile ensuite pour les experts qui ont sabré services après services de dire que l'hôpital n'est plus performant et qu'il y faut le fermer. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage.

Nous sommes opposés au projet du Conseil d'Etat, nous défendrons un hôpital public fort dans les Montagnes et nous nous battons pour que les décisions populaires soient respectées jusqu'au bout.

Ce rapport ne doit en aucun cas être vu comme une argumentation en faveur d'une fermeture complète des urgences, mais bien une demande de renforcement du service d'anesthésie. Si l'option retenue par le Conseil d'Etat dans son rapport est acceptée, ce que le PSMN ne souhaite pas, nous avons des craintes légitimes sur la période transitoire avant la construction d'un hypothétique CTR unique à La Chaux-de-Fonds. Il ne sera pas tolérable que cette situation insécure perdure. Ce n'est déjà pas acceptable aujourd'hui et cela ne le sera pas plus demain.

Les habitants des Montagnes neuchâteloises, ainsi que de l'ensemble du canton, ont voté pour un hôpital cantonal sur deux sites. Nous exigeons du Conseil d'Etat qu'il respecte le droit aussi longtemps que, soit le Grand Conseil, soit le peuple, ne vote un projet qui annule celui qui, encore aujourd'hui, est celui que nous défendons. Des soins aigus avec une vraie sécurité sanitaire doivent être présents sur les deux sites, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas et c'est inadmissible. Les élus du parti socialiste continueront à se battre pour un hôpital public fort dans le Haut et nous n'accepterons jamais de sacrifier la qualité des soins, l'éthique et l'équité de la prise en charge d'un bassin de population de plus de 70'000 personnes. La santé est un des piliers centraux de tout Etat de droit et nous ne laisserons personne le saccager.

Nous prendrons acte du rapport en réitérant nos remerciements aux services qui l'ont rédigé et attendons avec impatience l'avis éclairé de la Société suisse d'anesthésie et réanimation.

Je vous remercie de votre attention.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci de ce rapport très technique mais très informatif sur les problèmes sanitaires et juridiques qui se posent avec grande acuité aujourd'hui. Nous vous remercions d'avoir encore permis cette analyse avant la fin de la législature, afin que nous puissions en prendre acte. Cela facilitera la tâche du prochain Conseil communal qui saura sur quelles bases travailler et surtout qui pourra prendre conscience clairement de la gravité du problème.

Ce problème est très sérieux. Probablement un des plus sérieux de notre législature. Les craintes que nous avons exprimées en développant notre motion se confirment malheureusement. Sur le plan sanitaire, nous avons la confirmation qu'il y a un sérieux problème de sécurité et que le Conseil communal doit poursuivre ses investigations et s'adresser à nos autorités sanitaires et hospitalières pour qu'elles prennent au plus vite des mesures adéquates pour enrayer un processus qui va en s'aggravant.

HNe doit faire marche arrière dans son processus de démantèlement programmé illégal de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds.

En compagnie de trois membres de votre autorité, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux, les signataires de la mo-

tion ont accueilli une délégation fort relevée d'HNe. Tous les directeurs médicaux étaient présents au côté du directeur général et un bref instant de Mme Devos Bolay, présidente du conseil d'administration qui nous a laissé "entre spécialistes". L'importance de cette délégation démontre à quel point notre motion a été prise au sérieux, même si pour la presse ce n'était qu'une intervention de plus à propos d'HNe. Lors de cette rencontre, le discours a été très théorique sur la sécurité générale d'HNe et ne nous a pas convaincu. De la théorie, pas la réalité du terrain, qui n'a jamais été abordée.

Essayez d'entrer en contact particulier avec ceux qui travaillent sur le terrain à La Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel, d'ailleurs, la réalité est tout autre. La sécurité est médiocre depuis la fermeture des soins intensifs et des blocs opératoires le week-end, comme cela a été relevé. Et elle va encore s'aggraver avec la fermeture de nouveaux lits de soins aigus et celle des blocs opératoires toutes les nuits, qui est imminente. Le Conseil communal doit demander au Conseil d'Etat de reculer.

Les urgences de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds ont perdu le week-end l'essentiel de leur substance, les cas graves sont dirigés sur Neuchâtel ; bientôt ce sera toutes les nuits ainsi. Imaginez le casse-tête pour les ambulanciers et pour les médecins qui doivent diriger les malades.

Il y a six degrés de gravité, les trois plus sévères sont maintenant systématiquement dirigés sur Neuchâtel puisqu'il n'y a plus de soins intensifs à La Chaux-de-Fds. Cela fait déjà pas mal de travail pour Neuchâtel. Mais que faire de la catégorie 3, limite ? Par sécurité, il vaudrait mieux, si l'on craint une aggravation, la diriger vers Neuchâtel, mais les neuchâtelois surchargés n'apprécient guère et surtout ne pourront pas forcément mieux faire face vu la surcharge que le démantèlement de La Chaux-de-Fonds induit. Il faut quand même aller quelque part. Cela induit des aller-retour.

On a compris, et Mme Gagnebin l'a relevé, qu'un infirmier anesthésiste ne peut être livré à lui-même dans un hôpital tel que La Chaux-de-Fonds. Il a besoin d'un médecin expérimenté en intubation et anesthésie à ses côtés. Parmi les médecins, il n'y a que les médecins-anesthésistes qui ont cette capacité avec de la routine et pourtant, la plupart du temps, l'infirmier anesthésiste doit se contenter d'être accompagné d'un médecin non formé adéquatement dans ce domaine. Désert en haut, surcharge en bas : c'est grave.

On attend donc les derniers compléments que doit recevoir le service de la santé de la Ville pour que le Conseil communal aille de l'avant dans son action. Nous demandons au Conseil communal de nous informer lors de la première séance de la prochaine législature.

La réponse à nos préoccupations juridiques nous laisse sur notre faim. On peut ne pas respecter une votation, pour autant que l'on revote avant que la loi promulguée ne doive entrer en vigueur. Démocratie, permanence des institutions, éthique, respect des minorités. Bases de notre

démocratie, où êtes-vous ? Le Conseil d'Etat joue avec le feu avec un total manque de respect. *"La force démographique aura le dessus sur les minorités"*, voilà une formule que l'on entend parfois et qui doit rassurer le Conseil d'Etat. Tout cela n'est pas tellement dans l'esprit confédéral.

Naguère, on nous a assuré la permanence d'un hôpital de qualité à La Chaux-de-Fonds pour que nous acceptions la loi sur l'HNe. Nous y avons cru et avons approuvé la loi en toute confiance.

Nous comprenons le raisonnement juridique du Conseil communal à propos de la votation de 2011, cependant nous n'avons pas trouvé de justification convaincante au non-respect de la loi sur HNe qui fixe un équilibre entre les deux hôpitaux des deux villes principales. Cette loi est bafouée tous les jours un peu plus et nous sommes là au cœur du problème de la sécurité. Une loi pour amadouer une population avant de l'invalider par un nouveau vote. Nous souhaiterions que quand le Conseil communal complètera son rapport sur la sécurité, il complète encore sa position quant au non-respect de cette loi. Nous ne pouvons pas nous mettre à genoux sans être sûrs que nous sommes réellement impuissants face à l'illégalité et l'injustice.

Par ailleurs, nous rendons attentif le Conseil communal qu'il devra faire preuve de la plus grande vigilance quant aux délais légaux à respecter par le Conseil d'Etat dont il est question dans le rapport.

Il faut faire comprendre à la population et aussi aux médecins du canton qui veulent aller de l'avant, mais avec qui nous irons dans le mur, que ce rapport confirme que la situation est grave, que nous nous demandons au Conseil communal de réagir parce que le processus de démantèlement doit cesser pour la sécurité de nous tous, neuchâtelois du Haut, du Bas et des vallées, pour la sécurité aussi du personnel hospitalier dont nous avons besoin. Il faut expliquer à la presse que ce n'est pas une énième revendication du Conseil général de La Chaux-de-Fonds ou du groupe interpartis. Comme toutes les autres, elle est très pertinente. On est à bout touchant maintenant d'une politique qu'effectivement, nous condamnons et dont nous supputons les conséquences depuis plusieurs années. Merci de votre attention.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Verts remercient le Conseil communal et ses services d'avoir tenu son engagement de répondre à cette motion urgente dans les délais impartis, soit avant la fin de cette législature.

Ce rapport répond aux deux questions posées dans la motion dans la limite des réflexions menées à ce jour, des connaissances et réponses obtenues jusqu'à aujourd'hui.

La première partie du rapport, qui traite de la sécurité sanitaire, fait une analyse sur le plan du personnel et des moyens. Elle n'a rien pour nous rassurer. Si en bas de page 8 et en page 9 on mesure

l'investissement personnel qui avait cours de la part des médecins anesthésistes sur le site des Montagnes pour que la sécurité des patients soit assurée, l'explication concernant le piquet de gestion des voies aériennes avec un délai d'intervention de 45 minutes laisse songeur. Et on veut nous faire croire que la sécurité est assurée de manière équitable dans tout le canton ?

Si la réponse de la Société suisse d'anesthésie et de réanimation devait vous parvenir dans un délai proche, merci de nous en faire connaître la teneur quelle qu'elle soit. Si la réponse se devait d'être plus tardive, alors, il s'agira de la transmettre aux nouvelles autorités. Merci d'avance.

La seconde partie concernant les aspects juridiques se veut pédagogique et elle nous accompagne pas à pas dans le processus d'analyse de la pertinence ou pas de lancer une procédure judiciaire. Nous avons presque eu l'impression de tout comprendre et nous ne pouvons, au vu de ce que décrit le rapport, qu'abonder dans le sens du Conseil communal qui postule qu'une démarche judiciaire serait vouée à l'échec. Merci au Conseil communal et à ses services d'avoir su vulgariser.

Ce constat fait, il subsiste l'inquiétude, voire le désarroi. En effet, alors que nous observons, quasi impuissants, que le démantèlement du site chaud-de-fonnier d'HNe se poursuit inexorablement, le gouvernement, son état-major et les technocrates hospitaliers sillonnent le canton en chantant la même antienne. A force de se répéter, même un brouet d'incertitudes et de projections commence à imprégner les consciences, et finalement à créer le doute : et si leurs belles paroles devenaient réalité ? Cela serait-il la solution ? Si on avait les moyens de se payer ça ? Cela répondrait-il vraiment aux besoins de l'ensemble des neuchâtelois ? Mais attention, *"Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras pas !"*. Alors, nous rétorquons : *"Un montagnon averti en vaut deux."*

C'est donc avec vigueur que nous dénonçons cette tentative de nous convaincre qu'accepter la proposition de réorganisation spatiale, pour laquelle une vaste consultation est en cours, est la meilleure réponse possible en l'état. Car si sur le papier, le projet retenu se laisse écrire, avec les soins aigus à Pourtalès et un CTR dans les Montagnes, l'horizon se bouche rapidement dès que le brouillard de combat se dissipe. Une analyse des conséquences financières digne d'Elisabeth Tessier, des prévisions en matière de ressources humaines sorties des entrailles fumantes d'une chèvre et surtout une transition vers le nouveau dispositif digne de la stratégie de l'armée française en 1914, tous les ingrédients d'un dossier prêt à s'embourber pour un nouveau lustre sont sur la table.

Nous sommes en droit de nous interroger sur l'absence de réponses sérieusement étayées sur les conséquences sur l'emploi, sur la réaffectation du lieu, sur les activités connexes comme le centre de transfusion et les laboratoires. Comment ne pas frissonner ?

Surtout que c'est sans vergogne que le travail de sape sur l'hôpital de La Chaux-de-Fonds se poursuit, visant le découragement de ses défenseurs et d'un personnel dont le dévouement reste cependant exemplaire. Les Verts des Montagnes refusent de baisser les bras et de se laisser manipuler. Les sacrifices déjà consentis en matière de délocalisation échaufferaient même les plus résistants dragons.

En conséquence, si nous suivons le Conseil communal en prenant acte de ce rapport, réponse à la motion urgente, nous enjoignons l'ensemble des partis d'entrer en résistance jusqu'à ce que des propositions raisonnables financièrement, réalisables dans le terrain, équitables et médicalement efficaces pour la population de toute notre région soient sérieusement faites.

La population peut également participer activement à cette résistance en signant, si elle ne l'a déjà fait, l'initiative populaire cantonale pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires et en assistant pourquoi pas à la conférence-débat annoncée par notre Président en début de séance.

Nous avons besoin de structures performantes, efficaces mais modestes. Soyons bons. Nous ne visons pas l'excellence d'un centre hospitalier universitaire. Avons-nous vraiment besoin de devenir des références pour la Romandie pour les soins aigus et pour la réadaptation ? Ne pouvons-nous pas nous contenter de deux établissements qui répondent aux besoins de la population dans son ensemble et ne pas nous gargariser d'un seul hôpital de pointe qui flatterait l'égo, certainement surdimensionné, de certains médecins spécialistes à l'ambition exacerbée, et ce au détriment de la santé du plus grand nombre ? Je vous remercie.

M. Marc Arlettaz, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC prendra acte du présent rapport, dans la mesure où il répond formellement aux deux questions posées par les motionnaires, à savoir que la sécurité sur le site de La Chaux-de-Fonds est, selon le Conseil communal, remise en cause, et que le Conseil communal estime qu'il n'est pas pertinent de mener pour l'heure une action judiciaire.

Le groupe UDC reste cependant quelque peu sur sa faim avec ce rapport qui, soit dit en passant, aurait bien mérité une relecture supplémentaire pour en évacuer les très nombreuses fautes.

Il reste sur sa faim d'une part parce qu'il regrette vivement que l'audit de la Société suisse d'anesthésiologie et de réanimation, organe neutre et légitime, ne puisse pas venir confirmer la position du Conseil communal, dont certains, notamment du côté de Neuchâtel, pourraient douter de l'impartialité. Cet avis aurait apporté bien plus de poids à l'argumentation technique, relevons-le, fort détaillée et tout à fait édifiante par rapport aux graves carences de la situation actuelle, comme l'ont parfaitement relevé mes préopinants.

D'autre part, parce qu'à la lecture des conclusions de la partie juridique, on a l'impression qu'il ne reste plus qu'à rentrer chez soi, résigné, en espérant bien sûr ne pas tomber trop malade puisqu'en bref, nous ne pouvons rien faire avant 2018. Cette tendance à la résignation, nous craignons qu'elle n'apparaisse dans la population et nous devons justement rappeler à chaque occasion, nous, autorités législatives et exécutives du Locle et de La Chaux-de-Fonds, par le biais de nos différentes actions, que nous ne baissons pas les bras et que la lutte pour la sécurité sanitaire dans les Montagnes et une offre de soin digne de notre bassin de population continue.

Le Conseil communal, qui semble, à la lecture de ce rapport, être totalement démuni, envoie donc un signal qui risque d'être interprété négativement par la population, et nous le regrettons sincèrement. Alors maintenant, que pense faire le Conseil communal ? Comment pense-t-il agir dans ce dossier ? A la fin de la législature, de telles pistes constitueraient une base de travail précieuse pour les nouvelles autorités qui entreront en fonction dans un peu plus d'un mois.

Nous attendons donc avec intérêt les réponses du Conseil communal. Je vous remercie.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP a pris acte du rapport que le Conseil communal a établi relatif à la motion déposée par plusieurs partis de ce Conseil.

Suite au dépôt de cette motion, la direction de HNe l'avait considérée comme polémique et anxiogène. Admettons, c'est leur avis. Analysons.

Commençons par le côté anxiogène : on nous a dit que la motion était anxiogène parce qu'elle s'inquiétait de la sécurité sanitaire sur le site de La Chaux-de-Fonds. Du coup, la direction de HNe a encore organisé une rencontre adressée à quelques représentants des partis signataires de la motion, rencontre dont M. Moser a parlé tout à l'heure. Nous avons donc vu une forte délégation de l'Hôpital neuchâtelois, sept membres, sept cadres. Et puis, n'étant pas médecin, j'ai posé une simple question : est-ce que la sécurité sanitaire sur le site de La Chaux-de-Fonds s'est améliorée ? Réponse des sept cadres de HNe : ils ne se sont même pas contenté de dire que la situation était maintenue. Je crois qu'eux même reconnaissent implicitement que la sécurité sanitaire sur La Chaux-de-Fonds n'est pas tolérable actuellement. Ceci est donc confirmé par le rapport du Conseil communal qui considère que la sécurité sanitaire sur le site de La Chaux-de-Fonds pose problème. Donc ce n'est pas la motion qui est anxiogène, c'est la situation à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Il faut réaffirmer que c'est la structure qui faillit, et non pas le personnel, qui ne peut assister qu'impuissant à cette détérioration.

La motion est polémique : elle est polémique parce qu'elle s'interroge sur d'éventuelles actions en justice. Dans son rapport, le Conseil commu-

nal affirme que cela sera peine perdue. L'argument principal étant que les options stratégiques votées devraient entrer en vigueur en 2017-2018, donc on ne peut pas reprocher à quelqu'un de ne pas appliquer quelque chose qui n'est pas encore à l'ordre du jour. C'est un peu la présomption d'innocence. C'est un principe fondamental en droit, mais là, le peuple et le Grand Conseil donnent une orientation claire au Conseil d'Etat, ils foncent dans notre sens, mais aucune action n'est possible. Nous pouvons nous ranger à regret à cet argument.

Par contre, nous avons une question, et je crois qu'elle a déjà été posée également, mais qu'en est-il du respect par le Conseil d'Etat et la direction d'HNe de l'actuelle loi sur l'établissement hospitalier multi-site ? A mon avis, je n'ai pas eu le temps de faire des recherches, je ne sais pas si les options stratégiques votées par le Grand Conseil et le peuple ont suspendu la loi sur l'établissement hospitalier multi-site.

En conclusion, le groupe POP voudrait comprendre ce qui motive un tel mépris de la part de la direction de HNe et du Conseil d'Etat vis-à-vis de la sécurité sanitaire des Montagnes et des règles démocratiques. On pourrait se dire qu'ils n'aiment pas les Montagnes, mais je crois que c'est un argument un peu facile, ce n'est pas ça. Est-ce que c'est la nouvelle loi fédérale ? La loi fédérale, HNe et le Conseil d'Etat la citent souvent, mais ne la critiquent jamais. Alors, pourquoi ? A notre avis, la solution se trouve dans le fait que la direction et le Conseil d'Etat souhaitent aujourd'hui un gros hôpital, quitte à tolérer un joli SIRT dans les Montagnes, mais ils veulent un gros hôpital. Voyant qu'il y avait une année de médecine à l'université de Neuchâtel, ils se sont pris d'une envie d'être à la tête d'un presque-CHUV. Parce que cela est gratifiant. Dès lors, qu'importent les considérations sanitaires, légales et financières.

Il est temps que nous réaffirmions notre soutien à deux initiatives en cours. Celle pour la maternité, parce qu'avec une maternité, un hôpital doit avoir des soins aigus. Celle pour deux hôpitaux autonomes, parce qu'avec une direction propre, nous offrons une défense à l'hôpital des Montagnes. Et nous voulons rappeler notre soutien au Conseil communal dans toutes les démarches qu'il ne manquera pas d'entreprendre pour défendre l'hôpital des Montagnes. Le groupe POP prendra acte du rapport.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux. Tout d'abord, au nom du Conseil communal, je tiens à remercier chaleureusement les signataires de cette motion qui, grâce à eux, ont posé deux questions fondamentales. La première est relative aux risques sanitaires, et la deuxième question, fondamentale, à la violation de la loi découlant des décisions du Canton dans le cadre d'HNe.

En lisant ce rapport, vous l'avez compris, tout le développement juridique se base sur le prémisses que la position du GTIH est correct et que l'option stratégique n°12 n'est pas respectée. Mais il est clair qu'il faut quand même une expertise médicale pour pouvoir aller de l'avant, et ça, je crois que vous l'avez tous compris dans cette salle.

Rappelons-nous le 24 novembre 2013. Après un dur combat, notre Conseil communal avait pris acte de la volonté populaire qui s'était exprimée très clairement en disant un grand oui au plan stratégique hospitalier du Conseil d'Etat. Une sage décision, qui aurait permis au Conseil d'Etat et à l'HNe de lancer sans délai l'indispensable rééquilibrage des missions hospitalières sur ces deux sites principaux et les travaux nécessaires au bon fonctionnement du site de La Chaux-de-Fonds.

Le 24 novembre 2013 fut ressenti comme une grande victoire pour la solidarité cantonale, et comme la traduction par le peuple de son attachement à la norme constitutionnelle cantonale, qui ancre à l'article 5 lettre g l'obligation faite à l'Etat de garantir l'équilibre entre les régions. Puis, petit à petit, le soufflet de l'espoir est retombé, et le Conseil d'Etat a clairement franchi la ligne rouge. Les Montagnes ont protesté, puis les Montagnes ont grondé. En vain. Jusqu'à perdre confiance, et à perdre une confiance totale. L'entêtement de l'Etat dans ce dossier, dans un exercice d'auto-persuasion permanent, débouche toujours sur des propositions illusoire. Des illusions qui coûteront cher d'abord à notre population, en terme de sécurité sanitaire, mais aussi aux caisses du Canton. Le rapport final du comité de pilotage traitant de la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelais le démontre à l'envi.

Cela fait de nombreuses années que des observateurs sensés, des médecins et surtout des spécialistes, bien sûr des spécialistes autres que les seuls que le Canton veut bien écouter, tirent la sonnette d'alarme. Comme vous le savez, le Conseil communal a toujours été très inquiet concernant les risques sanitaires que l'on fait peser sur les patients hospitalisés sur le site de La Chaux-de-Fonds. Comme vous, et comme une grande majorité des habitants des Montagnes, nous sommes atterrés et inquiets face à ce démantèlement sournois, car inavoué, mais inéluctable au vu des faits objectifs et des décisions concernant le site de La Chaux-de-Fonds. Voir de plus en plus de patients chaux-de-fonniers préférer les hôpitaux des cantons voisins aux établissements cantonaux neuchâtelais est aussi une source de grande inquiétude. L'affirmation de plus en plus répandue que le Canton de Neuchâtel subventionne l'hôpital du Jura bernois à St-Imier n'est pas un slogan. Elle devrait inciter le Canton à élargir sa vision, à envisager d'autres voies. Elle trouve une cruelle traduction dans les comptes de l'hôpital de St-Imier, bien évidemment pour eux dans les recettes, et corolairement dans les comptes de l'Etat, bien évidemment dans les dépenses. On parle de plusieurs dizaines de millions de francs par année.

Le sort du site de La Chaux-de-Fonds s'apparente à la chronique d'une mort annoncée. Arbitraire, injuste, et donc il est dès lors compréhensible qu'elle révolte la population face à un Conseil d'Etat qui minimise les questions de sécurité sanitaire, reniant l'issue pourtant claire de la votation populaire. Et oui, et je crois que tout le monde ce soir en est conscient, nous avons d'impérieuses raisons de nous inquiéter. Bien que nous n'ayons pas encore reçu la réponse de la Société suisse d'anesthésie et de réanimation, l'analyse faite par le service de la santé et de la promotion de la santé sur la problématique du personnel et de moyens mis en place sur le site de La Chaux-de-Fonds est parlant. Et, une fois de plus, la direction d'HNe botte en touche et relativise. Mais peut-on relativiser lorsqu'il est question de la sécurité d'un bassin de plus de 75'000 personnes ?

Oui, on s'évertue à nous faire croire que la sécurité sanitaire est assurée dans les Montagnes neuchâteloises aujourd'hui comme demain, de jour comme de nuit. Cela n'est pas exact. Il ressort clairement des premières analyses, comme vous l'avez soulevé, que la redéfinition des missions des professionnels et de la terminologie médicale utilisée par HNe remet en cause la sécurité sur le site de La Chaux-de-Fonds.

Pour garantir une plus grande sécurité à la population, la direction de HNe a mis en place un système de piquet de voies aériennes en dehors des heures d'ouverture du bloc opératoire de La Chaux-de-Fonds, c'est-à-dire en l'absence du médecin anesthésiste. Ce piquet est composé d'un chef de clinique en anesthésie ou d'un médecin du département d'anesthésie, ou du département des urgences. Cependant, la plupart du temps, aucun médecin anesthésiste n'assurera le piquet et le délai d'intervention de ces médecins, vous l'avez tous relevé parce qu'il est choquant, est fixé à 45 minutes. Comme l'a dit une personne ce soir dans cette salle, en 45 minutes, on a le temps de mourir. 45 minutes divisées par trois. Pour palier ce problème, la direction d'HNe maintient la présence d'un infirmier anesthésiste afin qu'il puisse assister le médecin non-anesthésiste pour garantir la sécurité des voies aériennes en urgence. Cependant, un infirmier anesthésiste doit travailler sous la responsabilité et sur délégation d'un médecin anesthésiste. Il ne doit pas, comme le préconise la direction de HNe, être à disposition et sous la responsabilité d'un médecin non-anesthésiste. Les conséquences qui découlent de cette organisation bancale peuvent être dramatiques pour le patient, angoissantes pour le personnel, et entravent le cadre d'une profession bien définie. Cette situation n'est pas acceptable.

Afin de respecter le patient, le personnel, l'éthique médicale et surtout la sécurité, il est indispensable de respecter le binôme infirmier anesthésiste et médecin anesthésiste. La solution proposée et la mise en place d'un binôme virtuel dans un contexte de réanimation et de soin intensif est extrêmement risqué, principalement, et vous l'avez tous compris, en cas d'intubation difficile qui doit être gérée par la présence et l'intervention de

personnes expérimentées. L'organisation préconisée pourrait être dramatique pour le patient, pour le personnel. Un personnel qui subit tous les jours une pression intenable. La direction de l'HNe a été alertée sur cette problématique mais fait fi de tout cela, tout comme le Conseil d'Etat fait fi de la votation populaire.

En théorie, si le Conseil d'Etat refuse de mettre en œuvre une décision du législatif ou du peuple entré en force, il agit de manière contraire au droit. Cependant, comme expliqué dans la réponse à la motion, le Conseil d'Etat ne commencerait à violer la volonté du peuple qu'en 2017, voire 2018, date à laquelle les options stratégiques devraient être mises en œuvre, si elles ne sont pas modifiées d'ici là. Ce ne sera toutefois pas le cas, puisque le Conseil d'Etat a déjà annoncé qu'il proposerait au Grand Conseil ainsi qu'à la population une modification des options stratégiques d'ici fin 2016. Une modification de la LHM sera également proposée. Aussi, et malheureusement, une démarche judiciaire qui viserait à faire respecter la votation populaire serait probablement vouée à l'échec.

Et qu'en est-il de la réorganisation spatiale proposée par le Conseil d'Etat ? La variante proposée par le Conseil d'Etat, en plus des inconvénients en terme de transport, d'économie, d'accessibilité aux soins pour une partie importante de la population du Canton, prêterait au surplus l'emploi dans les Montagnes et ne ferait qu'accentuer les déséquilibres actuels constatés. La loi impose pourtant au Conseil d'Etat de veiller à la répartition des missions, à l'équilibre du nombre de lits et à l'équilibre des emplois. En plus, la variante préconisée prêterait fortement tout développement du site des Montagnes, qu'il s'agisse d'un SITR ou de la polyclinique, par l'absence, et vous l'avez relevé, de blocs opératoires et d'activités chirurgicales ambulatoires ou électives. Elle n'apporte aucune solution au problème du flux des patients, notamment des Montagnes, vers les hôpitaux des cantons de Berne et de Vaud. Au contraire, l'abandon de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds va sans aucun doute encore accentuer ce phénomène, car on peut douter que les neuchâtelois qui, déjà, maintenant, préfèrent St-Imier à Pourtalès changent leur choix quand Pourtalès sera davantage saturé du fait du démantèlement de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Enfin, ce rapport, qui devrait nous dessiner un avenir clair, ne dit rien, et pour cause, du sort qui sera donné au bâtiment de l'hôpital actuel. On sait qu'EHM, devenu HNe, s'était engagé à en maintenir l'entretien. On sait aussi que les conditions de la session du droit de superficie par la Ville de La Chaux-de-Fonds impose que les bâtiments gardent une vocation d'hôpital. Comment le gouvernement cantonal va-t-il respecter ou bafouer ces obligations-là ? Il n'en dit rien. On sait seulement qu'il prévoit la construction d'une polyclinique ailleurs dans les Montagnes, on ne sait où. Et un agrandissement du NHP pourtant déjà étouffé.

L'hôpital de La Chaux-de-Fonds, après avoir été laissé à l'abandon, deviendra-t-il une ruine ? Une nouvelle friche ? Comment la population comprendra que l'on l'ait mise financièrement à contribution pour maintenir en place un hôpital *de facto* déjà condamné dans la tête des dirigeants politiques ? Et pendant la transition, quelles solutions sont proposées concernant les investissements ? Où et quand sera posée la première pierre ? Ce SIRT et cette polyclinique seront-ils la nouvelle Arlésienne d'Alphonse Daudet ? Serons-nous une nouvelle fois les dindons de la farce ?

Je souhaite aux futurs élus beaucoup de courage, de détermination et de succès dans la défense des Montagnes et dans leur structure sanitaire. Toutes ces questions, toutes ces interrogations ont été posées au Conseil d'Etat par le Conseil communal. Nous sommes bien placés pour savoir que les moyens d'action sont limités par la législation, mais il ne faut pas baisser les bras et le Conseil communal ne baissera pas les bras. C'est une question d'équité et l'avenir et l'équilibre de tout le canton qui pourrait basculer. Il s'agit donc de redoubler de volonté, de vigilance politique et de batailler.

Les Montagnes neuchâteloises méritent un avenir et tout le canton avec elles. Un canton, un espace, ce sont aussi des perspectives d'avenir et une sécurité sanitaire équitable pour tout le territoire. Ce sont mes vœux au moment où je quitte mes fonctions.

Pour répondre aux questions, comme vous l'avez bien compris, nous devons attendre la position de la Société suisse d'anesthésie et de réanimation. Dès le moment où nous aurons cette réponse, nous pourrions trouver notre champ d'attaque, si j'ose m'exprimer ainsi. Je vous remercie de votre attention.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci à Mme Schallenberger pour ces précisions. Nous partageons totalement ses préoccupations, nous avons vu qu'elle partageait les nôtres.

M. Boukhris a posé une question à laquelle vous avez répondu indirectement, mais je pense que ça vaut la peine d'y répondre un petit peu plus précisément. Est-ce que la loi votée en 2013 abrogeait la loi sur l'HNe qui fixait la répartition proportionnelle des missions ?

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Si je peux me permettre, la réponse se trouve à mon sens aux pages 14 à 16 du rapport. Je vous rappelle juste que dans un rapport du 1^{er} juillet 2015, le Conseil d'Etat a relayé au Grand Conseil les nouvelles propositions de l'HNe. Donc il y a eu des modifications au niveau des options stratégiques. Certaines options stratégiques ont été annulées, modifiées, et d'autres ont été suspendues. La seule option stratégique qui resterait, c'est l'option stratégique n°12, où on

conteste la sécurité sanitaire et où l'HNe ne le conteste pas, et c'est la raison pour laquelle l'action judiciaire ne devrait intervenir qu'en 2017-2018.

Voilà, j'espère avoir répondu à la question, sinon je vous invite à relire les pages 14 à 16 qui, il me semble, sont assez explicites au niveau de la question qui a été posée.

M. Frédéric Hainard, NPL : Merci Monsieur le Président. Nous n'avions pas, lors du Conseil général, participé à la signature de cette motion, qui est une motion multipartis et pas interpartis, parce que nous considérons qu'entre les avis de spécialistes qui disaient que ce qu'HNe décidait était juste et les autres spécialistes de la même branche qui disaient que ce que décidait HNe était faux, nous estimions humblement que nous n'avions pas les compétences pour nous prononcer.

Toutefois, nous nous sommes aussi abstenus d'ailleurs de prendre position sur le rapport, mais nous souhaitons indiquer ce soir au Conseil communal, s'il devait une fois nous écouter ce serait l'occasion ce soir, de le remercier pour sa réponse claire, nette et précise. Nous considérons que de la législature, c'est la meilleure réponse que nous avons eue sur le sujet le plus important. Merci.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je crois que ma question n'a pas été très bien comprise. Je ne parlais pas des options stratégiques en elles-mêmes, M. Boukhris demandait si les options stratégiques votées annulaient la disposition capitale de la LHM qui prévoit qu'il y a un respect entre les deux sites.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Alors je dirais non.

M. Claude-André Moser, PLR : Il faut que ce soit dit.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Clairement non. Mais il y a eu des abrogations de la loi quand même, les chiffres 3 à 7. Il y a eu une abrogation de cette voie-là, mais je dirais non.

M. Karim Boukhris, POP : C'était la même question.

Il est prit acte du rapport d'information par 35 voix sans opposition.

M. Daniel Musy, Président : Mesdames, Messieurs, chers collègues. Il nous reste quatre interpellations urgentes, une résolution urgente, des

hommages, des discours et tout à la fin une collation. Je ne vous accorde donc pas plus de 8 minutes...

Pour fumer une cigarette, boire un verre et adhérer, et nous reprenons à 35.

PAUSE

M. Daniel Musy, Président : Sur demande du Conseil communal, j'ai accepté que l'ordre des interpellations et résolutions soit ainsi : d'abord interpellation Plage des Six Pompes, ensuite résolution urgente, ensuite interpellation urgente du groupe UDC, interpellation urgente du groupe NPL et on terminera par l'interpellation urgente "Circulez, il n'y a rien à voir", dans la mesure où elle n'était pas annoncée urgente et le Conseil communal souhaite prendre un petit peu de temps pour se préparer. J'ai donc accepté cette requête.

Interpellation urgente multipartis Plage des Six Pompes

(texte au début du présent procès-verbal)

Mme Katia Babey, PS : Oui, je vais aller très rapidement sur l'urgence. Nous pensons que c'est urgent, la Plage, c'est incessamment sous peu. Le soutien financier dont ils ont besoin est urgent.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal, considère qu'il n'y a pas d'urgence objective. C'est un débat qui est ouvert depuis de nombreuses années avec l'Etat. Mais évidemment, il s'en remet à votre sagesse et le cas échéant, il répondra.

L'urgence est acceptée par 29 voix sans opposition.

Mme Katia Babey, PS : Oui, on ne va pas faire beaucoup plus long. C'est vrai que l'interpellation est extrêmement claire. Hier, il y a eu une manifestation organisée au Château par des membres de la Plage, qui, vraiment, tirent cette fois-ci la sonnette d'alarme. Il est vrai, comme l'a déjà dit M. Veya, que c'est un dossier qu'on essaye de faire remonter à l'Etat depuis plusieurs années. Il n'en reste pas moins que la situation financière de la Plage est de plus en plus précaire, et qu'il faut vraiment cette fois-ci taper un grand coup, parce qu'évidemment, je pense qu'on ne peut pas attendre indéfiniment et la subvention du Canton est vraiment misérable dans la situation de la Plage, qui en plus est un événement extraordinaire connu, qui est culturel mais aussi familial, et qui a aussi des retombées économiques et de visibilité énormes pour la ville, et nous deman-

dons donc au Conseil communal de faire au plus vite tout ce qui est en son pouvoir pour faire le nécessaire pour que le Canton, enfin, sur ce dossier aussi, nous entende.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je reprends les derniers mots : pour que dans ce dossier aussi, le Conseil d'Etat, l'Etat nous entende. Ce qui me permettra directement de répondre à la première question, c'est-à-dire quel est le sentiment du Conseil communal ? Je dois dire que j'hésite entre désabusé, désespéré, énervé, démotivé, dégouté. Franchement, il existe un certain choix à la disposition du Conseil communal pour décrire son sentiment sur ce dossier.

J'ai eu l'immense plaisir de m'en entretenir avec trois conseillers d'Etat successifs, avec les résultats que vous connaissez, et ce n'est pas faute d'avoir insisté ou argumenté, puisque certaines de ces rencontres ont eu lieu d'ailleurs avec les acteurs de la Plage. Vous pouvez prendre la même liste que j'ai utilisé tout à l'heure, vous me permettrez que je fasse ce rapport, je pense au dossier des bibliothèques, je pense au dossier du MIH, qui sont, disons, des questions que j'aurai le déplaisir de transmettre à mon successeur dans les semaines qui viennent. Questions, d'ailleurs, que m'avaient transmis mes deux successeurs précédentes.

RIRES

Je fais évidemment allusion à Claudine Stähli-Wolf et à Lise Berthet, qui ne s'étaient elles aussi pas ménagées pour intervenir sur ces questions.

Cela dit, pour répondre à la deuxième question, le Conseil communal, sur ce dossier de la Plage, comme d'ailleurs sur les autres que j'ai cité – je n'allongerai pas la liste, parce qu'on restera uniquement dans le domaine culturel – le Conseil communal continue, continuera demain de reprendre son bâton de pèlerin. Il faudra veiller à ce qu'il se coordonne avec les actions qu'entreprend la Plage, bien sûr avec l'appui aussi de notre délégué culturel Cyril Tissot, pour mettre encore une fois l'ouvrage sur le métier.

Je terminerai en disant que, parce qu'on est des gens optimistes, il y a quelques mois, un peu plus maintenant, en automne 2015, on a eu un petit éclair d'espoir quand le Conseil d'Etat nous indiquait qu'il allait remettre à plat le fonctionnement des subventions culturelles, notamment pour garantir le rayonnement du canton, c'est le mot très à la mode dans tous les domaines. Et notamment en disant qu'il y a certaines manifestations phares qui méritent d'être plus soutenues. Et dans les manifestations phares qui étaient citées, il y avait la Plage. Donc on a eu un petit moment d'espoir, mais assez vite déçu, ou alors ça veut dire que vraiment, le Canton consi-

dère le rayonnement comme pas très cher et qu'il ne mérite pas plus que les montants que l'Etat alloue à cette manifestation.

Cette fois je terminerai en rappelant ici l'attachement qu'a cette ville à cette manifestation. Elle la soutient financièrement, même si, comme pour d'autres, elle a dû baisser son soutien en cash. Par contre, je souligne l'importance des prestations qui sont mises à disposition. On peut chiffrer en plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de milliers de francs. C'est bien sûr le travail des collaborateurs de la Ville, collaborateurs du SDP, collaborateurs du service des espaces publics. Et ce soutien-là est bien sûr acquis à la Plage.

M. Daniel Musy, Président : L'interpellatrice se déclare-t-elle satisfaite de la réponse du Conseil communal ?

Mme Katia Babey, PS : C'est un oui désabusé.

RIRES

Résolution urgente multipartis Non à l'incitation à la haine par un membre du Conseil communal

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Patrick Jobin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je défendrai l'urgence puis laisserai le soin au doyen de notre groupe de vous lire la résolution, si celle-ci est acceptée.

Vendredi prochain, le projet qui fait l'objet d'une polémique sera inauguré. Une manifestation est annoncée dans les semaines qui viennent. Le Conseil communal a pu se positionner sur le projet et un de ses membres a lancé une polémique sur le projet et la prise de position du Conseil communal. Nous pensons qu'il est maintenant urgent que le Conseil général puisse lui aussi s'exprimer. Merci de votre attention.

M. Daniel Musy, Président : L'urgence est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, je cède la parole, comme annoncé par M. Jobin, à M. Favre.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il m'a été demandé de porter devant nos Conseils le texte de cette résolution. Je vous la lis, donc.

Les élus et élus de gauche du Conseil général, fidèles aux valeurs humanistes qui caractérisent notre ville, prennent la résolution de dénoncer l'incitation à la haine déclenchée par un membre du Conseil communal. Haine contre les musulmans et l'islam, véhiculée sur son profil public Fa-

cebook dimanche 22 mai, à moins de deux semaines des élections communales. Haine qu'il véhicule en hébergeant sans les censurer des commentaires islamophobes, sur l'Islam qui serait une secte, sur les musulmans pour qui les droits de l'Homme ne seraient pas valables, sur la responsable du futur musée stigmatisée à cause de son physique, sur les responsables de ce "*musée de m****", et sur "*une action physique pour les faire partir*".

Nous affirmons notre fidélité aux principes de l'Etat de droit, qui ne peut empêcher une association privée de s'établir chez nous en conformité avec la loi, ainsi que notre esprit d'ouverture à l'égard de toutes les communautés qui font la richesse de notre ville et de notre canton. Par ailleurs, nous réaffirmons aussi notre vigilance face à toutes les dérives extrémistes fondamentalistes ou communautaristes de quelque religion qu'elles proviennent. Je vous remercie de votre attention.

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR regrette que cette résolution ait été déposée. Il s'abstiendra lors du vote, parce qu'il considère qu'on ne peut pas venir au Conseil général à chaque fois que quelque chose déplaît dans le comportement personnel d'un conseiller communal, ou d'une autre personne d'ailleurs.

Nous tenons à dire que ce qui a été fait, ce que l'on peut voir, nous déplaît tout autant qu'aux groupes qui ont déposé cette résolution, nous déplorons ce qui a été fait. Nous nous faisons une autre idée de l'action que devrait avoir un conseiller communal, mais on ne peut pas, à chaque fois qu'on a des comptes à régler, à chaque fois qu'on veut redresser des torts, venir au Conseil général. Il y a d'autres moyens pour désapprouver les actions, il y a d'autres biais pour le faire. On peut aussi porter plainte pour diffamation ou incitation à la haine, ce sont des moyens qui peuvent être utilisés avant de venir au Conseil général. Le Conseil général est une Chambre où on discute des projets, de la population de La Chaux-de-Fonds, des besoins de la Commune, et ce n'est pas un lieu pour ça. Merci.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie de me donner la parole. Nous ne voterons pas non plus cette résolution, vous le comprendrez.

Je tenais à rappeler ici que je suis un peu surpris. Je suis un peu surpris de voir arriver sur nos pupitres cette résolution aujourd'hui, par des groupes qui encensent les réseaux sociaux, qui encensent la liberté d'expression, et qui tout à coup, s'offusquent d'une pareille liberté d'expression. Alors oui, ça peut vous faire rire, je le sais, mais c'est quand même ça.

Honnêtement, je suis anti-Facebook, je suis anti tout ces trucs-là, parce que c'est évidemment des choses que je n'apprécie pas du tout pour communiquer.

On a eu l'occasion, il y a quelques temps, d'avoir un blog entretenu par un membre de notre législatif, sur lequel on a aussi pu lire des propos à l'encontre de la droite et de l'UDC, principalement. Des propos qui n'étaient pas fondamentalement agréables. Nous n'avons pas pour autant alarmé le Conseil général, pensant qu'il appartient à chacun d'avoir ses responsabilités.

Néanmoins, j'ai été très surpris de voir sur le site d'un des partis signataires que l'on comparait le détenteur de cette page Facebook au nazisme. Et si certains s'offusquent des propos qui ont été lus sur ce site Facebook, je dirais qu'il est aussi très grave, calomnieux, de comparer une personne au nazisme. D'autant plus que l'on sait que ce n'est pas vrai. Comme cela a été dit tout à l'heure par le préopinant, il y a des droits de dépôt de plainte pour incitation à la haine raciale et tout ce qu'on veut, il y a aussi le droit de déposer plainte pour calomnie ou autres suite aux propos qui ont été postés sur le site d'un parti politique de notre ville.

Dès lors, et face à tout cela, vous comprendrez bien que nous ne soutiendrons pas cette résolution, au contraire, nous nous en détachons totalement.

M. Marc-André Oltramare, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est peut-être à titre personnel que j'interviens, sans être avec mon chef de groupe. Je comprends qu'il y ait une discussion là-dessus, parce qu'il n'y a pas forcément d'excuse là-dessus, ou bien il y aurait des excuses à faire par rapport à ça. Ça me rappelle mon tristement célèbre ancêtre avec le pilori, et des dessins comme ceci. Ce soir, je le vois pour la première fois, je trouve que c'est une maladresse, surtout venant de quelqu'un qui a la responsabilité du dicastère des cultes. Il faut avoir peut-être certainement un petit peu plus d'ouverture que d'utiliser ce genre de dessins qui rappellent de mauvais souvenirs. Autant je serai contre quelqu'un qui utilise le terme de nazi, de nazillard ou je ne sais, mais je comprends que ça puisse offusquer. C'est hors parti, c'est hors gauche, droite, ou je ne sais, mais il faut faire preuve d'une certaine maladresse, et je pense qu'il y a des excuses à donner. Et d'arrêter, peut-être, d'en faire une grande histoire. C'est quelque chose de maladroit, qui rappelle peut-être de mauvais souvenirs et de mauvaises caricatures. Merci.

M. Daniel Musy, Président : Pour le PS, M. Jobin. Attendez, excusez-moi. Je suis obligé de donner la parole à l'autre représentant du NPL, M. Hainard.

RIRES

M. Patrick Jobin, PS : Tout à fait, Monsieur le Président.

M. Frédéric Hainard, NPL : Nous parlons en binôme quand il s'agit de la question la plus importante de la démocratie, Monsieur le Président. Monsieur le Président, c'est par ces mots, *"Les élus et élues de gauche du Conseil général, fidèles aux valeurs humanistes qui caractérisent notre ville, qu'une résolution a été prise."* Manifestement, ce qui caractérise aussi, en période électorale, les élus de gauche, c'est l'exclusion, puisqu'il y a d'autres groupes politiques et d'autres personnes, à titre personnel, comme Marc-André Oltramare l'a dit, qui estiment par exemple qu'on ne peut pas exclure du débat ceux qui pourraient penser comme la gauche dans cette ville.

Cette résolution urgente interpartis nous dérange. Comme l'a dit le représentant du PLR à juste titre, nous ne sommes pas convaincus que l'endroit qui a été choisi pour développer cette résolution, dont on rappellera qu'une résolution est juste une petite déclaration – le "petite" est de moi – sans effet obligatoire. Tout ça pour ça ?

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On peut penser ce qu'on veut des déclarations d'un élu, d'un candidat, sur Facebook. Que doit-on penser du site du parti socialiste neuchâtelois qui compare l'attitude du conseiller communal visé aux méthodes utilisées par les nazis ? Parce que la certitude qu'on a, c'est que cette comparaison-là est attentatoire à l'honneur. Nous refuserons donc cette résolution.

M. Patrick Jobin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La résolution est une déclaration sans effet obligatoire, cela a été dit. Elle peut consister notamment dans un vœu, une protestation ou un message.

Si ce soir, nous voulons protester, c'est parce que les termes utilisés dans cette polémique, contrairement à ce qui a été dit, ont largement dépassé les bornes de la bisbille entre partis, du combat gauche-droite ou d'autres chicanes interpartis.

Je tiens également à relever que comme nous l'avons écrit à trois mains, ou à six mains, *"Les élus et élues de gauche du Conseil général qui commentent la déclaration"* est une erreur de plume et nous souhaitons le corriger en commençant par *"le Conseil général"*. C'est ce qui avait été voulu, et nous avons laissé une coquille. Nous ouvrons donc cette résolution à toutes et tous.

Non, on ne qualifie pas facilement un parti ou une personne de nazi, mais découvrez et lisez les déclarations qui se trouvent sur la page Facebook que nous avons mis en annexe de la résolution et vous verrez que les bornes ont très, très largement été dépassées. Merci de votre attention.

M. Daniel Musy, Président : Je voudrais rappeler au parti socialiste qu'il est impossible d'entrer dans ce jeu, puisque vous devriez, pour modifier cette résolution, déposer un amendement, ce que vous n'avez pas fait. Donc on devra, si elle passe au vote, la voter telle quelle.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais encore préciser quelque chose, puisque j'ai eu l'occasion de m'entretenir quelques instants avec le conseiller communal dont il est question. Pour vous dire que certains commentaires étaient encore pires que ceux dont on s'offusque aujourd'hui, et que le conseiller communal que vous chargez les a tout simplement retiré, parce qu'il estimait qu'ils n'avaient pas la place sur son compte Facebook. Alors certes, il y a une part de maladresse, on peut le concevoir. Néanmoins, le procès d'intention qui est fait aujourd'hui, et là, je regrette, mais n'est que pure manœuvre électoraliste.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je voulais quand même répondre à certaines interventions des groupes.

Tout d'abord pour ce qui est du groupe PLR, qui considère que ce n'est pas l'endroit, moi je considère que si. Je pense que le Conseil général est en droit d'affirmer ses valeurs lorsqu'on les sent menacées. Je ne vois pas quel autre endroit serait plus judicieux pour ceci.

Ensuite, on dit qu'on encense les réseaux sociaux. Je crois qu'il faut quand même rappeler à tout le monde que les réseaux sociaux sont des espaces publics, les gens peuvent les consulter, c'est ouvert. C'est un espace public de discussion comme le concevait Habermas, et je crois qu'il faut aussi prendre en considération le fait que ce n'est pas là le profil Facebook d'un pékin. Il s'agit-là d'un profil Facebook d'un conseiller communal. Et là je considère, mais sincèrement, qu'un conseiller communal devrait être un peu plus prudent lorsqu'il publie quelque chose sur un profil Facebook public et notamment lorsqu'il appelle à manifester le 11 juin. Ça me pose un certain problème. Considérez ça comme électoraliste si ça vous arrange, mais je crois que j'ai senti, on dira que c'est peut-être un procès d'intention, une véritable attaque aux valeurs humanistes qui caractérisent notre ville. Et c'est pour ça que nous tenions à le faire rappeler ici aujourd'hui au sein du Conseil général.

Mme Katia Babey, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est vrai que le préopinant a dit à peu près ce que je voulais dire. Ce qui nous heurte aussi dans ce profil Facebook, c'est non seulement l'appel à manifester le 11 juin de la part de M. Legrix, chef de la sécurité, mais aussi le fait qu'il y participe. Très honnêtement, l'appel de certains à *"avoir une manifestation physique pour les faire partir"*, aussi de dire *"il faut balancer du sang déshydraté en poudre mélangée à de l'eau et giclée par un pistolet à eau sur le bâtiment"*, il y a vraiment là, sur le site véhiculé par M. Legrix, des appels au saccage, des appels à la violence. Trouvez-vous que ce n'est pas ici le bon endroit quand même pour poser la question à un

élu responsable de la police ? Trouve-t-il judicieux d'héberger ce genre de propos et d'appeler à manifester avec des personnes qui prônent ce type de propos ?

M. Karim Boukhris, POP : Juste une petite question technique. Est-il possible de déposer un amendement oralement, vu que ça n'a pas été fait formellement ?

M. Daniel Musy, Président : Ecoutez, il faut le déposer par écrit, M. Boukhris.

M. Karim Boukhris, POP : On va prendre un bout de papier et vite rédiger ça.

RIRES, BROUHAHA

M. Daniel Musy, Président : Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'ai accepté, mais parce que ça s'est fait vite et que ça s'est fait dans d'autres situations, que cette résolution soit *amendée par le POP, en remplaçant, je cite l'amendement : "Remplacer « les élues et élus de gauche, fidèles » par « le Conseil général, fidèle »."*

L'amendement est accepté par 22 voix contre 2.

La résolution est acceptée par 23 voix contre 3.

Interpellation urgente UDC concernant le Mucivi

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Marc Arlettaz, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En deux points, pour l'urgence.

D'une part, il nous semble indispensable que le Conseil communal se prononce clairement sur l'opportunité de la participation du Président du Conseil communal à l'inauguration de ce projet décrié.

Et d'autre part, il nous apparaît qu'une réponse de fond est nécessaire, compte tenu de l'évolution rapide de la situation, et en particulier compte tenu de la manifestation du 11 juin, que cette réponse de fond soit donnée avant la prochaine séance, du 30 juin. Merci.

M. Daniel Musy, Président : L'urgence n'étant pas combattue, je donne la parole à M. Arlettaz pour développer son interpellation.

M. Marc Arlettaz, UDC : Merci, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il n'y a pas d'attitude pire que de minimiser, de discréditer les craintes de la population. Tel est le meilleur moyen de laisser se détériorer la situation et de faire perdurer la méfiance. En se réfugiant systématiquement derrière de soi-disant valeurs démocratiques pour justifier son absence de curiosité, le Conseil communal fait enfler les craintes de la population. Ces craintes sont-elles fondées ? Peut-être ne nous accorderons-nous pas sur cette question, mais en tout cas, ces craintes sont clairement exprimées dans la population chaud-de-fonnière.

L'Islam interpelle. L'Islam inquiète. Tout simplement parce que l'actualité, dans de nombreuses régions du monde et même très près de chez nous, nous montre de manière factuelle que certaines communautés ou certains groupes d'individus se réclamant de l'Islam ont des préceptes partiellement ou totalement incompatibles avec les valeurs démocratiques de notre société. Dire cela est un fait. Ce n'est ni un procès d'intention, ni un amalgame.

Lorsque nous prenons un avion et que nous nous soumettons à un contrôle de sécurité, nous ne crions pas au scandale parce que nous sommes considérés comme des terroristes. Nous comprenons aisément que des personnes qui partagent notre statut de voyageur sont potentiellement nettement moins bien intentionnées que nous. Parce que l'expérience l'a montré, et que de ce fait, il est légitime que nous subissions quelques désagréments, même si nous n'avons rien à nous reprocher. Il en va tout simplement de même aujourd'hui avec les communautés musulmanes en Europe. Parce que l'on a vu en Belgique que des quartiers entiers avaient échappé à toute surveillance. Parce que l'on voit des mouvances radicales prenant racine dans des banlieues françaises, à quelques dizaines de kilomètres de chez nous. Parce que dans notre pays, des enfants soutenus en sape par leur parents refusent de traiter sur un même pied d'égalité les hommes et les femmes. Il est donc temps d'être attentifs et prudents. Non pas parce que quelque chose va arriver, mais simplement parce qu'il n'est pas exclu que quelque chose arrive.

Cette prudence, le Conseil d'Etat, qui attend de pouvoir donner des réponses circonstanciées aux questions financières, l'a. Cette prudence, le Président du Conseil général, qui a renoncé à participer à l'inauguration de ce lieu contesté en tant que Premier citoyen l'a. Finalement, seul le Conseil communal semble s'enthousiasmer presque inconditionnellement.

Dès lors, le Conseil communal peut-il nous indiquer s'il juge opportun d'être représenté par son Président à l'inauguration d'un lieu aussi loin de faire l'unanimité dans la population ? Le Conseil communal peut-il nous indiquer quelles démarches il entendrait entreprendre si des zones d'ombre devaient subsister au niveau des sources de financement, après réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil ? Le Conseil communal peut-il nous indiquer si le fait de ne pas avoir de prérogative l'empêche d'émettre des

réserves sur un projet contesté alors qu'il est actif lorsqu'il s'agit de soutenir des projets privés ayant un impact positif sur l'économie locale ? Enfin, le Conseil communal peut-il nous indiquer s'il estimerait préjudiciable que le projet immobilier prévu n'accueille finalement que des personnes d'une même communauté et partageant la même pratique active d'une même religion ? Si la réponse est négative, le Conseil communal peut-il nous indiquer de quelle manière il compterait s'assurer que les populations étrangères qui pourraient s'y établir puissent bénéficier des mêmes possibilités d'intégration que l'ensemble de la population chaux-de-fonnière ? Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le représentant de l'UDC a le sens de l'hyperbole lorsqu'il dit que le Conseil communal s'enthousiasme à l'occasion de l'ouverture de ce musée. Il y a une différence entre s'enthousiasmer et raison garder.

Ce que j'aimerais dire, pour rassurer aussi nos concitoyens, c'est que la population de religion musulmane, ou qui s'annonce comme telle, représente à La Chaux-de-Fonds un petit peu plus de 4% de nos concitoyens. En fait, il s'agirait de parler des communautés musulmanes. Parmi ces 4% de concitoyens, un chiffre qui permet de mettre en perspective ces 4% de citoyens, c'est les 13% de la communauté portugaise. 4%, c'est globalement, si mon souvenir est bon, à peu près la hauteur aujourd'hui de la population de la communauté espagnole à La Chaux-de-Fonds. Ces 4%, je disais, sont constitués d'une mosaïque. Sont constitués de communautés, qu'il s'agit de mettre au pluriel. D'abord dans leurs origines. Parmi ces 4% de musulmans, vous avez des musulmans qui viennent de l'ex-Yougoslavie, de Turquie, du Proche et du Moyen-Orient, du Maghreb, d'Afrique Noire. Donc voyez qu'on a vraiment une mosaïque et qu'on ne peut pas considérer cette mosaïque comme un tout. Et à l'intérieur de ces différentes origines, vous avez des musulmans qui ont un rapport très lointain à leur religion, exactement comme certains d'entre vous continuent de s'affirmer catholiques ou protestants sans avoir un rapport étroit avec la religion. Vous avez des musulmans qui ont un rapport à la religion comme toutes sortes de catholiques ou de protestants, qui est un rapport moderne et progressiste. Vous avez des musulmans qui ont un rapport à la religion qui est un rapport conservateur, et évidemment, entre le pôle conservateur et le pôle progressiste, vous avez encore tout un panel. Et au-delà du pôle progressiste, vous avez encore un certain nombre de musulmans qui ont un rapport plus fondamentaliste.

Lorsque vous prenez cette mosaïque et que vous essayez d'identifier l'importance de la communauté ou de l'embryon de communauté qui, à juste titre, pose de sérieux problèmes à notre société occidentale, simple-

ment, vous voyez qu'on est bien éloigné des phénomènes qui existent ailleurs. Ce qui ne signifie pas que le problème de cette communauté-là, de ces individus que nous pouvons vraisemblablement compter en ville de La Chaux-de-Fonds sur les dix doigts de la main, ne pose pas problème. Il se trouve que la communauté qui œuvre autour de ce centre islamique dont il est question, de ce Musée des civilisations de l'islam, est une communauté qui a, vous le savez, des composantes conservatrices. Il y a tout le rapport au financement, on y viendra, qui est problématique. Mais ce n'est pas une communauté qui connaît des composantes fondamentalistes.

On n'a pas traité, au Conseil communal, le dossier avec de la légèreté, je ne peux pas le laisser dire. Mon collègue Jean-Pierre Veya, par l'intégration, travaille depuis des années avec les communautés musulmanes, dont Mme Karmous. Ce sont des gens que nous connaissons très bien et d'ailleurs, ici ou là, évidemment, nous ne sommes pas non plus en accord. Mais comme dans d'autres communautés.

Pour la question du musée, nous avons organisé une rencontre, une séance, avec nombre de chefs de services qui sont concernés. On a fait le point, on a débattu. A titre personnel, je suis allé rencontrer Mme Karmous. J'ai eu avec elle un dialogue d'une très grande franchise, avec des réponses qu'elle m'a livrées qui sont tout à fait convaincantes, notamment dans le rapport qu'entretient cette composante conservatrice dans cette communauté avec le fondamentalisme. Après, on peut douter de la réalité de ce que les gens vous disent. C'était tout à fait intéressant, je lui posais la question : finalement, est-ce que vous n'avez pas un rôle à jouer en accueillant, d'une certaine manière, la brebis égarée pour la ramener dans le troupeau ? Et les yeux dans les yeux, elle m'a dit *"Mais M. Huguenin-Elie, le danger, c'est que la brebis égarée contamine le troupeau."* Vous aurez remarqué qu'on est dans une société conservatrice, mais une société conservatrice qui laisse une place fondamentale aux femmes. Vraiment, encore une fois, il y a différentes composantes. Essayons de saisir cette complexité. Il ne s'agit pas de nier les difficultés d'intégration, mais il ne s'agit pas non plus de résumer comme si on avait affaire à une sorte de bloc monolithique.

Ensuite, pour savoir si le Président du Conseil communal se rendrait à l'inauguration du Musée, j'ai visité l'exposition. C'est Olivier Schinz, le conservateur adjoint du Musée d'ethnographie, qui m'a fait visiter l'exposition. Ce serait intéressant, allez visiter cette exposition et vous me direz ce que vous en pensez. Ce qui m'a immédiatement frappé, c'est l'absence totale de prosélytisme dans cette exposition. La hauteur de vue de cette exposition. D'ailleurs, je parle d'exposition plus que de musée, on devrait peut-être parler de centre d'interprétation, avec un parcours qui s'adresse à chacun d'entre nous – bien sûr, il s'adresse aux musulmans, mais il s'adresse aussi aux chrétiens, il s'adresse aux agnostiques, aux athées – et qui pose des questions sur le rapport à la foi, sur le rapport à la religion,

sur le rapport aux rituels, sur le rapport au cosmos. Que suis-je ? Qu'est-ce que je fais dans cette société ? Sur le rapport de chacun à lui-même et à une forme ou non de spiritualité. La même exposition, installée au Musée d'ethnographie, nous y allons tous ensemble en course d'école et nous sortons en disant *"Quelle hauteur, quelle intelligence !"*. Vous voyez que ça n'a pas été traité à la légère. Encore, peut-être que vous ne serez pas d'accord, on débattrà. Mais par contre, sur la question du prosélytisme, je n'ai aucun doute que vous serez d'accord. Vous voyez que le dossier n'a pas été traité avec légèreté.

Vous exprimez des craintes par rapport à cet Islam fondamentaliste qui pose, mais on le sait tous, des problèmes d'une extraordinaire violence à notre société. Ce que je remarque quand je dis qu'il faut raison garder, c'est simplement que ce centre islamique qui s'ouvre, à l'inverse des groupuscules d'autres banlieues françaises, par exemple, ou bruxelloises, s'ouvre au cœur de la ville, au cœur de la société chaux-de-fonnière, avec des portes qui sont ouvertes. Vous pouvez aller, demain, au secrétariat, demander un entretien avec Mme Karmous, louer une salle pour un mariage ou que sais-je. Vous pouvez. Donc on est au cœur, dans un lieu qui est ouvert, et au moment de l'inauguration du Musée sur les civilisations islamiques, ma foi, ce n'est pas moi qui l'invente, toute la République est invitée. Vous êtes invités. Nous sommes invités. Les médias sont invités. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Ce n'est pas exactement la définition que donnent les spécialistes des groupuscules qui posent véritablement problème. Maintenant, il y a peut-être un certain nombre de choses qui nous échappent, mais vous voyez qu'on souhaite regarder la réalité que nous avons en face de nous. Nous avons de la peine, objectivement, à estimer qu'il y a autre chose derrière cette réalité. Visiblement, vous pensez qu'il y a autre chose derrière cette réalité. Mais comment voulez-vous que nous vous disions *"Oui, il y a quelque chose"*, alors que nous n'en percevons rien ? Reste la question du financement, qui est problématique, et ça m'amène à répondre à vos questions.

Vous demandez comment le Conseil communal peut indiquer s'il juge opportun d'être représenté par son Président, je crois que j'ai répondu. Le Conseil communal estime qu'il est de sa responsabilité d'entretenir des liens intelligents et ouverts avec toutes les communautés en ville de La Chaux-de-Fonds, qu'il s'agisse des communautés religieuses, sociales ou étrangères. Il entend donc s'inscrire dans l'usage qui est le sien depuis toujours, tout en prononçant, demain, à l'occasion de cette inauguration, un discours qui sera un discours d'ouverture, faisant une large place aux valeurs et aux exigences qui sont liées aux valeurs de notre société démocratique et laïque. C'est dans ce sens-là qu'il entend, demain, prononcer un discours. Nous pensons aussi qu'il aurait été beaucoup plus ambigu de se rendre, à l'inverse du Président du Conseil général, excusez-moi, de se

rendre sur le lieu sans prononcer ce discours sur les valeurs de notre société.

Vous posez la question de savoir quelles démarches le Conseil communal entendrait entreprendre si des zones d'ombre devaient subsister au niveau des sources de financement des projets. D'abord, nous espérons vivement, j'ose espérer que le système en Suisse fonctionne, que les banques joueront leur rôle, qu'elles seront ici particulièrement attentives, peut-être, sous l'autorité de la FINMA et que l'argent de ce projet comme d'autres projets, qui est injecté dans le marché financier helvétique, est un argent qui est acceptable. Si, à un moment ou à un autre, il était avéré que, dans le cas présent, ce n'était pas le cas, ce qui est possible : le Conseil communal, je vous le dit, c'est décevant, mais n'aurait strictement aucune prérogative pour agir concrètement. Par contre, il est évident qu'il s'agirait de se distancier très clairement, très fermement du cas incriminé et de le dénoncer. C'est à peu près tout ce que nous pourrions faire. Et puis, vous pourriez déposer une interpellation en nous disant *"On vous l'avait dit !"*. Bon. Et puis en même temps, aujourd'hui, que répondre, véritablement, fondamentalement, sur le fond de cette question sans se tromper, en faisant juste ?

Vous posez la question de savoir si le fait de ne pas avoir de prérogative légitime le Conseil communal dans son immobilisme face à ce projet. En l'état, selon les principes qui sont les fondements de notre Etat de droit, il n'y a aucune raison objective de s'activer pour que ce projet ne se réalise pas. Par ailleurs, et sur cette question-là, parce qu'on entend beaucoup cette remarque, je relance la balle à ceux qui posent cette question. Je serais véritablement curieux de savoir quel moyen respectueux des lois et des règlements appliqués pour tous sans discrimination utiliseraient ceux qui réclament une action des autorités ? Quels moyens ?

D'éminentes personnalités s'insurgent que le Conseil communal, par exemple, et le Conseil général, parce que finalement, il n'y a pas de raison, vous pourriez aussi vous activer, Conseil général, pour essayer de trouver une solution pour que ça ne se réalise pas ! D'éminentes personnalités, qui sont vraiment des pointures, ont dit par exemple, parce que ça va un petit peu dans le même sens *"C'est scandaleux, les autorités n'ont pas soumis ce projet à la votation populaire !"*, alors qu'il n'y a pas, dans ce projet, et sans doute qu'il faut le réaffirmer, aussi à nos concitoyens pour les rassurer visiblement quand on lit les remarques sur certains réseaux sociaux, ils n'ont pas les idées très au clair sur cette question-là : il n'y a pas, dans ce projet, un centimètre carré de terrain public qui aurait été vendu. Il n'y a pas, dans ce projet, un centime d'argent public. Donc pas d'arrêté du Conseil général, aucune possibilité de mettre un projet privé en votation populaire. Les procédures ont été suivies, il y a eu deux mises à l'enquête, une pour le changement d'affectation en lien avec le Musée des civilisations islamiques, une dernièrement pour le projet de complexe de bâtiments qui

est adjacent. Ces procédures ont été suivies, comme sur n'importe quel dossier, et il n'y a eu aucune opposition, et il n'y a aucune dérogation qui a été sollicitée sur le plan constructif, auprès de l'Etat ou de la Commune, parce que là on aurait pu s'opposer, s'il avait fallu s'opposer.

Enfin, vous posez la question : si le projet immobilier prévu devait finalement se limiter à accueillir sous un même toit un cercle de personnes réunies par la pratique active d'une même doctrine religieuse ? Vous conviendrez avec moi que la description que vous donnez, qui est assez neutre d'ailleurs, est en fait celle de l'éclésià, de l'éclésià grecque et latine, c'est-à-dire de l'assemblée. En d'autres termes, la définition que vous donnez, c'est la définition de l'Eglise. Ma foi, si ces activités, qu'ils se réunissent pour pratiquer leur religion, devaient se dérouler dans le respect des lois, je ne vois pas bien ce que les autorités exécutives, législatives ou judiciaires pourraient faire en respectant les valeurs et les textes qui fondent notre Etat de droit.

M. Daniel Musy, Président : L'interpellateur se déclare-t-il satisfait ?

M. Marc Arlettaz, UDC : Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement. J'espère vivement ne pas à avoir, comme le proposait le cas échéant le Président du Conseil communal, à déposer une nouvelle interpellation prochainement. Je ne suis, sur le fond, pas satisfait des réponses qui ont été données. Je vous remercie.

Interpellation urgente NPL concernant la mobilité des contribuables
(texte au début du présent procès-verbal)

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Trois cinquièmes du Collège exécutif a refusé que la cheffe du dictionnaire des finances présente un rapport sur la fiscalité. Deux cinquièmes des membres du Conseil communal vont quitter le Collège. Peut-être qu'un cinquième du Conseil communal sera réélu. Il serait normal que cinq cinquièmes du Conseil communal répondent aux décisions qui ont été prises le 11 mai.

M. Daniel Musy, Président : L'urgence est-elle combattue ? L'urgence n'étant pas combattue, je vous prie de développer votre interpellation.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Merci. Le Conseil communal nous a indiqué qu'après la séance des comptes, il allait agender une séance de relevés, celle que nous vivons ce soir.

Le 4 mai 2016, lors d'un débat organisé par la FENECL, le Conseil communal, voulant sauf erreur contrecarrer les arguments d'un candidat au Conseil communal PDC, a indiqué qu'en matière de fiscalité, ses vieux démons lancés par la droite et les démocrates-chrétiens étaient complètement hors de propos, parce que les contribuables, en fait, ne quittent pas la ville. Ces propos ont été tenus par la cheffe du dicastère des finances, Mme Morel, et repris par le Président du Conseil communal en indiquant qu'un rapport serait soumis ce soir.

Quelle n'a pas été notre surprise, dès lors que deux membres du Conseil communal nous informaient de l'existence de ce rapport, que la chancellerie nous informait de l'existence de cette séance, de voir que ce rapport sur la fiscalité, à quelques dix jours des élections, ne figurait plus à l'ordre du jour.

Nous avons appris que c'est lors d'un vote du Conseil communal du 11 mai 2016, à 3 contre 2, avec au procès-verbal du Conseil communal une demande de la minorité que de voir des explications données sur le retrait de ce rapport avait été décidé. Pour quelle raison la majorité du Conseil communal, si ce n'est pour renforcer un petit sentiment d'opacité, s'est opposé à la présentation de ce rapport qui était prêt, puisqu'il était porté par la cheffe du dicastère des finances ? Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai de la peine à comprendre le sens de l'intervention de M. Hainard. Enfin, on va quand même essayer de répondre.

Vous n'êtes pas sans savoir, M. Hainard, que le travail d'un Collège fonctionne selon un certain nombre de règles. Et ici, nous sommes véritablement rien de plus que dans le travail normal, le courant des affaires d'un exécutif. Il se trouve que le contenu de l'entier du rapport n'était pas partagé par l'exécutif, et que nous avons fait le constat qu'il était impossible, dans les délais qui étaient impartis, de modifier le rapport pour que nous vous le présentions ce soir. Mais vraiment, comme un exécutif, comme tous les exécutifs travaillent.

J'aimerais vous dire que nous nous réjouissons de revenir avec ce rapport. Je comprends votre impatience, parce que c'est vrai que les renseignements qui se trouvent dans ce rapport sont tout à fait intéressants. Je n'ai rien à retrier par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure, nous reviendrons une fois que nous aurons pu apporter des modifications à ce rapport. Voilà, rien de plus.

M. Daniel Musy, Président : L'interpellateur se déclare-t-il satisfait ?

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président. Le grand écart que fait le Président du Conseil communal est assez étonnant, entre les

responsabilités qu'il assume ce soir et celles qu'il avait comme candidat dans la cave du Petit Paris, parce que ce n'est pas tout à fait le même discours que nous avons entendu.

C'est dommage, il ne faut pas tout gâcher, Monsieur le Président. J'avais dit que le Conseil communal avait fait un rapport formidable, le meilleur de la législature en matière hospitalière. Je ne peux pas me convaincre de ces explications. Je ne suis pas satisfait. Merci.

Interpellation urgente Circulez, il n'y a rien à voir

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. S'agissant d'un spectacle qui devait avoir lieu le 14 mai, et en prévision de la future Plage des Six Pompes qui connaît déjà un certain souci, je pense qu'il serait bien d'avoir des réponses à cette interpellation assez rapidement, pour que la Plage des Six Pompes puisse savoir si elle doit faire attention à de nouvelles normes ou directives ou difficultés liées à la sécurité.

M. Daniel Musy, Président : L'urgence est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, M. Boukhris, je vous prie de développer votre interpellation.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'interpellation est relativement courte et brève, mais nous avons tout de même été étonnés de voir un spectacle qui a été joué et primé à Zurich être descendu à Neuchâtel parce qu'il n'a pas pu être joué à La Chaux-de-Fonds, qui a ensuite pu être joué à Fribourg. Voir ce spectacle interdit à La Chaux-de-Fonds, ville de culture, je trouve cette décision un peu surprenante.

C'est pour ça que nous posons quand même deux questions, pour savoir d'où vient la décision, qui prend cette décision d'interdire ce spectacle, savoir si c'est le Conseil communal dans son ensemble ou si c'est le seul chef du dicastère qui a pris cette décision. Et puis il y a tout de même un message assez énigmatique, parce que si on peut comprendre certaines raisons de sécurité, quand on lit dans le message que c'est pour des raisons sécuritaires notamment, on s'interroge pour savoir s'il y a d'autres raisons à cette interdiction de spectacle.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal, Sécurité, énergies et tourisme : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je serai un tout petit peu long, parce qu'il y a de nombreux points qui doivent être éclaircis dans ce qui est demandé ici. Je commencerai par le point de vue

légal. La loi sur la circulation routière n'interdit pas expressément la danse sur les passages pour piétons, toutefois, les articles suivants peuvent être retenus à ce sujet.

Article 6a alinéa 1 de la LCR : *"La Confédération, les Cantons et les Communes tiennent compte de manière adéquate des impératifs de la sécurité routière lors de la planification, de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de l'infrastructure routière"* et *"La Commune est responsable de l'exploitation de l'infrastructure routière"*.

Article 26 alinéa 1 de la LCR : *"Chacun doit se comporter, dans la circulation, de manière à ne pas gêner ni mettre en danger ceux qui utilisent la route conformément aux règles établies"*.

Article 49, alinéa 2 de la LCR : *"Les piétons traverseront la chaussée avec prudence et par le plus court chemin en empruntant, où cela est possible, un passage pour piétons. Ils bénéficient de la priorité sur de tels passages, mais ne doivent pas s'y lancer à l'improviste"*.

Article 47 alinéa 1 de l'OCR : *"Les piétons s'engageront avec circonspection sur la chaussée, notamment s'ils se trouvent près d'une voiture à l'arrêt, et traverseront la route sans s'attarder"*.

A la lecture de ces articles de loi, on peut constater qu'une occupation volontaire de ces emplacements par une performance artistique ne respecte pas les articles précités. D'autre part, l'article 6a alinéa 1 de la LCR – vous pouvez rire, cela ne me gêne pas du tout – mentionne que la Commune est responsable de l'exploitation de ces endroits. La sécurité publique, je dis bien la sécurité publique, est donc responsable de maintenir la sécurité dans l'espace public. *De facto*, ceci nous impose de refuser une demande mettant en danger cette sécurité.

Et j'aimerais juste vous rappeler un mauvais souvenir que mon collègue M. Monnard a eu : il a été traité d'assassin lorsque, juste là derrière, une piétonne s'est fait tuée. Il a été traité d'assassin.

Ainsi, le point de vue sécuritaire doit être abordé sous deux angles. D'un point de vue des piétons, le passage pour piétons ne doit pas être occupé par un événement empêchant les piétons "normaux" de pouvoir utiliser ce passage normalement. Un véhicule parké sur un passage est immédiatement sanctionné, et j'en ai parlé avec la police cantonale, qui met une amende de CHF 120.-. La gêne occasionnée par ces artistes n'est pas moindre.

Du point de vue du trafic, il faut savoir que le trafic a constamment une phase verte autour et en même temps que certains passages pour piétons. Ainsi, ces spectacles de danse sont également visibles du trafic routier, ce qui peut être une source de distraction malvenue. Aussi s'agissant d'une route ouverte au trafic, il faut convenir que la sécurité ne peut pas être assurée, tant pour les piétons que pour le trafic alentours.

Au surplus, on peut encore ajouter que Neuchâtel – et c'est intéressant que vous l'ayez mentionné, parce qu'on est allé se renseigner – a

dans un premier temps interdit cette manifestation. Ensuite, elle a accepté, mais à une condition extrêmement stricte : un seul et unique passage pour piétons était autorisé et durant une durée très courte. D'ailleurs, ce qui est intéressant de savoir, c'est que je ne pense pas qu'ils redonneraient la même décision, parce que des personnes ont été constater ce qu'il se passait lorsque ces gens faisaient leur prestation. Des altercations ont éclaté avec des piétons qui voulaient utiliser normalement ce passage pour piétons et qui étaient très fâchés qu'on les dérange lorsqu'il traversaient simplement la chaussée.

Ceci démontre clairement que cette manifestation n'est pas compatible avec le flux des passants et du trafic et, partant, qu'elle n'a pas sa place sur la voie publique.

Les infrastructures de La Chaux-de-Fonds ne se prêtent pas à ce genre de manifestations. Les intersections du Pod permettent systématiquement que la circulation bénéficie d'une phase verte en même temps que les passages pour piétons.

De plus, la cohabitation entre les artistes et les piétons reste à démontrer. Il faut aussi comprendre que tous les passants ne sont pas forcément des passionnés de cela. Il y en a certains qui le sont certainement, mais d'autres pas. Par conséquent, nous n'avons aucune raison d'empêcher les piétons de traverser la chaussée normalement sans être dérangés. Et certains n'ont pas du tout apprécié le fait d'avoir une haie d'honneur quand ils traversaient ces passages pour piétons. Cela nous a été rapporté par Neuchâtel, que vous citez en exemple.

Au vu de ce qui précède, il faut convenir que la sécurité et l'ordre public ne peuvent pas être assurés et que la manifestation doit donc être refusée. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que mon chef de service a proposé, et je soutiens mon chef de service.

M. Daniel Musy, Président : L'interpellateur se déclare-t-il satisfait ?

M. Karim Boukhris, POP : Pour l'ensemble, j'ai bien entendu toute la liste des règlements et autres qui ont été suivis, je crois qu'il faut peut-être poursuivre les villes de Zurich, Fribourg et Neuchâtel pour avoir enfreint la loi sur la circulation routière.

Je pense que je ne peux pas être satisfait de cette réponse fort juridique et legaliste pour une intervention qui aurait duré une heure un samedi matin en ville de La Chaux-de-Fonds. Je crois que le Conseil communal, dans une ville de culture, aurait pu écouter les engagements qui étaient prêts à être pris par la troupe, et en conséquence, je ne peux absolument pas être satisfait de cette réponse.

M. Daniel Musy, Président : Je vous propose de laisser l'interpellation non urgente pour la prochaine législature et ainsi, nous clôturons le point 4, les éventuelles interventions qui seraient déposées aujourd'hui.

Nous allons passer, avant la belle collation qui nous attend sous les toits, aux hommages à Jean-Pierre Veya et Nathalie Schallenger, les deux conseillers communaux démissionnaires.

BROUHAHA

Excusez-moi, c'est complètement idiot, c'est complètement absurde, c'est moi... Excusez-moi, Mme Schallenger et M. Veya, nous avons commis un grave impair. C'est moi qui signe ici cette convocation et je vois qu'en effet vous n'êtes absolument pas démissionnaires, vous ne vous représentez pas. Veuillez m'excuser profondément de cette mauvaise farce.

Je donne la parole aux groupes qui souhaitent prendre la parole. Pour les Verts, Mme Erard.

Mme Monique Erard, Verts : Nous parlerons à deux voix, Monsieur le Président.

La vie n'est pas un long fleuve tranquille. Cela, chacune et chacun l'expérimente dans son existence de chaque jour. Que dire alors de la vie d'une élue dans un exécutif communal ? Croisière tranquille-peinard, ou bien galère ?

Seule femme membre du Conseil communal en début de législature, vous avez apporté la touche de féminité nécessaire. Capitaine solaire.

Parfois, rarement, il vous a suffi de vous laisser porter par le vent, par le courant. Capitaine de plaisance.

Quelquefois, quelques coups de pagaies bien appuyés ont permis de rétablir ou de maintenir le cap. Déjà un peu plus capitaine sportive.

Dans certains dossiers qui s'apparentent davantage à un canal bien délimité, la créativité, la liberté, la marge de manœuvre est réduite à la portion congrue et il s'agit alors de suivre la ligne définie par d'autres, tout droit, sans possibilité d'y déroger ou d'y changer quelque chose. Capitaine captif de la hiérarchie. A vos ordres, amiral !

Dans d'autres cas encore, il s'agit de nager à contre-courant, de faire valoir ses arguments, de se battre parfois contre plus fort, plus nombreux, mais de ne jamais lâcher. Capitaine tenace.

Face aux barrages, il s'agit de négocier et d'obtenir par le biais de compromis, comme des éclusées, des bouffées d'oxygène qui permettent aux divers partenaires de survivre ensemble et dans le respect de chacun dans l'attente de meilleures perspectives. Capitaine hydraulique, ou au long cours.

En cas d'averse, il faut faire face à la montée des eaux, en cas d'orage, il faut lutter contre les débordements. En cas de tempête, on risque d'être submergé, on a le souffle coupé, on se retrouve sous l'eau, comme en apnée, mais on reste la capitaine et la réceptrice à la fois des peurs, des réclamations de tout l'équipage et même des passagers, et leur seul espoir aussi. La capitaine se doit alors de refaire surface, de prendre de bonnes décisions afin que tous et toutes puissent reprendre leur souffle et au final, éviter les lames dévastatrices et déjouer les vents contraires. Capitaine plongeuse.

Rien de tout cela ne vous aura été épargné durant ces quatre années passées au Conseil communal de notre ville. Cependant, vous avez su gérer crises et désillusions avec détermination et un certain panache. Vous avez su rester à l'écoute et à la portée des employés, défendant vos services avec conviction et accordant votre confiance à vos subordonnés. Et comme toute bonne capitaine, dernière à quitter le navire, vous avez fait face dans l'adversité comme lors des bons moments. Capitaine un jour, capitaine toujours.

Les remous du début de la législature, la chute des recettes fiscales assimilable à un tsunami, les reports de charges du Canton qui comme le ressac effacent tous les efforts entrepris au niveau des services, toutes ces épreuves ne vous ont pas fait sombrer. Capitaine insubmersible.

Dans un registre plus souriant, les carafes seront là pour nous rappeler vos actions sur les plans de la santé et de l'environnement. L'image de la banderole géante Stop Sida sur la tour Espacité a marqué les esprits, ainsi que la distribution de préservatifs dans un emballage exclusivement chaux-de-fonnier. La Journée de la citrouille restera sans nul doute un bon souvenir pour nombre de participants. La lessive lors de la Journée contre le cancer aura permis d'exprimer de manière originale notre solidarité avec les malades. Les personnes se rendant au guichet social régional bénéficient maintenant d'espaces adaptés à ce contexte bien particulier. Les patients des médecins que vous avez réussi à attirer dans nos Montagnes – avec des pommes, cela ne s'invente pas ! – peuvent également vous remercier. J'arrête là cette liste qui pourrait être encore longue.

Que le cours de votre vie à venir soit celui que vous désirez : qu'il soit plutôt calme ou au contraire tumultueux. Nous vous souhaitons bon vent, Madame la conseillère communale, capitaine éolienne.

Nous vous remettons un panier rempli de produits issus du commerce équitable. Capitaine durable et gastronome.

APPLAUDISSEMENTS

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Cet hommage a pour titre *"Le fabuleux destin de Jean-Pierre Veya"*.

Qui Lustucru qu'un jour, un chef de cuisine familial du suprême de volaille accède aux responsabilités suprêmes de notre Métropole horlogère. Passer d'une brigade de cuisine à des chefs de service, passer de l'entrée, plat principal, dessert, à la culture, à la jeunesse et aux sports.

Quel incroyable parcours que le tien, Jean-Pierre, toi venant d'une formation duale pour une fonction gouvernante à une époque où les titres universitaires semblent les seuls sésames pour y accéder. A y regarder de plus près, bien des ingrédients, des tournemains, des apprêtages, des durées de cuisson, des présentations font que cuisine et politique sont cousins, cousines. N'y a-t-il pas là une bonne école pour devenir conseiller communal ?

Nous allons nous approcher et humer quelques plats, dits dossiers en politique. Certains de tes derniers dossiers ont plutôt été roboratifs, stimulants, enthousiasmants, comme le zoo-musée, la nouvelle piscine des Mèlèzes, un terrain aux normes pour le street-hockey. Nous avons tous salivé en lisant la carte du menu, mais notre maigre pécule en poche ne nous a même pas permis d'entrer dans ce restaurant et de goûter à cette cuisine de grand chef. Nous devons, en attendant des jours meilleurs, nous contenter d'une simple soupe à l'oignon et nous remettre de notre gueule de bois.

Un autre dossier, longuement mijoté, tourné et retourné dans son jus, avec des produits annoncés comme frais et de grande qualité, dossier monté tel une tourte de mariage, fut considéré par certains comme une véritable daube, il fit un bide retentissant et tu as dû tout mettre à la poubelle. Le Rimus n'apporte définitivement pas l'ivresse.

Si en quelques minutes il n'est pas possible de tracer ton fabuleux parcours, nous souhaitons tout de même te dire que nous avons un regret, un seul regret, mais il est très important, il nous pèse. Durant ton impressionnant destin politique, durant ces plus de dix années d'engagement sans compter ton temps et tes efforts pour notre cité et l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens et citoyennes, celui de n'avoir pas insisté, de ne pas avoir assez cherché à atteindre le Graal, celui de ne pas avoir persisté à réussir à obtenir la consécration suprême, celui de n'avoir pas gravi cet Everest, sommet que toute femme ou homme public rêvent d'atteindre : recevoir le grand prix du maire de Champagnac !

RIRES

Alors là, quelle consécration. Le Locle aurait fait profil bas avec son titre de capitale de l'amour, si tu avais été notre roi de l'humour.

En 2008, tu étais bien parti avec ta 34^e place sur 51 nominés, pour une histoire abracadabrante dite à la radio qui veut que plus il y a de place, plus le peu de personnes présentes paraissent moins présentes.

Il y a sûrement de la vérité dans ce fond de sauce et le cuisinier que tu es sait bien comment on peut la rallonger. Vraiment, tu aurais dû persister.

Avec ton départ, cher Jean-Pierre, nous perdons une importante partie de notre mémoire vive, toi qui savais, par exemple, nous rappeler en commission financière les raisons d'une telle décision prise parfois au siècle passé et dont la logique nous dépassait. Ta gentillesse, ton ouverture aux autres, cette force tranquille qui t'habitent vont nous manquer. Merci cher Jean-Pierre.

Il y a une confiture maison faite d'un légume vert, la rhubarbe, et d'un fruit rouge, la fraise...

RIRES

Et d'un vin bio issu du Bas du canton, d'un de nos membres des Verts, avec une représentation de toutes ses bouteilles.

APPLAUDISSEMENTS

Mme Sarah Blum, POP : Nous serons également deux pour les hommages à Nathalie et Jean-Pierre, je commence.

Chère Nathalie, c'est moi ce soir qui serai la porte-parole de mon parti pour te remercier et te féliciter pour tout le travail accompli au sein du Conseil communal. Le choix du porte-parole s'est vite fait, étant donné qu'on a été collègues pendant un long moment, enfin un moment, à l'ESTER. Mais en fait, c'est surtout lors de cette législature que j'ai appris à te connaître.

Après une intensive campagne, tu as réussi à faire entrer ton parti pour la première fois au sein du gouvernement chaux-de-fonnier. Malgré une législature pour le moins tourmentée, tu as su faire face à ta manière aux problèmes auxquels tu étais confrontée. Toujours à l'écoute, dynamique et soucieuse de bien faire, tu as su proposer des actions innovantes pour promouvoir notre ville. Tu constateras d'ailleurs plus tard que notre petite attention de ce soir comporte un certain nombre de clins d'œil.

Pendant une grande partie de la législature, tu t'es retrouvée seule représentante féminine au sein du collège exécutif. Cela n'a pas toujours dû être évident et j'espère que tu n'en garderas pas un trop mauvais souvenir. J'espère aussi que le 50% de la population continuera à être représenté ici.

Nous te souhaitons une belle continuation et beaucoup de réussite et de bonheur pour la suite de ta carrière. Merci encore d'avoir donné de ton temps et de ton énergie à notre belle ville de La Chaux-de-Fonds.

APPLAUDISSEMENTS

M. Karim Boukhris, POP : C'est moi qui continue pour un hommage à Jean-Pierre Veya. Tout d'abord, je tiens à signaler qu'à quelques années près, je n'ai jamais connu La Chaux-de-Fonds avec un autre conseiller communal popiste que Jean-Pierre Veya.

Je ne sais pas à quoi ça ressemble, La Chaux-de-Fonds, sans Jean-Pierre Veya au Conseil communal. Alors pour préparer cette intervention, je me suis renseigné auprès des personnes qui connaissaient bien Jean-Pierre, depuis plus longtemps que moi, et j'ai dit *"Jean-Pierre il était comment avant d'être conseiller communal ?"* et la réponse a été unanime : *"Ben... Comme maintenant."*

Moi qui espérais des anecdotes croustillantes, j'en ai fait pour mes frais. C'est vrai que j'ai aussi repéré la nomination pour le Champagnac, et là je vais citer Jean-Pierre qui a été nommé pour ce *"Ici effectivement, comme il y a beaucoup de place, le fait qu'il y ait peu de monde donne vraiment l'impression qu'il y a très peu de monde."*

C'était en 2008, une époque où la ville savait faire parler d'elle au-delà de ses frontières, puisqu'il y avait cette même année-là un autre conseiller communal qui était nommé au Champagnac, c'était Didier Berberat pour *"A Berne, tout tourne autour de Zurich."*

RIRES

Revenons à Jean-Pierre. Effectivement, il n'a pas changé. Il fait partie des personnes qui aiment à dire qu'il fait de la politique. Mais bon, il faut faire attention, parce que le mot est souvent dévoyé. Ceux qui penseraient que Jean-Pierre a passé les années 2004 et 2005 à tirer la chemise à Claudine en lui disant *"Dis, Claudine, tu démissionnes ?"*, ces gens-là se mettent le doigt dans l'œil. Non, dans le cas de Jean-Pierre, politique signifie avoir une hauteur de vue. Cela signifie que quand on fait un choix, qu'on prend une décision, cela a une portée sur la vision de la société, cela porte une conviction. C'est une approche qui rappelle Sartre lorsqu'il disait en substance que chaque fois que l'on fait un choix, on choisit le monde.

Jean-Pierre, tu as toujours su garder cette hauteur de vue et te prémunir contre les facilités du technocratisme. Ne pas se réfugier derrière les règles, prendre des décisions, mais toujours, chaque fois, faire un choix. On ne peut que t'en féliciter. Ajoutez à cela ta capacité d'écoute, et vous obtenez un conseiller communal qui peut aujourd'hui se retirer avec la fierté du devoir accompli.

Même dans les périodes difficiles, Jean-Pierre a su garder cette vision et cette hauteur de vue qui lui ont permis, avec ses qualités et ses défauts, il y a eu des couacs, il y a des dossiers qui restent en suspens, mais avec un niveau d'écoute qui a permis de corriger, de prévoir, d'avancer là où certains égocentriques se seraient enfermés dans une orientation obtuse.

Personnellement, j'ai trouvé très bien cette ville avec son conseiller communal Jean-Pierre Veya.

Maintenant que tu pourras enfin profiter de l'apéro après ta journée de dix ans, nous allons t'offrir quelques menues boissons que j'ai rangé par là...

Mais je voudrais tout de même donner un dernier mot pour ta famille, qui t'a gentiment mis à disposition de la collectivité. J'espère qu'elle puisse te retrouver en bon état et je souhaite adresser un immense merci à eux pour les sacrifices consentis.

APPLAUDISSEMENTS

M. Marc-André Oltramare, NPL : Nous serons aussi en binôme, vous y êtes habitués.

Madame la conseillère communale, ma chère Nathalie. C'est avec un plaisir immense et même toujours un peu d'émotion que je prends la parole ce soir pour cette dernière séance. La parole au nom du NPL, mais aussi en mon nom, par plaisir, par amitié et par respect pour toi, Nathalie.

Cet hommage est avant tout un merci. Un merci pour avoir su traverser les tsunamis de cette législature. Le soufflé de l'affaire Legrix était à peine retombé que Nathalie et ses collègues ont dû vivre le psychodrame Monnard et le pompon avec la situation économique de la Ville. Sans chercher de citation, le texte de Geronde dans Scapin m'est venu directement aux lèvres : *"Que diable allait-elle faire dans cette galère ?"*.

Vivant avant cela une déjà superbe carrière d'avocate reconnue, il fallait une sacré dose d'énergie naturelle, un sacré caractère, de l'abnégation et une grande volonté pour se lancer à ce poste et surtout y tenir la barre. De mémoire, une législature pareille n'a pas d'égale. Je ne listerai pas les nombreuses réussites durant ton passage à l'exécutif de la Ville, les autres collègues l'ont fait avec brio.

Nathalie, tu as su rester toujours attentive et vigilante à ce qui se passe et à ce que vivent les citoyens d'une ville comme La Chaux-de-Fonds. Tu as su transposer ton expérience d'avocate à cela. Je garde volontiers l'intime conviction que tu aimes cette ville. Et qu'aimer reste un acte citoyen pour toi. Tu as su donner du temps, sans compter. Tu as donné ton savoir et toute ton énergie au quotidien. En politique, c'est un effort par passion.

Mes plus sincères remerciements pour ton travail. Je me languis de pouvoir longtemps encore collaborer avec toi, dans un autre décor que celui-ci et sans pression politique qui, malgré l'amitié, peut parfois fausser les choses. Merci Nathalie et véritablement, je te souhaite les moments les plus sereins. Merci.

APPLAUDISSEMENTS

Encore une chose, je suis désolé, je ne suis pas très protocole, je ne savais pas qu'il y avait quelque chose à remettre, mais je vais organiser quelque chose...

... Et je suis très maladroit, gêné quand même, mais je trouverai quelque chose.... de mieux, d'ailleurs...

RIRES

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cher Jean-Pierre. Une fois n'est pas coutume, encore, je dois lire mon texte, parce l'émotion est intense.

C'est Corneille qui le disait, et nous y adhérons sans réserve : *"Je veux que l'on soit libre au milieu de ces fers."* Pour un peu, on pourrait croire que Corneille a connu Jean-Pierre Veya. Libre, le conseiller communal popiste l'est, et il l'est dans une société de plus en plus contraignante, de plus en plus liberticide. Libre, il l'est aussi dans un monde politique très normatif. Voilà pour les fers, et voilà pour la liberté de l'impétrant popiste.

Il y a chez vous, Monsieur le conseiller communal, cher Jean-Pierre, à la fois un respect profond de vos adversaires politiques et une volonté inébranlable de participer sans cesse, encore et toujours, au débat, à la discussion autour du bien public. Il y a je crois cette conviction que l'intelligence est commune et que les solutions justes naissent du cumul de la confrontation des opinions. En ce sens, vous avez su à la fois tenir, défendre vos convictions, mais aussi entendre celles des autres. Au nom du Nouveau parti libéral, soyez-en ici remercié et félicité.

Depuis votre entrée au Conseil communal, ce sont les conditions mêmes de l'art de gouverner qui ont changé. Les contraintes imposées à notre Ville, à la fois par d'autres organes politiques, notamment le Canton, et aussi par un capitalisme souvent sans morale ont rendu votre travail extraordinairement difficile.

Qui aurait pu imaginer il y a de cela quelques dix années qu'un chef des finances de gauche mettrait notre ville dans d'inconfortables difficultés en se mettant un peu à jouer la fortune communale sur des produits capitalistiques, des produits dérivés ? Dans ces tourmentes, on a quand même vu une certaine gauche, pas la vôtre, cette gauche un peu bourgeoise, jouer en bourse avec la main sur le cœur. Vous n'avez, vous, cessé, Monsieur le conseiller communal, de maintenir et de brandir les vraies valeurs de vos convictions. A la fin, c'est votre conviction qui perdure. C'est votre engagement qui demeure. C'est votre fidélité à vos idées qui restent. La gauche que vous représentez, pas l'autre, dépense certes l'argent public sans compter, mais elle le fait pour les gens, elle le fait pour les classes défavorisées, pas pour les actionnaires allemands de banques avides, ou de son électorat.

Dans votre action, Monsieur le conseiller communal, cher Jean-Pierre, même si nous n'avons pas, et de loin, toujours été d'accord, nous nous devons de saluer votre droiture. Proche des gens, vous l'êtes, et vous l'êtes toujours resté. C'est cela, à nos yeux, l'honneur du mandat politique que vous avez accompli.

J'ai commencé, Monsieur le conseiller communal, par Corneille. Je terminerai maintenant par Voltaire, qui vous correspond tout aussi bien : *"Même dans nos divergences, Monsieur Veya, il y a du respect. Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais toujours pour que vous puissiez le dire."* Merci d'avoir tenu cette conviction – l'émotion me gagne – merci de tout ce que vous avez donné, loyalement, dignement, sans esprit de calcul, et à la fin, sans faiblesse, pour notre ville. Merci.

APPLAUDISSEMENTS

M. Marc Schafroth, UDC : Ainsi fait, fait, fait, trois années et puis s'en va. Certes, certaines personnes vont me dire que c'est faux, puisque la législature se compose de quatre ans. Mme Schallenberger, votre passage au Conseil communal de La Chaux-de-Fonds se décline en trois ans et une conclusion.

Première année, nous étions à l'écoute, à l'affut du travail de la nouvelle conseillère communale. Seul votre agacement aux nombreuses clauses d'urgence nous ont surpris. Et ce soir, pour votre dernière, cinq urgences sur sept objets déposés. Grrr.

Deuxième année, vous vous êtes déjà plus démarquée par vos interventions, vos prises de position, votre mordant. Mais pourquoi ? Pas seulement pour faire avancer notre ville, mais aussi pour livrer en pâture un de vos collègues. Et là, exercice loupé.

Troisième année, vous avez à nouveau fait parler de vous en fermant deux collèges des environs. Aïe. Décidemment, c'est pas top, ce n'est pas un dicastère très facile.

Finalement, la quatrième année, le calme est revenu et très vite, avant même avoir annoncé votre décision de ne pas vous représenter, vous avez donné l'impression de lever le pied. Nous pourrions presque parler d'une année en roue libre, mais nous devons bien souligner que vous avez participé avec honneur à de nombreuses manifestations qui ont été citées plus tôt.

Ce soir, Mme Schallenberger, le groupe UDC fait un constat que l'on peut trouver un peu dur de votre passage à l'exécutif chaux-de-fonnier, mais ne s'autoriserait de dire que vous êtes restée les bras croisés, car nous savons que ce n'est pas le cas. Certes, vous n'avez peut-être pas mesuré l'ampleur de la tâche, et dans ce cas, nous ne vous en voudrions pas non plus. Malgré cela, le groupe UDC tient à souligner que vous avez su prendre une sage, mais probablement difficile décision, celle de vous

retirer plutôt que de vous rendre la vie difficile. Enfin, la raison est vôtre et nous la respectons, car oui, la charge est lourde, intéressante mais très prenante, y compris sur la vie de famille.

Dès lors, nous vous souhaitons bonne suite et espérons que vous trouverez votre bonheur et de la satisfaction dans vos futures occupations.

HUEES

Deuxième prise de parole.

Jean-Pierre, au nom du groupe UDC, il m'appartient de t'adresser quelques mots, car c'est ce que l'on fait lorsqu'un membre de l'exécutif se retire de sa fonction.

En préparant ces quelques mots, je repensais à la séance où j'avais déjà pris la parole pour remercier ta prédécesseure, et je me faisais la réflexion que tu as plus de chance qu'elle, car au vu de l'heure tardive de la séance du budget en décembre 2005, où nous devions prendre congé d'elle, elle avait dû revenir à la première séance de janvier 2006.

Ce soir, après dix ans passés au sein de l'exécutif de notre ville, nous prenons congé de toi, Jean-Pierre, car tu as pris la décision de mettre un terme à cette fonction, dont on sait que si elle est intéressante et enrichissante, elle est rude et implique une grande disponibilité.

Durant ces dix années, tu as défendu ton dicastère, et ce n'est pas peu dire. Dicastère qui a vu de nombreux changements, tant sur le plan des musées que du service de la culture et celui des sports, sans oublier la jeunesse.

Nous n'avons pas toujours été en accord, et cela est bien normal. Un jour, tu m'avais laissé entendre que le débat contradictoire ne te déplaît pas, car il enrichit le sujet et apporte des visions différentes.

Le groupe UDC t'a toujours suivi sur les projets liés au sports. Terrain synthétique, rénovation du Parc des sports, adaptation des vestiaires du terrain des Forges, début du projet de la piscine des Mélèzes, etc., etc. Nous n'avons pas toujours été sur la même longueur d'onde sur les musées, mais notre soutien au projet du zoo-musée a été total.

Arrêtons-nous un instant sur deux sujets, piscine des Mélèzes et zoo-musée. Nous avons là vraiment ressenti, et là je ne trahis aucun secret, ta grande déception, et nous pouvons te garantir que nous l'avons partagée. De devoir piler sur le frein alors que nous étions à bout touchant. Malheureusement, la triste réalité est celle que nous connaissons et regrettons.

Je ne voudrais pas non plus oublier les désillusions : le grand projet de réhabilitation du Parc des sport, et le non moins grand projet BioDôme au Crêt-du-Loche. A ce sujet, je n'oublierai jamais cette belle soirée de commission des sports où nous nous étions consacrés uniquement à ce dernier projet. Nous avons laissé parler notre cœur et la façon dont nous

imaginions et même souhaitions ce complexe. Ah, qu'il a été bon de rêver à haute voix...

Finalement, Jean-Pierre, nous espérons que tu trouves ton bonheur dans tes futures occupations, et que tu gardes de tes années passées au service de notre ville de meilleurs souvenirs.

Avant de te remettre, de vous remettre, je le ferai en même temps, un petit présent, je me permets de te rappeler, pour une éventuelle prochaine émission de Rêves de jeu, que ce sont bien douze tortues qui se trouvent à la Grande Fontaine.

Pour conclure, je citerai Aragon, qui disait *"Un beau soir, l'avenir s'appelle le passé. C'est alors qu'on se retourne et qu'on voit sa jeunesse."* Et si je me permets de le dire, c'est parce qu'en quittant ce Conseil, tu peux te retourner avec fierté et regarder cette jeunesse que tu as si bien défendue.

APPLAUDISSEMENTS

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je n'interviendrai pas en binôme : puisqu'il ne s'agit pas d'une réanimation, ce n'est pas nécessaire.

RIRES

C'est aussi moins poétique que les Verts, plus terre à terre, plus proche des réalités, c'est le propre de notre parti. J'irai dans l'ordre de l'ordre du jour. Nous aurons un cadeau qui sera remis à la fin. Vous savez tout.

J'ai déjà eu l'occasion, au Musée des beaux-arts, à un moment où il ne s'y attendait pas trop, d'évoquer publiquement les mandats de Jean-Pierre Veya. C'est un privilège pour moi de pouvoir m'exprimer ce soir en tant que porte-parole du PLR.

Ma bonne opinion était faite. J'ai pris l'initiative, dans l'idée de varier un peu mon propos, d'aller à la quête d'autres opinions, notamment de ceux avec qui Jean-Pierre Veya a travaillé au quotidien. J'ai été vers ses proches collaborateurs. Qu'en est-il ressorti ? Son humanisme. Le fait que Jean-Pierre Veya est toujours à l'écoute d'un avis contraire sans aucun esprit doctrinaire. Il est ouvert à toute proposition, même si de prime abord elle ne lui correspond pas. Cela rejoint d'autres témoignages entendus tout à l'heure. On m'a aussi dit *"Il va laisser une trace"*. On a souligné que Jean-Pierre Veya s'est immiscé profondément dans son dicastère, avec une volonté constante d'évoluer, il n'est jamais resté sur des acquis. On m'a également fait remarquer qu'à maintes reprises, dans les vernissages par exemple, où sa présence a été une constante de ses mandats, il s'est très souvent exprimé sans notes.

M. Veya a donc dirigé dix ans les dicastères de la culture et du sport, un record pour les dernières décennies, avec compétence, sensibilité et intérêt. Il a joué un rôle déterminant au moment de l'affaire Rimus. Il en a saisi rapidement les enjeux, son écoute et son intelligence ont aidé le Conseil communal à se remettre en question et aboutir à une solution qui a donné satisfaction à l'autorité et aux institutions. Sous son impulsion, les Musées se sont fédérés. Il existe maintenant une entité commune efficace qui fonctionne bien aujourd'hui.

Jean-Pierre Veya évoque volontiers quelques grands moments de ses mandats. Je suis heureux d'avoir passé l'un de ses instants avec lui, je l'ai rappelé lors du dernier vernissage au Musée : c'était quand nous avons eu tous les deux seuls l'immense privilège de découvrir la donation Olivier Mosset avec le donateur, quelques minutes avant l'ouverture de l'exposition. Jean-Pierre Veya, qui la voyait pour la première fois, et qui y découvrait un panel d'œuvres qui représentaient des mouvements pas forcément tous familiers aux habitués du MBA, en avait fait, quelques minutes plus tard, une présentation d'une remarquable sensibilité et où l'on sentait l'empreinte d'un homme très réceptif.

Cette réceptivité, je l'ai retrouvée à maintes reprises durant son ministère. Ministère que j'ai eu l'occasion de partager durant de très nombreuses séances, nous avons passé de longues heures ensemble pour l'hôpital, le sport, la culture et le MBA. Pour la SAMBA, Société des amis du Musée des beaux-arts, il a été un interlocuteur précieux, notamment quand les commissions ont été réorganisées.

On aurait tous souhaité inaugurer avec lui le zoo-musée, le centre aquatique et les nouveaux vestiaires du FCC.

Mais malgré les difficultés financières, Jean-Pierre Veya va partir en nous léguant un patrimoine culturel bien entretenu : un Musée d'histoire qui est la partie la plus visible de son action, une Salle de Musique et un Musée des beaux-arts rénovés dignes de leur époque, une belle pelouse synthétique à la Charrière. Mais surtout, une politique culturelle très éclectique permettant à de nombreux genres de s'exprimer : elle est le reflet de sa réceptivité.

Le PLR remercie Jean-Pierre Veya du travail effectué. Il a apprécié cette ouverture d'esprit que j'ai évoquée et notamment son sens des responsabilités et de la collégialité, qui ont été déployés sans aucun dogmatisme, tout en restant fidèle à ses convictions sociales et humanitaires que l'on ressent à chaque instant. Le Conseil communal n'oubliera pas de vous convier quand les projets qui vous tiennent tant à cœur se réaliseront. J'espère que vous revêtirez alors la chemise blanche et le veston des grands jours pour que nous les inaugurons tous ensemble.

Avant de m'engager en politique, je n'imaginai difficilement que l'on puisse lier des amitiés avec des soi-disant adversaires politiques. J'ai appris que l'on était des partenaires avant tout et que des amitiés pouvaient

se lier par-dessus les partis. Jean-Pierre, tu fais partie de ceux avec qui il fait bon construire. Bon vent et bonne suite au service de l'autre !

APPLAUDISSEMENTS

Comme pour Jean-Pierre Veya, j'ai enquêté auprès des collaborateurs de Nathalie Schallenger. En quelques secondes, comme une fusée, mon premier interlocuteur m'a dit avec beaucoup de conviction et de sincérité : *"L'envie de faire juste"*. Cette appréciation synthétisait fort bien ce que j'avais personnellement ressenti pendant ces quatre ans. Un chef de service a insisté sur l'écoute constante accordée à ses collaborateurs, la confiance dans leur travail, le respect du savoir et des connaissances de chacun. Toujours l'envie de faire juste en s'appuyant sur des compétences. On a aussi apprécié dans son entourage son engagement sur le terrain, dans les congrès médicaux notamment, à la recherche de médecins pour notre ville. C'est vrai que la démarche était plutôt originale, je n'ai jamais rien vu de semblable.

J'ai pu mesurer aussi cette volonté de faire juste, de vérifier que l'on fait bien, dans les démarches que nous avons entreprises en commun pour l'hôpital. Les contacts ont été réguliers et fructueux, nous avons le sentiment d'avoir été écoutés et que ce que nous essayons d'apporter était pris en compte. Dès le début de son mandat, Nathalie Schallenger s'est montrée attentive à nos préoccupations et elle les a comprises.

Sous votre impulsion, le service de la santé a trouvé une nouvelle force, vous avez multiplié les actions originales, qui ont été citées par votre collègue de parti, pour que l'on vive toujours mieux dans notre cité.

Pas facile de se faire une carapace quand on a une réelle envie de faire juste et que l'on se fait haranguer au Conseil général parce que sa propre vision du juste n'est pas celle de l'autre. Pas facile de ne pas s'identifier à son idée quand l'adversaire politique ne semble plus mettre de frontière entre les convictions et la personne qui les défend. On vous a vu réagir, nous rappelant que nous sommes avant tout des êtres humains sensibles, préoccupés de faire au plus près de notre conscience. Vous avez souvent réagi avec brio, tout à la joie du Conseil général, par vos répliques parfois surprenantes lors de certaines joutes juridiques.

Quand nous avons évoqué votre mandat au sein du PLR, nous nous sommes souvenus de certains désaccords concernant les écoles, mais nous avons relevé votre volonté de faire au mieux malgré les contingences.

J'ai fait une remarque similaire à celle qui va suivre à l'égard de Jean-Pierre Veya, cela m'évitera l'accusation de sexisme. On m'a demandé d'ajouter qu'il a été relevé aussi au PLR, tant par les femmes que par les hommes, votre capacité à trouver constamment un habillement très élaboré, remarquablement assorti. Encore cette envie de faire juste ?

Vous avez pris l'option de ne pas solliciter un nouveau mandat mais quatre ans, c'est peu. Vous n'étiez pourtant sûrement pas à court de bonnes idées.

Nathalie, merci de ton engagement, poursuis-le au service de la ville, enrichie par ses quatre ans passés au Conseil communal avec ses hauts et ses bas.

J'aimerais profiter de cette dernière séance de la législature pour relever que nous avons compté durant ses quatre ans cinq Présidentes et Présidents différents. Je suis toujours en admiration par le travail qui s'accomplit au haut du perchoir : une bonne connaissance des règlements, un esprit d'à propos, un calme et une attention constante. Nous avons eu une cuvée remarquable, deux d'entre vous siègent aujourd'hui avec compétence en face de nous, deux autres ont l'ambition légitime d'en faire de même.

Quant au dernier, Monsieur le Président, Daniel Musy, vous fermez aujourd'hui la boucle d'un remarquable parcours au Conseil général. Vous êtes, comme nous, fièrement attaché à La Chaux-de-Fonds. Ici, vous avez fait autorité dans tous les sens du terme, censeur un jour, électron libre un autre, mais on vous a aussi apprécié dans le rôle de conciliateur. Quand nous trouvons des compromis entre nous, nous montrons à la population que nous la respectons et que nous cherchons à ce qu'il y ait le moins de perdants possible. Souhaitons que le peuple reconnaisse dans ses choix ceux qui travaillent dans cet esprit d'unité avec le respect de la diversité.

APPLAUDISSEMENTS

Nous offrons des produits issus non pas du commerce équitable, mais le plus équitable possible, c'est le commerce local.

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président. Chère Nathalie, pour préparer ce discours, pas de citation, mais nous sommes allé rechercher ton horoscope chinois et avons constaté que tu es du signe du serpent.

RIRES

Si le serpent a mauvaise réputation dans les pays chrétiens, il n'en est pas de même dans les pays asiatiques. Il est réputé et souvent vénéré pour sa sagesse, sa sagacité et sa volonté. Ces principaux atouts qui ont dû te servir durant cette législature qui s'achève et qui ne t'a pas épargnée, puisque tu t'es retrouvée au sein et à la tête durant une année d'un Conseil communal dont la barque a été plus que passablement malmenée.

Si la chaleur convient bien au serpent, il craint le froid, les bourrasques, les giboulées, les tourmentes et les tempêtes : presque tout ce

que tu as vécu durant ces dernières années. Te voilà désormais blindée pour affronter d'autres intempéries, que nous n'espérons pas.

Selon l'astrologie chinoise, la femme serpent est sentimentale et agréable. Elle a de l'humour, elle est belle, d'une beauté touchante, désarmante et ensorcelante. Elle réussit souvent par sa beauté et sait se vêtir avec élégance. Grace Kelly et Jacqueline Kennedy sont du signe du serpent. Il semble que le serpent soit peu bavard, qu'il réfléchisse beaucoup et profondément. Bien que charmeur et séducteur, c'est une personne discrète et légèrement casanière. Le serpent apprécie les balivernes, d'où l'expression "serpent à sornette". Il n'aime toutefois pas avaler des couleuvres.

RIRES

Il est doté d'une intuition remarquable. Ainsi, il fait souvent confiance à ses impressions, ses sensations, son instinct plutôt que ce que la logique suppose. Il tient ainsi peu compte des faits, de ses expériences et de celles des autres, des jugements et des conseils. Qu'en penses-tu Nathalie ? Est-tu un vrai serpent ?

Selon ce signe, le serpent est très déterminé à venir à bout de ce qu'il entreprend. Il déteste échouer et bien que calme de nature, il prend très rapidement ses décisions.

Le serpent, à l'image de la fourmi, n'est pas prêteur. En revanche, il est par nature généreux, délicat, charmant et attirant. S'il lui arrive de ressentir de la sympathie pour les autres au point de les aider de sa personne, le serpent – et là, je me contente seulement de citer ce que j'ai lu – tombera presque toujours dans l'excès et sa bonne volonté à porter secours risque de le rendre envahissant. Il deviendra possessif, et plus encombrant qu'utile. Son instinct le poussera à s'enrouler autour de son obligé jusqu'à l'immobiliser, ou même l'étouffer. Là, je dois avouer une très grande perplexité et un doute certain dans cette dernière constatation. Je me dis que si les astres sont infaillibles, il n'en est pas de même de leur interprétation.

Dans tous les cas, et là j'en suis sûr, le natif du serpent, et plus particulièrement toi, Nathalie, aime les gens tels qu'ils sont, avec leurs qualités et leurs défauts, leurs grandeurs et leurs faiblesses.

S comme serpent, mais également comme scolaire et santé. Dans le cadre de ton mandat de conseillère communale, et en ta qualité de cheffe du dicastère de l'instruction publique de la santé, des affaires sociales et de la communication, tu t'es engagée avec M. Souhaïl Latrèche avec conviction et sans compter dans le domaine de la santé et de sa promotion, notamment de manière à ce que les médecins viennent travailler à La Chaux-de-Fonds. Nous avons tous en mémoire la photo où on te voit, une pomme à la main, chercher à attirer, renseigner et convaincre des médecins à venir

installer leur cabinet à La Chaux-de-Fonds. Quel symbole. Une Verte avec une pomme à la main.

De plus, il faut relever et surtout souligner que tu es la première représentante des Verts à être entrée au paradis du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds. Tu es ainsi devenue l'Eve des Verts.

RIRES

L'Eve des Verts avec une pomme dans la main est le signe astrologique du serpent. Tout un Symbole avec un grand S, et un champ métaphorique dans lequel je renonce volontairement à m'aventurer, de peur de sortir des sillons.

S comme sport également. En effet, nous savons que tu apprécies la danse et les promenades en forêt, et plus précisément dans les boas. Nous n'avons vu courir la Trotteuse ventre à terre, comme, du reste, pourrait-il en être autrement pour un serpent ?

Chère Nathalie, nous te remercions chaleureusement pour tout le travail que tu as accompli pour la collectivité et la population chaux-de-fonnière durant cette législature et te souhaitons une bonne nuit. Profite bien d'être avec ta fille, Marie-Evanne, et ta maman. Bonne continuation.

APPLAUDISSEMENTS

Je profite d'avoir la parole pour la garder et pour remercier également Daniel Musy pour sa présidence brève mais brillante de notre Conseil. Merci.

APPLAUDISSEMENTS

M. Yves Grüning, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vu l'heure, je serai bref.

Cher Jean-Pierre, nous ne sommes pas ici pour te cuisiner à petit feu, ni pour te dorer la pilule, ni pour te chambrer comme un bon vieux vin mousseux, ni pour t'envoyer une galette, ni pour te mijoter un coup fourré, ni pour te traîner dans la farine, et surtout pas pour te noyer dans la soupe, mais pour te servir sur un plateau combien on a apprécié travailler (la pâte) avec toi, et combien tu t'es battu (en neige) pour ton dicastère. Que de dossiers traités avec un coup de main de chef, que de journées passées à bosser tes recettes avec tes chefs marmitons. Parfois des soufflés qui sont retombés, mais que de soirées passées ici, dans cette fournaise digne d'une cuisine au moment du coup de feu.

Le temps passe plus vite quand Paris-Brest, ou quand Paris-Deauville, et te voilà qui laisse les fourneaux à quelqu'un d'autre. Une page (de recette) qui se tourne vers un nouveau chemin avec beaucoup de

fleurs, de coquelicots – de Nemours évidemment. Mais s'il te plaît, pas trop de bêtises – de cambrai bien sûr.

Au nom du PS, nous te souhaitons plein de merveilleuses choses pour ton avenir.

APPLAUDISSEMENTS

M. Daniel Musy, Président : Mesdames, Messieurs, il est temps maintenant de donner la parole aux deux conseillers communaux qui ne se représentent pas, mais avant, c'est vrai, excusez-moi, c'est un peu la fatigue, sinon l'émotion, qui me fait oublier que le Président du Conseil communal, M. Huguenin-Elie, va faire une allocution. Excusez-moi.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En tant que Président du Conseil communal, comme le veut l'usage, j'ai l'honneur de prononcer au nom du Conseil communal quelques mots pour rendre hommage à nos deux collègues qui ont décidé, il y a quelques mois déjà, de ne pas solliciter un nouveau mandat auprès des électeurs de notre ville, Nathalie et Jean-Pierre.

N'attendez pas de moi un récit exhaustif des quatre et dix années que respectivement Nathalie et Jean-Pierre ont passées au Conseil communal, ni jours, ni mois, ni années, pas de dates. C'est quelque chose de plus subtil que j'aimerais saisir. Le petit fait vrai qui donne réalité et relief aux choses. L'idéal serait l'instant où perce la vérité d'un être et d'une relation, celui que Nathalie Sarraute nomme tropisme. Je me sens un peu obligé de citer des femmes, à l'heure où il s'agit de rendre hommage à Nathalie Schallenberger.

Honneur aux dames, permettez-moi de commencer par le panégyrique de Nathalie.

Il y eu, en début de législature, une discussion informelle et amicale au Conseil communal. Les plus mâles des conseillers communaux évoquaient librement leur fascination pour la beauté de Marilyn Monroe, ce qu'elle représente, le mythe que Marilyn Monroe est devenu. Nathalie, of-fusquée, se récrie, se démène, dénonçant notre sexisme à courte vue, un sexisme d'hommes incapables, dans leur rapport aux femmes, de les considérer au-delà de leur plastique. Dieu, que la conversation fût animée.

RIRES

Nous savions désormais à qui nous avons affaire, une battante qui n'allait pas s'en laisser compter, notamment quand il s'agit de féminisme, mais plus largement quand il s'agit du respect fondamental que l'on doit à tout un chacun, de surcroît les plus faibles, de notre société.

Je me souviens que, juste après la brillante élection de Nathalie en 2012, certains, plus ou moins bien intentionnés, avaient posé la question de savoir si cette conseillère communale toute verte était bien de gauche. Nathalie avait naturellement été blessée par la suspicion autour de cette évidence. Je peux rassurer ceux qui auraient encore des doutes, au risque, peut-être, d'en décevoir certains : Nathalie est bien de gauche.

Je m'avance peut-être un peu, mais je ne résiste pas. Je crois que le fruit préféré de Nathalie est la pastèque. Verte à l'extérieur, rouge à l'intérieur. En effet, étonnement, mais cela est aussi le fait de son dicastère, le point culminant de son action politique ne fut pas tant l'écologie que la défense des plus démunis. Que ce soit par, par exemple, la fondation Favre-Robert-Guyot-Bingguely, qui soutient les destinées individuelles, ou surtout par le service de l'action sociale. Nathalie s'est, durant quatre ans, avec détermination, impliquée fortement pour que le service de l'action sociale puisse dispenser ses prestations dans les meilleures conditions et pour que le niveau de ses prestations soit maintenu dans notre canton. Ainsi, son mandat est-il notamment marqué par les rénovations successives des bâtiments communaux sis Collège 9 et Collège 11, dotant le service de l'action sociale de locaux agréables, spacieux et fonctionnels. Elle a identifié immédiatement le caractère évidemment indispensable de bureaux individuels pour que les assistants sociaux puissent traiter des cas parfois lourds dans une parfaite confidentialité. Aujourd'hui, malgré la pression très forte qui demeure dans le domaine, avec le nombre de dossiers qui continue de croître, avec la complexité qui continue de grandir, nous pouvons dire, et c'est tout à l'honneur de notre collègue, que la situation au SCAS est saine.

Nathalie a également consacré beaucoup de temps pour une école obligatoire qui l'a passionnée, mais qui l'a également, je crois, parfois fatiguée. Il a fallu se dépêtrer, dans un contexte compliqué. L'univers scolaire est mouvant, emprunt de réformes trop nombreuses, parfois précipitées, parfois non-accompagnées des moyens nécessaires. A cela s'ajoute une pression politique forte, notamment au Conseil général. Il a fallu trouver des solutions avec un corps enseignant trop souvent découragé et désorienté face à un métier de plus en plus exigeant, de plus en plus complexe et une direction marquée par de trop nombreux départs.

Dans un tout autre domaine, qui l'a beaucoup occupée, Nathalie a engagé la Ville dans une politique proactive de promotion de la santé et de recrutement de médecins. Cette politique porte ses fruits. Plusieurs médecins sont venus s'installer à La Chaux-de-Fonds, notamment en cabinets de groupe.

J'aimerais terminer sur ce qui m'apparaît peut-être comme le plus grand succès qui a marqué le mandat de Nathalie, je veux parler de la création et de la définition d'un véritable service de la communication, capable de faire face aux enjeux du XXI^{ème} siècle. Ce service de trois per-

sonnes, à l'image de son chef, est une plus-value incontestable pour la ville de La Chaux-de-Fonds. Il est capable, avec de faibles moyens, par son dynamisme, par sa créativité, par son opiniâtreté, de monter un événement et de susciter un écho positif loin à la ronde. Ce service, à la disposition de tous les autres services, fait un travail d'une qualité reconnue par tous. Le mot d'ordre, dans ce service, je pense qu'il correspond aussi à Nathalie : on y arrivera, on ne sait pas toujours comment, mais on y arrivera.

Au nom du Conseil communal, je te remercie, Nathalie, pour ton engagement, parfois, quand les vents sont contraires, engagement qui devient un véritable sacerdoce. Et te souhaite bonheur et épanouissement dans la suite de ta carrière comme dans ta vie familiale.

APPLAUDISSEMENTS

Voici venu le tour du doyen, Jean-Pierre Veya, doyen avec lequel, au fil de l'action politique, j'ai développé des liens d'amitié profonds au travers d'une discussion sans cesse recommencée sur la question du bien et du mal, à l'appui de nombreuses lectures communes. Histoire d'un allemand, de Sébastien Haffner, Après la guerre, d'Hervé Le Corre, Treblinka, de Jean-François Steiner, Le problème Spinoza, d'Irvin Yalom, ou encore L'élégance du hérisson de Muriel Barbery. Tu noteras, Nathalie, que j'ai tout de même cité une écrivaine.

Cette philosophie morale, qui cherche à définir l'acte bon ou l'acte mauvais, qui cherche un chemin entre utilitarisme et idéalisme, entre pragmatisme, intentions, nature de l'acte et conséquences de l'acte, nous a amenés, Jean-Pierre et moi, à une perpétuelle remise en question.

Jean-Pierre est un conseiller communal d'une grande valeur. Non seulement parce qu'il maîtrise ses dossiers à la perfection, mais aussi parce qu'il comprend les nécessités, les exigences et les limites de l'institution. Il respecte l'institution avec le même humanisme qu'il respecte tout un chacun, avec la même sensibilité qui lui permet de donner une place à chacun, notamment les plus démunis dans la communauté. Ce recul sur les choses, emprunt de modestie, cette distance rationnelle est sa marque de fabrique. C'est avec ces qualités-là que Jean-Pierre a dirigé le dicastère de la culture et des sports durant dix ans, et quand ce recul a manqué, quand la distance rationnelle n'a plus été possible, il n'est resté, ma foi, alors durant un temps, que l'immense sensibilité. Quel parcours exceptionnel que celui de cet autodidacte devenu un intellectuel, un féru de culture, assumant ses responsabilités avec hauteur de vue et distanciation, même dans les moments les plus durs.

S'il faut trouver un défaut à Jean-Pierre dans son action politique, parce qu'il s'agit de satisfaire aussi sa modestie, je mentionnerais son perfectionnisme. Impossible pour Jean-Pierre de donner une orientation politique, une impulsion sans d'abord maîtriser tous les tenants et aboutis-

sants. L'impatience est un vice qu'il ne connaît pas, et il ne manque jamais de me dire, lorsque je vais trop vite, "*Théo, tu bricoles !*". Vous avez tous noté que par le miracle du rapport ambigu qu'entretiennent les vices et les vertus, le perfectionnisme est aussi une grande qualité.

On en vient au cœur du sujet, de l'hommage. Comment remercier celui qui a incarné la culture et le sport – le sport essentiellement sur le plan théorique – pendant dix ans ?

RIRES

Sinon remarquer que ces dix années d'actions exécutives de Jean-Pierre Veya sont dix années de valorisation exceptionnelle et sans précédent des atouts culturels et sportifs de la ville. Rénovation du Musée d'histoire, déploiement des activités du MBA, réflexion intense sur le zoo-musée, retour aux sources du TPR, développement de la Plage des Six Pompes, rayonnement sans précédent de la culture vivante et alternative, rénovation du Pavillon des sports, terrain synthétique de la Charrière, réflexion sur un centre aquatique. J'en oublie, évidemment, j'en oublie. Dans un autre domaine, il s'agit également de mentionner la mise en place des accueils pré et parascolaires.

Que de chemin parcouru depuis l'entrée en fonction, marquée par l'inénarrable rapport Rimus qui fit douter Jean-Pierre d'être fait pour la fonction de conseiller communal. Quel chemin parcouru par Jean-Pierre pour la ville de La Chaux-de-Fonds, pour son rayonnement progressiste, pour que des infrastructures de qualité soient à la disposition de tous, des visiteurs, des écoles, de nos concitoyens, y compris les plus modestes d'entre eux.

Jean-Pierre, ton humanité, ton humanisme, ta mesure, ta hauteur, ta parfaite connaissance des règlements, ta mémoire presque infaillible, ton sens de l'humour manqueront au Conseil communal, mais feront le bonheur d'une autre belle institution.

Avant de conclure, j'aimerais, chère Nathalie, cher Jean-Pierre, remercier également vos familles, qui ont subi les sacrifices induits par la fonction. Elles ont dû composer avec vos absences, avec vos soucis, avec vos préoccupations. Merci donc, chères familles de Nathalie et Jean-Pierre, de nous les avoir prêtés, de les avoir prêtés au Conseil communal, à la Ville, et à la chose publique durant quelques années.

Au nom du Conseil communal, au nom de la Ville, chère Nathalie, cher Jean-Pierre, je souhaite vous remercier du fond du cœur pour votre engagement et votre humanité.

APPLAUDISSEMENTS

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Madame la Chancelière, chers collègues. En préambule et pour lever toute ambiguïté, je tiens à préciser que l'intervention que j'ai préparée a été écrite il y a plusieurs jours. Ça permettra peut-être d'éviter toute polémique. Vous comprendrez.

Vous ne m'entendrez pas ce soir faire un bilan de mon mandat. Je laisse le soin à d'autres d'y procéder, et j'espère qu'ils le feront avec objectivité. Vous ne m'entendrez pas non plus faire de la politique au sens électoral du terme, mais je ferai peut-être de la politique en mettant en exergue des valeurs humaines, humanistes ou encore éthiques, ce qui est d'ailleurs pour moi le sens profond, le sens premier de l'engagement politique, même si on peut avoir tendance à l'oublier.

Laissez-moi tout d'abord vous dire mon émotion ce soir, à l'occasion de cette dernière séance. Cela fait quelques temps que j'enchaîne les dernières – je note d'ailleurs que la dernière des dernières pour moi se déroulera le matin du 29 juin – et passé les premiers moments de surprise auxquelles M. Moser faisait allusion tout à l'heure, pour autant, je ne m'y habitue pas. Les témoignages reçus, les remerciements, les clins d'œil, les souvenirs évoqués à ces occasions m'ont à chaque fois profondément touché et m'ont confirmé dans l'idée qu'un engagement politique et humain n'a du sens pour soi que s'il a aussi du sens pour les autres. Et cela n'est pas un paradoxe. Tout seul, on n'est rien. Tout seul, on ne peut rien. Ce n'est qu'avec et grâce à celles et ceux avec qui on travaille qu'on collabore, qu'on s'ouvre les chemins des possibles. Cela est vrai aussi bien avec la population, au sein d'une commission, lors d'une séance de votre Conseil, ou bien sûr au sein de l'exécutif. Cela est toujours indispensable dans les relations avec les services de cette ville.

J'aimerais ici transmettre ma profonde gratitude à celles et ceux avec lesquels je travaille au quotidien, pour certains depuis plus de dix ans. Ils méritent autant que moi les remerciements que vous m'adressez. Ils m'ont beaucoup apporté, car avant de décider, il faut savoir, et avant de savoir, il faut comprendre.

Exercer une fonction exécutive, pour moi, c'est d'abord être humble, c'est être conscient que l'on ne sait pas tout sur tout, c'est être conscient que rien n'est simple, jamais. C'est respecter, écouter, débattre, convaincre. C'est se mettre à la place de son interlocuteur, pour comprendre au mieux ce qu'il veut exprimer.

Cette conception de l'action publique se heurte aujourd'hui aux murs des "y'a kistes", aux murs des imbécilités intolérantes et intolérables qu'on peut lire à longueur de page Facebook, aux murs des raccourcis approximatifs déversés sur Twitter en toute inconscience, mais avec une assurance époustouflante, aux murs des forums Internet où les contre-vérités se disputent à la désinformation. Les médias sont à la fois complices et

victimes de cet état de fait car, par nécessité, ils doivent s'adapter à ces modes de communication et en s'y adaptant, malgré eux parfois, ils les alimentent.

Il est loin le temps où la généralisation de l'Internet dans ce village qu'est devenu notre planète incitait certains à espérer que ces nouvelles plateformes deviendraient de magnifiques lieux de débats. Certes, il en existe, mais leur audience est souvent restreinte à un cercle d'initiés ou de convaincus.

Il est également loin le temps où l'on prenait le recul nécessaire, le temps de comprendre, avant de se positionner ou avant de juger. Or, une démocratie, une société a besoin à la fois de valeurs et d'intelligence pour fonctionner. Elle a besoin de connaissances, elle a besoin d'objectivité. Un zeste de sérénité ne nuit pas, même si un débat peut être un peu vite, je goûte d'ailleurs parfois à la vivacité des débats.

C'est pour ces raisons que j'ai agi durant toutes ces années en privilégiant toujours une démocratie participative, tant vis-à-vis de la population de cette ville qu'à l'interne. L'intelligence collective existe, mais elle a besoin que l'on réunisse les conditions qui permettent qu'elle s'exprime et qu'elle agisse.

Vous voyez, donc, pas de bilan, mais une forme de profession de foi, car je sais que notre collectivité humaine, nichée dans cette ville improbable, dans une vallée jurassienne, continuera d'écrire son présent et son futur en s'appuyant sur les valeurs qui l'ont rendue si singulière, ville de volonté, de résistance, d'ouverture et de créativité.

Pour ma part, je ne résiste pas à citer quelques chiffres, après plus de 500 séances du Conseil communal, une centaine de séances du Conseil général comme membre de l'exécutif plus tout de même déjà plus de 150 comme membre du législatif, des centaines de séances de commission – là, j'ai renoncé à compter –, évidemment de très nombreuses représentations, ces représentations d'ailleurs n'étant pas qu'une obligation, mais étant chaque fois le moment où on a la possibilité d'aller à la rencontre des gens, je suis parfois allé à des représentations en me disant *"Ah, franchement, ce soir je ferais autre chose !"* et de revenir ravi, parce que j'avais rencontré des gens fascinants, des gens intéressants, des gens passionnés par ce qu'ils font, des gens passionnés par cette ville. Et bien sûr, plusieurs dizaines de milliers d'heures de travail avec les services du dicastère que j'ai eus la chance de diriger.

Le moment est venu de retourner dans le rang, de retrouver une vie de famille un peu moins envahie par mon activité politique, de retrouver aussi un peu d'anonymat. Je suis et resterai un citoyen attentif, je suis et resterai un militant, qui suivra avec intérêt vos échanges. Je ne serai jamais, jamais de ceux qui commencent leur phrase par *"Non mais t'as vu ces cons du Conseil communal ?! Hiih, alors que y a qu'à !"*.

En conclusion, j'aimerais remercier la population qui m'a fait confiance et m'a élu, et réélu plusieurs fois. Remercier le POP, ce parti auquel je suis toujours fier d'appartenir. Remercier tous les chefs de service et tous les collaborateurs de mon dicastère, ainsi que tous ceux avec lesquels j'ai eu la chance de collaborer au long de ces années, parce qu'ils m'ont apporté énormément de choses pendant ces dix ans. Grâce à eux, je me suis enrichi d'abord humainement, mais aussi techniquement, grâce aux compétences qu'ils mettent à disposition de cette ville. Remercier votre Conseil de la confiance qu'il m'a témoigné durant presque trois législatures. Remercier enfin mes collègues actuels et passés avec lesquels j'ai cheminé dans cette fonction.

Je vous remercie de votre attention et formule bien sûr mes vœux les meilleurs pour cette ville que j'aime, pour cette ville à laquelle je suis très attaché, et également pour ses autorités futures. Je vous remercie de votre attention.

APPLAUDISSEMENTS

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Monsieur le Président de la Ville, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, chers collègues, Madame la Chancelière, Madame la Vice-chancelière, chers amis.

La vie nous pousse telle une feuille dans le vent, et chaque souffle nouveau transforme notre avenir, notre destinée. Les souffleurs de vent, pour que notre feuille avance, sont tout d'abord nos parents, puis par la suite, ce sont nos rencontres, tantôt mauvaises, tantôt bonnes, souvent les deux. Dans mon parcours professionnel, j'ai connu quelques souffleurs, tout d'abord mon père qui m'a épaulé dans mes études, puis Freddy, qui m'a coaché dans mon parcours juridique, puis Marc-André et Laurent dans mon parcours politique.

Je suis fière d'avoir contribué à faire accéder la cause Verte pour la première fois au Conseil communal de La Chaux-de-Fonds. La conjoncture et d'autres aléas ont parsemé la législature d'obstacles inattendus. Avec mes collègues, je me suis efforcée de faire face aux vents contraires, ainsi qu'aux critiques, parfois justifiées, parfois non. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler pour la Métropole horlogère, même si ce plaisir peut vous paraître masochiste si vous avez dans les oreilles l'écho des critiques acerbes et constantes de certains adversaires politiques, vous en avez d'ailleurs eu la démonstration ce soir dans la bouche du représentant de l'UDC.

Si je regrette que certaines turbulences aient obligé notre Conseil à consacrer plus de temps que souhaité à résister à la houle qu'à s'occuper du cap, je conserve des motifs de satisfaction liés à mon bilan de législa-

ture. Nous avons, comme vous l'avez relevé, créé un service de la santé, un autre lié à la communication, il y a eu des actions importantes pour notre ville : eau, carafes, sida, cancer, prévention solaire, prévention sociale. L'action "La Chaux-de-Fonds, c'est bon pour la santé" a été l'une des plus marquantes et nous trouvons des médecins, malgré la tempête HNe. La mise en place des guichets sociaux, la réfection du SCAS et tout le travail conséquent engendré par les réformes scolaires. J'ai apprécié de traverser toutes ces intempéries, car à travers les moments difficiles, on devient plus solidaires, plus créatifs, en bref, on grandit.

Lorsque j'ai réalisé que j'avais subitement vieilli de quatre ans et que ma fille avait subi le même sort, j'ai été confrontée à un choix et à une réalité douloureux qu'inconsciemment ou non, j'avais laissé en sommeil. J'ai choisi d'essayer de rattraper le temps soustrait au mien. Les femmes et les mères comprendront, mieux que certains contempteurs impénitents, ma décision de prendre un peu de recul avec la politique. Je pars enrichie d'une expérience pleine d'enseignements, de contacts gratifiants et de relations amicales. Si vous m'accordez un petit moment de philosophie, je dirais comme Edmond Haraucourt, que *"Partir, c'est mourir un peu, c'est mourir à ceux qu'on aime. On laisse un peu de soi en toute heure et en tout lieu"*.

J'ai aimé, et je continue à aimer le service du bien public. Je ne serai pas qu'une étoile filante sous la voûte céleste de la politique. Six ans conseillère communale à La Chaux-du-Milieu et quatre ans à La Chaux-de-Fonds font dix années au service de la collectivité.

Je ne dois pas rêver, n'est-ce pas, M. Hainard. Je ne deviendrai jamais, aux yeux de mes adversaires les plus assidus, l'incarnation de Sirius, la plus brillante des étoiles du ciel.

Chacun m'accordera ce temps de répit que je revendique pour moi et pour ma famille. Il me permettra de digérer l'intense expérience que les électeurs m'ont permis de vivre et d'en tirer les leçons les plus enrichissantes pour l'avenir, qui n'est pas encore clairement défini. Après vingt ans de barreau et dix ans d'activité politique, je veux prendre le temps de la réflexion et de l'observation.

Au moment de prendre congé, je dois quelques mots à mes collègues du Conseil communal. Pour rester dans l'imagerie gastro-cosmogonique, j'admettrai que notre Conseil n'a pas toujours été comparable à un cinq étoiles. Nous en avons perdu deux en cours de législature, remplacés par deux nouvelles. Nous avons tout fait pour que la cuisine communale n'en soit pas péjorée. Mes collègues Théo et Sylvia se sont rapidement mis à la tâche, sans épargner leur énergie. Cela n'a pas été aisé pour eux, entrer dans l'arène au plus chaud de la corrida. Jean-Pierre le sage, toujours disponible, et Jean-Charles, revenu d'une disqualification momentanée, douloureusement vécue par tous, ont serré les rangs, montrant un sens des responsabilités qui mérite d'être signalé. La collégialité, jusqu'ici, est de-

meurée solide et constituait un rempart contre l'assaut d'une conjoncture souvent hostile, et j'émets le souhait que cela continue. La démocratie et les institutions ont tenu au moment où les critiques se déversent en trombe sur notre ville, de façon souvent injuste et excessive, il m'est un devoir de le rappeler ici ce soir.

Mesdames, Messieurs du Conseil général, je vous dois aussi des remerciements et des éloges. Vous avez, vous aussi, subi les tempêtes évoquées et vous avez joué votre rôle à la fois participatif et critique. J'ai noué dans vos rangs des amitiés qui ne s'éteindront pas. Pour ceux qui se représentent à une nouvelle réélection, je vous souhaite plein de succès, car vous n'avez jamais démerité.

Vous accepterez que je termine mon discours d'adieu en m'adressant à mes collaboratrices du 12^{ème}, ainsi qu'à tous mes chefs de service et collaborateurs. Je leur sais gré de m'avoir accompagnée, conseillée et soutenue dans cette belle expérience.

Enfin, mes derniers mots iront à mon premier cercle, celui qui m'a toujours prodigué un soutien indéfectible et des encouragements dans les moments difficiles : ma maman, toujours présente, toujours à l'écoute – la pauvre – ma fille, Freddy, Christine, Jeannine, Anne, Marc-André, Laurent. Mes amies et amis qui m'autorisent à ne pas les citer parce qu'ils se reconnaissent dans la gratitude que je leur témoigne.

Pour moi, une page se tourne. Pour notre chère ville aussi, qui bientôt repartira vers les conquêtes et les succès que nous lui souhaitons, avec une nouvelle équipe fraîchement motivée. Je terminerai par un slogan qui n'a rien d'électoral : vive et prospère La Chaux-de-Fonds, quant à moi, je devrais peut-être troquer le vent pour le ciel, car comme le dit Oscar Wilde, *"Il faut toujours viser la lune, car même en cas d'échec, on atterrit dans les étoiles"*. Je vous remercie.

APPLAUDISSEMENTS

M. Daniel Musy, Président : Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, chers amis, le public, les journalistes, tout le monde.

Je ne vais pas vous faire un discours, car ce n'est pas mon désir. D'ailleurs, je n'en ai pas préparé. Je veux simplement ce soir exprimer des remerciements chaleureux, sincères, sans exclusive.

Et je vais commencer par remercier toutes les personnes qui rendent possible la tenue de nos séances et leurs comptes rendus. C'est d'abord le ou les concierges que je ne connais pas, que nous ne connaissons pas, qui rendent toujours cette salle bien propre. Ce sont les agents de la sécurité publique qui assurent notre sécurité et, nous l'avons dit aujourd'hui, qui font les photocopies. C'est le preneur de son, M. Vozza, avec un hommage à votre papa, qui a pris ce son ici et dont vous continuez le travail. C'est la

rédaCTRice des procès-verbaux. Ce sont les médias, les journalistes des médias régionaux, des médias nationaux. Un immense respect va à leur travail dans des conditions tout aussi difficiles que la condition des employés de notre Ville.

C'est, justement, les seconds remerciements que je voudrais faire, à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs salariés de notre Commune, que ce soit des vacataires, des personnes à contrat déterminé, des personnes à contrat indéterminé, des collaborateurs nommés. Toutes celles et ceux qui doivent faire des sacrifices sur leur salaire, travailler plus dans les services restructurés, avec moins de collaborateurs. Ce sont les anciennes et anciens chefs de services qui ne le sont plus maintenant, ce sont les chefs de services anciens et actuels, que j'ai appris, depuis douze ans, à connaître, à apprécier dans leur travail admirable au service de notre collectivité. C'est, mais je ne m'allongerais pas sur eux parce que tant a été dit, les membres du Conseil communal et en particulier les deux partants (excusez-moi encore d'avoir laissé passé que vous étiez démissionnaires; je ne m'en remets pas. (RIRES) Pour les deux partants, Nathalie Schallenberger et Jean-Pierre Veya, je m'associe à tous les beaux hommages que vous avez reçus. Et sans oublier l'équipe de la chancellerie, Celia Clerc, mais j'aimerais aussi donner un petit quelque chose à Marie-France Emery, qui est au fond de la salle. (Est-ce que vous pouvez, Madame la Chancelière, aller lui apporter ?)

C'est vous toutes et tous, chers collègues, les membres du bureau, Monique Gagnebin, Maria Belo, Yves Strub, Marc Schafroth, Oguzhan Can et *last but not least*, Anne Monard. Vous savez pourquoi je donne à Anne et Marie-France ceux de meilleure qualité que ceux que vous avez ? C'est parce que nous étions ensemble, dans la même classe, à l'école secondaire. Et ça me fait tellement plaisir.

RIRES ET APPLAUDISSEMENTS

C'est remercier les élus des six partis représentés. Le NPL, merci des vrais sens de la route que vous avez. L'UDC, merci d'être ici dans la légitimité démocratique qui vous y installe. Merci au PLR de votre ouverture. Merci aux Verts de votre vision humaine de la politique. Merci au POP de garder toujours le cap. Merci au PS de votre variété et de votre sens de la liberté.

Et c'est un autre remerciement que je fais à toutes les associations de cette ville, subventionnées ou non subventionnées. En citer une, c'est oublier toutes les autres, mais quand même, celles avec lesquelles j'ai pu converser ou dialoguer lorsqu'elles m'ont invité, par exemple la Société d'aviculture, de cuniculture et de colombophilie, extraordinaire association, magnifique. C'est Vivre La Chaux-de-Fonds, c'est Quartier Général, c'est les Ecolades, c'est le Palabrier, c'est, la semaine prochaine, la Fédération

neuchâteloise des entrepreneurs. Il se trouve que je préside maintenant une de ces associations, le Chemin des sept abeilles, je n'en parle pas.

J'ai mes petits flyers, voyez, ici ! Mais c'est une chose extraordinaire, la vie associative. C'est le ciment de notre collectivité.

Merci à toutes et tous les habitantes et les habitants de cette ville. Les femmes, les hommes, les enfants, les personnes âgées, les travailleurs ou les sans-travail, les citoyens ou pas encore citoyens, merci à elles et eux d'être celles et ceux pour qui nous siégeons ici, nous, les élus de la Commune.

Toute cette population, ce sont bien sûr d'abord les chaux-de-fonniers de naissance depuis plusieurs générations, j'en suis, mais c'est tous ces chaux-de-fonniers d'adoption, après qu'ils ou elles aient immigré chez nous librement ou sous la pression de l'histoire en marche. Celles et ceux qui sont ici depuis plusieurs générations, des bernois qui furent nos premiers étrangers aux portugais qui constituent la communauté la plus importante. Mais aussi des nouvelles générations, que j'ai eu l'honneur d'accueillir en leur disant que chez nous, ils étaient chez eux. Je pense en particulier, et je ne les connais pas, mais on a leur présence dans la synthèse que nous fait chaque année le Conseil communal et le contrôle des habitants, cette ressortissante salvadorienne, cette ressortissante yéménite, ce ressortissant norvégien, ce ressortissant du Bhoutan qui sont inscrits dans nos tables et pour lesquels, finalement, j'adresse aussi mes remerciements d'être ici chez nous. Et finalement aussi, ces habitants qui chez nous sont en transit, dans la précarité ou non, et qui sont aussi chez nous le temps de leur séjour.

Mais finalement, le merci va à cette ville même. Cette ville haute, que nous aimons toutes et tous, et qui doit garder sa hauteur en tenant tête à toutes les vilénies qui ne la rabaisseront jamais, qui doit chaque jour se réinventer. Bonne fin de soirée à toutes et à tous, bonne fin de semaine, bonne fin de campagne, bonne fin de printemps, et à tout bientôt, sitôt l'été revenu.

Une agape bienvenue nous attend au Flic'bar, tout en haut.

APPLAUDISSEMENTS

SEANCE LEVEE A 23h05

Le président:
Daniel Musy

La secrétaire :
Maria Belo

La secrétaire-rédactrice :
Anaïs Brand